MÉMOIRES

DE MADAME LA DUCHESSE

DE NEMOURS.

DE L'IMPRIMERIE DE PILLET AINÉ.

MÉMOIRES

DE

MADAME LA DUCHESSE

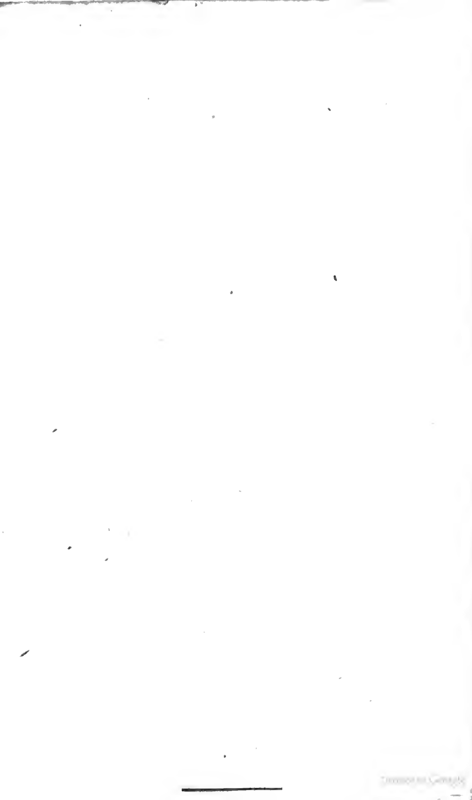
DE NEMOURS.

NOUVELLE ÉDITION.

PARIS,

COLNET, LIBR., QUAI MALAQUAIS, N° 9;
PILLET AÎNÉ, RUE CHRISTINE, N° 5.

1822.



NOTICE

SUR

MADAME LA DUCHESSE

DE NEMOURS.

La plupart de ceux qui ont écrit des *mémoires* y ont été portés ou par le dessein de faire leur apologie, ou par l'envie d'apprendre à la postérité la part qu'ils ont eue dans de grandes et importantes affaires. Ce n'est ni l'un ni l'autre de ces motifs qui ont engagé madame la duchesse de Nemours à écrire; elle n'a uniquement pensé qu'à faire connoître la vérité, sans qu'aucun rapport ni à ses intérêts, ni à sa gloire, ait eu la moindre part dans ses portraits.

La droiture de son ame, l'innocence de ses mœurs et la noble simplicité de sa conduite, qui l'avoient toujours mise au dessus des atteintes de la médisance, l'avoient exemptée du besoin des apologies ; et l'amour qu'elle avoit pour le repos et la vie unie l'avoit empêchée d'entrer jamais dans nulles autres affaires que celles où l'engageoient les obligations de son état. Née d'un sang des plus illustres, placée dans un rang des plus éclatants, elle en avoit toujours rempli les devoirs avec une modeste grandeur, autant ennemie de la frivole inquiétude que de la vaine ostentation ; et contente de s'être acquis beaucoup d'habileté, elle n'avoit jamais cherché à la faire briller. Ainsi, dans les temps tumultueux où la France fut si violemment agitée, et où presque tout ce qu'il y avoit dans ce royaume

de plus élevé dans l'un et l'autre sexe entroit indiscrètement dans des partis et dans des cabales, elle sut avec une judicieuse prudence se garantir de ce dangereux torrent; mais elle eut la douleur de voir que ce torrent funeste entraîna à ses yeux, malgré tous ses soins, un homme illustre, à qui le sang l'unissoit du lien le plus étroit.

Elle réitéra mille fois ses efforts pour ôter M. le duc de Longueville à un parti qui lui fut si fatal dans la suite; mais n'ayant pu réussir dans ses desseins, elle sut parfaitement accorder les devoirs de fille et de sujette, et en conservant tous les sentiments de respect et d'attachement qu'elle devoit à son père, elle n'en conserva pas moins le zèle et la fidélité qu'elle devoit à son roi, pour qui naturellement elle avoit une vénération extrême, qui ne fit qu'aug-

menter à mesure qu'elle vit naître les grandes qualités qui brillèrent dans cet auguste monarque.

Enfin elle eut la joie de voir l'auteur de sa naissance sortir entièrement de ces malheureuses factions qui troubloient la France ; et elle en fut alors bien plus tranquille spectatrice, quoique l'amour qu'elle avoit pour sa patrie lui fît toujours sentir avec beaucoup de douleur les mouvements fâcheux qui l'agitoient, et que la charité dont cette pieuse héroïne a été depuis si vivement animée, la portât dès lors avec ardeur à soulager tous les malheureux dont la misère venoit à sa connoissance : c'étoit là ce qui faisoit ses principales occupations pendant ces temps de discorde ; car, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, elle n'entra jamais dans aucun parti, elle ne fut jamais d'aucune cabale. Mais si son bon

esprit l'empêcha de s'embarrasser dans ces dangereuses liaisons, sa pénétration fit qu'elle en sut en détail et à fond tous les divers intérêts et toutes les intrigues; et comme elle avoit un discernement plein de justesse, elle sut démêler admirablement les différents caractères de tous ceux qui figuroient dans ces partis, ou qui en faisoient mouvoir les ressorts sans y paroître. Il n'y a donc jamais eu de main plus propre à écrire les *mémoires* de son temps que celle de cette dame, puisqu'elle étoit parfaitement instruite de toutes les choses dont elle parle, et qu'elle n'a écrit que par l'amour qu'elle avoit pour la vérité.

Au reste, qu'on ne soit pas surpris si l'on trouve dans ces *mémoires* la peinture de quelques foiblesses dans de fort grands hommes de divers caractères : il n'y a point de si beau tableau qui n'ait

ses ombres ; aussi n'est-il guère de vertus qui soient tout-à-fait exemptes de quelque tache. Il n'est donc pas étonnant que, parmi les plus grands hommes qui se sont distingués de nos jours dans les armes et dans la politique, il y en ait eu qui ont été quelquefois la victime de leurs passions. L'oubli de la religion où étoient quelques-uns d'eux dans ce temps fatal, les assoupissoit et les empêchoit de voir tout le danger de leurs égarements. Mais lorsque, par un effet de la grâce, leurs cœurs sortirent de cet assoupissement, le fond de droiture et de justice qu'ils avoient les rendit propres à être des modèles dans le christianisme, ainsi qu'ils l'avoient été dans la guerre et dans la politique. Ce que l'histoire rapporte de quelques fausses démarches de leur jeunesse ne peut donc pas obscurcir leur gloire :

c'est dans cette persuasion que l'auteur de ces *mémoires* a cru ne devoir rien omettre de ce que demandoit l'exactitude de l'histoire, ne croyant point par là faire tort à ces grands hommes, pour qui d'ailleurs elle avoit une estime infinie.

MARIE D'ORLÉANS, fille du duc de Longueville, comtesse souveraine de Neufchâtel en Suisse, née à Paris, le 5 mars 1625, épouse de Henri de Savoie, duc de NEMOURS, mourut le 16 juin 1707.

MÉMOIRES

DE MADAME LA DUCHESSE

DE NEMOURS.

PREMIÈRE PARTIE.

En voyant aujourd'hui la France si calme, si triomphante, et gouvernée avec tant de sagesse et avec une puissance si absolue, on se persuaderoit aisément qu'elle a toujours été gouvernée de même; et on a peine à s'imaginer qu'elle ait été réduite au point où nous l'avons vue au temps de la régence d'Anne d'Autriche[1], mère du roi.

[1] Anne d'Autriche, fille aînée de Philippe III, roi d'Espagne, morte à Paris en 1666.

Il est pourtant certain que le ministère du cardinal Mazarin[1] se rendit quelque temps si odieux pendant cette régence, dont ce ministre exerçoit tout le pouvoir sous l'autorité de cette princesse, que les personnes mêmes qui passoient pour les plus sages se trouvèrent comme forcées à se révolter contre la puissance légitime, pour s'affranchir de celle qui leur paroissoit une véritable oppression. Et afin de pouvoir anéantir cette puissance injuste, ceux à qui le gouvernement étoit insupportable excitèrent tant de troubles et formèrent tant de factions, que la minorité du roi en auroit été infailliblement accablée, si le ciel, qui prenoit soin de ce prince, ne l'eût comblé dès lors du même bonheur qui l'a toujours accompagné depuis pendant sa majorité. Il falloit sans doute que l'animosité où ils étoient contre le ministère leur eût fait oublier que c'étoit Dieu qui leur avoit donné ce roi, et que l'ayant destiné pour

[1] Jules Mazarin, cardinal, ministre d'état, mort à Vincennes en 1661.

donner la loi à l'Europe, personne ne pouvoit avoir d'empire sur lui que lui-même.

Ce prince étoit né à Saint-Germain le 5 septembre de l'année 1638. Il étoit parvenu à la couronne le 14 mai 1643, et le cinquième jour de son règne M. le duc d'Enghien gagna la bataille de Rocroi sur les Espagnols : ce qui fut un présage de la gloire et de la félicité du règne de Louis XIV, et le plus heureux augure pour la régence de la reine sa mère.

Cette régence eut en effet les commencements les plus favorables ; et pendant plusieurs années les armes du jeune roi eurent les succès les plus éclatants. Ce fut donc comme autant de présages certains de tous ces événements si grands et si extraordinaires qui lui ont acquis tant de gloire, et qui ont donné depuis sa majorité des bornes si vastes à son empire.

Ce fut par les influences de l'étoile qui présidoit à la naissance de ce prince, que, tout enfant qu'il étoit, il sut détruire toutes les factions qu'avoit produites la haine qu'on

tant comme ils faisoient que nos conquêtes nous demeurassent.

Ce refus donna lieu à de nouveaux impôts, et fit juger que, pour avoir un prétexte de les perpétuer, ce ministre avoit dessein d'éterniser la guerre.

Après avoir donné une idée des désordres et des troubles qui agitèrent la France tant que notre nouvel Auguste n'y régna que par ses ministres, à peu près comme les rois de la première race y régnèrent par leurs maires du palais, je ferai connoître les motifs secrets, et je rapporterai les différents caractères des principaux acteurs qui composoient alors le parti attaché à la cour, et celui qui étoit attaché au parlement, qu'on nommoit *la fronde*, dans lequel ceux de cette faction entrèrent presque tous, sur le prétexte du bien public et de la défense du peuple.

Mais avant que d'entrer plus avant dans le détail de ces Mémoires, il est à propos que je remarque quel fut le sujet du premier mécontentement de la cour contre le parlement avant la fronde, et que je n'attende pas à dire dans un autre endroit que le roi étant

tombé dangereusement malade de la petite-vérole, la reine, M. le duc d'Orléans[1] et M. le Prince[2], recherchèrent MM. du parlement, et eurent pour eux de très-grands ménagements, dans la vue que si le roi venoit à mourir, ils pourroient avoir besoin d'eux pour une nouvelle régence. De sorte que ces démarches les avoient tellement gâtés et accoutumés à une si grande considération, que le roi ne pouvoit prendre de conjonctures moins propres à se faire obéir, que celle qu'il prit d'aller au palais si tôt qu'il fut guéri, pour y porter plusieurs édits, dont il y en avoit quelques-uns qui étoient fort à la charge du peuple, d'autres qui portoient suppression des gages des officiers; d'autres la création de quantité de charges de maîtres des requêtes; d'autres encore qui contenoient un réglement par lequel celles des officiers qui viendroient à mourir seroient remises aux coffres du roi, pour être vendues à qui bon lui sem-

[1] Gaston de France, oncle du roi Louis XIV, mort à Blois en 1660.

[2] Louis de Bourbon, duc d'Enghien, devenu prince de Condé en 1646, mort à Fontainebleau en 1686.

bleroit, et qui par conséquent devoient être perdues pour leurs familles.

Messieurs du parlement, quoique très-mécontents de ces édits, ne le parurent pourtant pas trop lorsqu'on les leur porta. Mais, comme ce n'est point en la présence du roi que se font les difficultés, ils résolurent ensuite de députer à la reine, pour lui faire de très-humbles remontrances, et lui représenter que ces édits ne pouvoient être vérifiés. Or, cela n'étoit point contre la coutume, de faire de ces sortes de remontrances, non plus que de ne pas vérifier tous les édits que l'on proposoit : au contraire, cela se pratiquoit même assez souvent sans que la cour y trouvât à redire. Mais pour ceux-ci, ce ne fut pas la même chose : non-seulement elle ne voulut pas consentir qu'ils pussent être mis en délibération, elle ne voulut pas même écouter les députés du parlement là-dessus.

Les maîtres des requêtes firent une députation en leur particulier, de laquelle on ne fit pas plus de cas. Mais comme ils y étoient les plus intéressés, parce que la perte de leurs charges ruinoit entièrement leurs familles,

ils firent d'abord bien plus de bruit que tous les autres officiers, et animèrent encore ceux du parlement, quoiqu'ils fussent déjà assez animés. Ceux-ci prirent une conduite plus sage et plus habile ; car au lieu de parler de leurs intérêts, ils ne parlèrent que de celui du public, et déclarèrent qu'ils ne vouloient plus vérifier d'édits contre le peuple, qui n'étoit déjà que trop misérable. Cette déclaration, qu'ils prirent grand soin de répandre dans la ville, eut un tel succès, que le peuple en vint jusqu'à l'adoration pour eux, et leur fit juger, par ses emportemens déréglés d'applaudissemens et de reconnoissance, qu'il étoit prêt à sacrifier toutes choses pour leur défense.

Le parlement se voyant si bien soutenu, en devint beaucoup plus fier et beaucoup plus redoutable. Toutes les compagnies souveraines, jointes aux corps de ville, demandèrent l'union, pour mieux défendre leurs communs intérêts. Le cardinal, ayant été averti de cette proposition, envoya quérir les députés de toutes les compagnies souveraines pour leur déclarer qu'absolument la

reine ne vouloit point de ces arrêts d'union. Sur quoi ces messieurs ayant répondu qu'ils n'étoient point contre le service du roi, il leur répliqua que c'étoit assez que la reine ne l'eût pas agréable, et que si le roi ne vouloit pas qu'on portât des glands à son collet, il n'en faudroit point porter, parce que ce n'étoit pas tant la chose défendue que la défense qui en faisoit le crime. Cela n'empêcha pas que ces députés, en le quittant, n'allassent faire le rapport à leurs chambres de ce qui s'étoit passé, et qu'ils ne commençassent ce rapport par une plaisanterie, en faisant des dérisions extraordinaires du cardinal sur sa comparaison des glands, laquelle ils tournèrent dans un très-grand ridicule, et dont on composa pour lors force ouvrages burlesques de toutes sortes d'espèces, en vers et en prose. Ils se moquèrent encore beaucoup de lui sur ce qu'au lieu de dire l'arrêt d'union, il avoit dit l'arrêt d'oignon, par la difficulté qu'il avoit à parler bon français.

Enfin, après bien des railleries, ils résolurent de donner cet arrêt dès le lendemain, malgré les défenses que la reine leur envoya

faire le matin, qui ne les empêchèrent pas de passer outre, tant ils étoient enorgueillis et devenus fiers des recherches et des honneurs qu'on leur avoit faits pendant la maladie du roi, comme je l'ai déjà dit. Ils ajoutèrent encore à cela qu'il falloit écrire aux autres parlemens, pour les solliciter à la même union. Et comme ce fut par là que commencèrent la révolte et la désobéissance, c'est à cela aussi que l'on attribue le commencement de ce qu'on a nommé *fronde*, dont la principale source vint du mépris qu'on avoit pour le cardinal, fondé particulièrement sur son humeur foible et craintive, que l'on commença de connoître et de découvrir dès le commencement de la régence, par la foiblesse qu'il eut de consentir à la déposition d'un homme que la reine avoit pourvu de la cure de Saint-Eustache, pour y mettre en place le neveu de celui qui y étoit avant lui; lequel, par de grandes aumônes et par une vie toute pleine de piété, avoit tellement gagné le cœur de tous ses paroissiens, que, dès qu'il fut mort, tout le peuple des halles, jusqu'aux harangères, alla en foule et en tu-

multe faire entendre à la reine et au cardinal qu'ils vouloient avoir son neveu pour leur curé, et qu'ils étoient résolus de n'en point souffrir d'autre. La reine et le cardinal eurent assez de foiblesse pour consentir à ce qu'ils demandoient avec tant d'insolence : ce qui fit dire en ce temps-là, à bien des gens de bon esprit, que cet exemple de la foiblesse du cardinal seroit d'une pernicieuse conséquence, comme on ne l'éprouva que trop dans la suite.

Cette foiblesse du cardinal, jointe à la certitude avec laquelle ceux du parlement comptoient sur les suffrages du peuple, par le soin qu'eux-mêmes prenoient de lui persuader l'attachement qu'ils avoient à ses intérêts, contribua beaucoup à les rendre si insolens. Ils savoient que pour pouvoir déterminer le cardinal à ce qu'on désiroit de lui, il ne falloit que le maltraiter et le menacer; que d'ailleurs il n'étoit sensible ni aux offenses ni aux services; qu'il n'étoit ni cruel ni méchant; que, par dessus tout cela, également avare et foible, il ne pouvoit se résoudre à faire du bien qu'à ceux qui lui avoient fait ou lui pouvoient faire du mal; qu'enfin,

pour pouvoir obtenir quelque chose de lui, il falloit s'en faire craindre, puisqu'on le menaçoit rarement sans succès. Et c'est ce qui en donna tant aux premières guerres de la fronde que l'on fit contre lui, et ce qui fit trouver tant de facilité à l'amener à ce qu'on en désiroit.

Le peu de respect du parlement pour la cour venoit encore de ce grand mépris pour le ministre, dont ils le connoissoient si digne : et ce mépris pour lui devint si outré, que la reine, ne le pouvant plus souffrir, voulut prendre des hauteurs extraordinaires avec ces messieurs; mais elle s'y prit si tard, qu'elles lui furent inutiles; et cela ne lui parut que trop lorsqu'ayant envoyé le chancelier [1] pour les interdire, le peuple en devint si furieux, qu'avant que le chancelier pût être arrivé au palais, il l'auroit mis en pièces, si, en se cachant, il ne se fût dérobé à sa fureur; et le maréchal de Meilleraye [2], que la reine y envoya avec tout le régiment des

[1] Pierre Seguier, chancelier et garde des sceaux de France, mort en 1673.

[2] Charles de la Porte, duc de Meilleraye, maréchal de France, mort en 1664.

gardes pour le dégager, ne put le ramener au Palai-Royal qu'avec beaucoup de risques.

Ceux qui contribuèrent le plus à tous ces troubles et à toutes ces révoltes, tant du parlement que du peuple, furent Broussel [1] et Blancmenil [2]; lesquels furent aussi ceux qui parlèrent le plus insolemment contre les édits que le roi avoit portés au palais, et qui même s'opposèrent avec tant d'opiniâtreté à leur vérification, que la reine se trouva comme forcée de les faire arrêter tous deux. Ce fut le 26 août 1648 que cette princesse fut obligée d'en venir à cet éclat, jour auquel on avoit chanté le *Te Deum* pour remercier Dieu de la victoire remportée à Lens sur les Espagnols. La détention de Broussel et de Blancmenil porta les plus mutins des autres séditieux à ordonner des barricades dans toutes les rues de Paris, dans le dessein de se rendre maîtres de la personne du roi, de chasser le cardinal Mazarin, et

[1] Pierre Broussel, conseiller en la grand'chambre du parlement.

[2] René Potier, sieur de Blancmenil, président au parlement.

d'augmenter le nombre de ceux qui gouvernoient l'état sous l'autorité de la reine.

Il n'y avoit personne, de tous ceux qui se déclarèrent contre la cour, jusqu'aux officiers des cours souveraines, qui n'eût ou du moins ne crût avoir ses raisons particulières, et qui ne voulût persuader qu'il n'y avoit que l'intérêt du peuple et du bien public qui l'y engageoit.

Cependant il est certain que leur intérêt particulier y avoit beaucoup plus de part que celui des autres. Et, pour commencer par Broussel et Blancmenil, qui parurent les plus zélés, et que la reine fit arrêter seuls par cette raison, ce qui les anima l'un et l'autre fut, à l'égard du premier, le refus qu'on lui fit d'une compagnie aux gardes pour son fils; et à l'égard de l'autre, l'alliance qui étoit entre lui et l'évêque de Beauvais[1], que Mazarin avoit fait exiler, parce qu'il lui paroissoit dans une trop grande faveur, et qu'il aspiroit au ministère.

[1] Augustin Potier, évêque et comte de Beauvais, aumônier de la reine mère, et ayant sa confiance, oncle du président de Blancmenil.

Longueil[1] fut le troisième du parlement qui se déclara contre la cour, et dont la raison particulière, outre le prétexte général des autres, fut qu'on ne voulut point lui accorder l'agrément de la charge de chancelier de la reine.

Le reste du parlement avoit suivi l'exemple de ceux-ci. Ainsi ils se déclarèrent tous, les uns après les autres, moins par l'intérêt du public, quoique ce fût là toujours le prétexte, que par leurs intérêts particuliers.

Pendant les barricades, par le moyen desquelles la reine se trouva forcée de rendre les prisonniers afin d'apaiser la populace, il se passa bien des choses, quoiqu'elles ne durassent que peu de jours; mais je n'en dirai rien ici, tant parce que d'autres les ont déjà écrites, que parce que j'ai résolu de ne rapporter seulement que ce qu'ils ont pu omettre de certaines particularités qui ne regardent que quelques circonstances des motifs et des caractères de ceux dont les rôles ont été déjà amplement représentés.

La cour sortit de Paris quelque temps après

[1] René de Longueil de Maisons, président au parlement, mort en 1677.

les barricades, et elle n'y revint qu'après un accommodement que le parlement fit avec la reine mère, mais véritablement qu'il fit de la manière qu'il voulut ; ce qui impatienta fort le ministre, et la reine encore davantage. Aussi, dès que le parlement se rassembla, ce qui fut vers la Saint-Martin, les cabales recommencèrent, et plus fortement et en plus grand nombre que jamais ; sur quoi la cour prit la résolution de bloquer Paris. Mais avant que de parler de ce blocus, je veux rapporter les noms des grands seigneurs qui vinrent s'offrir au parlement, et dire en même temps quelque chose de leurs motifs et de leurs caractères.

L'on s'étonnera sans doute que madame de Longueville [1] ait été une des premières, elle qui n'avoit rien à espérer de ce côté-là, ni rien à craindre, et n'avoit aucun sujet de se plaindre de la cour.

Pour ce qui est de M. le Prince [2], quoiqu'il eût paru prendre quelque sorte d'engage-

[1] Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, sœur de Louis de Bourbon, prince de Condé, et d'Armand, prince de Conti, morte en 1679.

[2] Louis de Bourbon, prince de Condé.

ment avec le parlement, et qu'il eût même consenti à une espèce de négociation, qui fut traitée pour lui par M. de Châtillon[1], et pour le parlement par le président Viole; ce fut pourtant toujours sans dessein de prendre d'autre parti que celui de la cour. Tout ce qu'il parut faire contre elle ne fut d'abord que pour se venger du cardinal Mazarin, qui l'avoit engagé au siége de Lérida sur la parole qu'il lui avoit donnée de lui fournir beaucoup plus de troupes et de munitions qu'il ne lui en envoya, et qui par son manquement de parole le força à lever ce siége, n'ayant ni assez de monde, ni assez de vivres pour prendre cette place. Et dans la suite il ne feignit prendre le parti du parlement que par la seule espérance d'en faire mieux ses affaires avec le ministre, duquel il ne vouloit seulement que diminuer l'autorité, afin de pouvoir le réduire plus aisément à ce qu'il désiroit de lui. Ainsi ce prince vouloit moins servir la fronde que

[1] Louis-Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, tué devant Charenton en 1649.

l'endormir, pour tâcher par là d'obtenir de la cour ce qu'il souhaitoit.

Ce furent là les seules raisons qui engagèrent M. le Prince à faire comme s'il avoit envie de prendre le parti du parlement, et à consentir à cette négociation dont je viens de parler : mais à la vérité sa politique là-dessus ne dura guère. La première chose qui l'obligea à la rompre, pour suivre son penchant naturel aussi bien que son devoir, fut que s'étant trouvé un peu avant la guerre de Paris dans une des assemblées du parlement, et Coulon, grand frondeur, y ayant remontré avec beaucoup de véhémence que, pendant qu'on les amusoit, on faisoit venir des troupes auprès de la ville, ce prince lui demanda d'un air assez fier, qui les commandoit? et Coulon lui ayant répondu que c'étoit le colonel David, il répliqua qu'il y avoit longtemps qu'il commandoit les armées du roi sans avoir ouï parler d'aucun colonel de ce nom. Après il sut donner un si grand ridicule et à Coulon et à son colonel inconnu, que dans l'assemblée on y traita Coulon de visionnaire, et on prit pour une fable l'ap-

proche des troupes de son prétendu colonel, quoiqu'il n'y eut rien pourtant de moins fabuleux. Mais cette mortification de Coulon ayant porté M. le Prince à rehausser sa voix, et à redoubler cette hauteur qui lui étoit si naturelle, le parlement ne l'ayant pu souffrir, le prit encore plus haut que lui. Ce que ce prince souffrit à son tour si impatiemment, qu'il fit un signe de main en forme de menace à un de ces messieurs qui se nommoit Quatre-Sous. Sur quoi ce conseiller s'écria que M. le Prince venoit de le menacer. Ce qui fit murmurer le parlement, à qui Quatre-Sous en demanda justice. Mais ceux qui étoient le plus attachés à M. le Prince dirent pour l'excuser que c'étoit son geste ordinaire, et non pas une menace. A quoi Quatre-Sous répondit d'un air insolent, que si c'étoit son geste il devoit s'en corriger comme d'un fort vilain geste, dont M. le Prince fut si offensé, qu'il fit sa propre querelle de celle du cardinal Mazarin avec le parlement.

M. de Bouillon s'engagea dans les intérêts

du parlement [1], sur le prétexte que la cour ne l'avoit pas dédommagé de la souveraineté de Sedan, dont il prétendoit avoir été dépouillé par le feu roi, quoique bien des gens aient assuré que son père [2] l'avoit usurpée par artifice, ne s'en étant fait faire la donation par celle [3] qui en étoit la vraie héritière, qu'en lui tenant la main après sa mort, et en lui faisant signer cette donation comme si elle avoit été encore en vie. Au moins voilà ce qu'on en disoit en ce temps-là : du reste je ne voudrois pas l'avoir assuré.

Mais pour continuer de rapporter ici les motifs qui engagèrent M. de Bouillon à se déclarer contre la cour, ce duc prétendoit en se mettant à la tête d'un parti considérable, qu'il croyoit commander en chef, pouvoir plus facilement se faire faire justice de

[1] Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, mort en 1652.

[2] Henri de la Tour, vicomte de Turenne, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan, mort en 1623.

[3] Charlotte de la Marck, héritière de Sedan, duchesse de Bouillon, mourut sans enfants en 1594, et fit son mari héritier de tous ses biens.

ses droits. D'autres ont cru que de concert avec M. de Turenne [1] son frère, il avoit dessein de faire de la France ce que le prince Maurice de Nassau avoit fait de la Hollande. Mais il n'y a guère d'apparence qu'un dessein si vague, si extravagant, et d'une exécution si difficile, ait pu entrer en d'aussi bonnes têtes que celles de MM. de Bouillon et de Turenne.

Il est bien plus vraisemblable que M. de Bouillon prit le parti de Paris, persuadé qu'il y feroit le principal personnage; mais s'étant vu privé de cette espérance, il feignit d'avoir la goutte dans toutes les occasions où l'on avoit besoin de lui. Il s'aperçut donc qu'il étoit moins considéré dans son parti, que ne lui avoit fait espérer le poste où il voyoit M. de Turenne son frère, lequel commandoit cette grande armée qu'Hervart [2] avoit gagnée pour la cour à force d'ar-

[1] Henri de la Tour, vicomte de Turenne, maréchal de France, tué d'un coup de canon en Allemagne en 1675.

[2] Hervart, contrôleur général des finances, qui vendit au roi la maison de Saint-Cloud pour Monsieur, frère de Sa Majesté.

gent. Mais ce qui augmenta encore son dégoût pour le parti du parlement, fut de se voir en concurrence avec MM. d'Elbeuf [1], de Beaufort [2], et le maréchal de la Mothe [3], sans compter M. le prince de Conti [4] qui étoit encore au dessus de tous ces chefs.

Cette concurrence entre tant de commandans fut un effet de la politique du parlement. Selon quelques-uns, il vouloit faire croire à chacun des prétendans qu'il étoit le premier, afin d'engager un plus grand nombre de personnes du premier rang ; et selon d'autres, c'est que plusieurs particuliers faisoient chacun à part leurs négociations, sans en donner connoissance aux autres.

L'on crut que ce qui pourroit consoler M. de Bouillon de la ruine de ses projets

[1] Charles de Lorraine II du nom, duc d'Elbeuf, mort en 1657.

[2] François de Vendôme, duc de Beaufort, tué à la défense de Candie, en 1669.

[3] Philippe de La Mothe Houdancourt, maréchal de France. Madame sa veuve est encore gouvernante des enfants de France. Il mourut en 1657.

[4] Armand de Bourbon, prince de Conti, mort en 1666.

étoit que lui et madame sa femme[1] aimoient passionnément tous les partis qui se faisoient contre la France, et dans lesquels on pouvoit avoir le moindre commerce avec l'Espagne.

M. d'Elbeuf voulut s'engager dans ce parti, persuadé tout de même, comme je l'ai déjà dit, qu'il y commanderoit seul.

Le maréchal de La Mothe, par l'amitié qu'il avoit pour M. de Longueville[2], comme aussi pour se venger de quatre années de prison, où l'avoit détenu la cour.

Enfin M. de Beaufort, par la prison qu'il avoit aussi soufferte depuis la régence, pendant laquelle on avoit même commencé à lui faire son procès, sur le soupçon qu'il avoit voulu attenter à la vie du cardinal Mazarin : il s'étoit sauvé au commencement de l'été, et depuis sa sortie il avoit toujours été caché.

Aux premières brouilleries du parlement,

1 Léonore-Catherine Fabronie de Bergh, duchesse de Bouillon.

2 Henri d'Orléans, II du nom, duc de Longueville, mort en 1668.

madame de Vendôme[1] sa mère y présenta requête pour la justification de son fils ; et quoiqu'elle y eût été parfaitement bien reçue, l'affaire en demeura pourtant là. M. de Beaufort vint donc s'offrir au parlement (le 14 janvier 1649), tant comme ennemi du cardinal, que pour se justifier de cette calomnie, et se mettre par là en lieu de sûreté.

Ce prince parut d'abord extraordinaire en toutes choses : il formoit un certain jargon de mots si populaires et si mal placés, que cela le rendoit ridicule à tout le monde, quoique ces mots qu'il plaçoit si mal, n'eussent peut-être pas laissé de paroître fort bons s'il avoit su les placer mieux, n'étant mauvais seulement que dans les endroits où il les mettoit. Cependant cela ne le put empêcher de se rendre et de se trouver à la fin le maître de Paris ; ce qui donna lieu de dire, pour l'excuser de ce qu'il parloit avec tant de dérangement et si grossièrement, qu'il falloit bien qu'un roi parlât la langue de ses sujets ; car

[1] Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur, femme de César, duc de Vendôme.

son grand pouvoir parmi le peuple lui avoit acquis le titre de *roi des halles.*

Madame de Longueville et lui avoient été dans la cabale opposée à celle de la régence; et quoiqu'ils ne témoignassent point se haïr, il étoit pourtant toujours resté un peu d'aversion entre eux : ce qui fut cause qu'il prit des mesures avec le coadjuteur, plutôt qu'avec M. le prince de Conti et elle.

Le coadjuteur[1] sut si bien le faire valoir, en insinuant qu'il étoit irréconciliable avec le cardinal Mazarin, et incapable par conséquent de les tromper, que le peuple de Paris joignit l'adoration, pour ainsi dire, à la tendresse qu'il avoit pour lui. Il n'avoit point d'esprit, mais il avoit si bonne opinion de lui-même, qu'il l'insinuoit facilement aux personnes simples. Il affectoit même plus d'ingénuité qu'il n'en avoit; et par cette manière moitié vraie, moitié artificieuse, il témoignoit aussi plus de sincérité que ne lui en remarquoient les plus habiles; ce qui portoit les autres à compter entièrement sur sa bonne foi.

[1] Jean-François-Paul de Gondy, coadjuteur de Paris et cardinal de Retz.

Comme madame de Longueville avoit caché avec beaucoup d'art la brouillerie qu'elle avoit avec M. le Prince son frère, personne ne la crut véritable, lorsqu'en jugeant qu'il étoit de son intérêt de la faire connoître, elle consentit qu'on la publiât. Ce qui fut la cause que les Parisiens ne prirent aucune confiance ni au prince de Conti, ni à elle; et ce qui donna aussi tant d'avantage à l'autre parti qui se trouva dans la ville, et qui leur étoit opposé.

M. le Prince avoit pour madame sa sœur une extrême tendresse. Elle, de son côté, le ménageoit moins par intérêt, que pour l'estime particulière et la tendre amitié qu'elle avoit pour lui.

En ce temps-là, ni son esprit, ni celui de toute la cabale n'étoient point d'avoir des desseins, ni de l'habilité; et quoiqu'ils eussent pourtant tous beaucoup d'esprit, ils ne l'employoient que dans les conversations galantes et enjouées, qu'à commenter et à raffiner sur la délicatesse du cœur et des sentiments: ils faisoient consister tout l'esprit et tout le mérite d'une personne à faire des distinctions subtiles, et des représentations quelquefois

peu naturelles là-dessus. Ceux qui y brilloient donc le plus étoient les plus honnêtes gens selon eux, et les plus habiles; et ils traitoient au contraire de ridicule et de grossier tout ce qui avoit le moindre air de conversation solide.

Madame de Longueville savoit très-mal ce que c'étoit de politique : aussi en avoit-elle si peu, que quelques années avant le temps dont je parle [1], elle avoit vu sans chagrin comme sans conséquence l'amour et l'attachement extrême de M. le Prince et de mademoiselle du Vigean [2], de laquelle elle avoit fait son intime amie, jusqu'à entrer même dans cette confidence. Mademoiselle du Vigean, de même caractère que madame de Longueville, avoit vu avec aussi peu d'inquiétude l'extrême tendresse de M. le Prince pour madame sa sœur. Il est vrai que lorsque leur expérience leur en eut appris davantage à toutes deux, en devenant plus po-

[1] Tout ce qu'on rapporte ici touchant mademoiselle du Vigean avoit précédé la guerre de Paris et la mort de Henri, prince de Condé, arrivée en 1646.

[2] Mademoiselle du Vigean, fille de François Poussart, marquis de Fors et baron du Vigean, morte religieuse.

litiques, elles se devinrent insupportables l'une à l'autre. Chabot [1], par la confiance et par l'amitié que M. le Prince avoit pour lui, étant devenu le chef du conseil de mademoiselle du Vigean, lui fit comprendre qu'il étoit de son intérêt d'avoir seule la confiance de M. le Prince, à quoi elle réussit parfaitement bien.

Le maréchal d'Albret, et ensuite La Rochefoucault [2], plus politique encore que ce maréchal, firent alors si bien connoître à madame de Longueville le préjudice que cela lui feroit qu'une autre partageât avec elle le crédit qu'elle avoit sur M. le Prince, qui se voyoit comme le maître du royaume dans la conjoncture des choses, qu'elle se résolut de rompre la grande intelligence qui étoit entre lui et mademoiselle de Vigean; et pour y mieux réussir, elle commença à en donner avis à mademoiselle du Vigean qui en fit

[1] Henri Chabot, duc de Rohan, mort en 1655.

[2] François, duc de La Rochefoucault, VI du nom, auteur des *Mémoires de la minorité de Louis XIV* et des *Maximes*, mort en 1680, nommé jusqu'en 1650 le prince de Marsillac.

grand bruit. Ensuite elle détacha le marquis d'Albret pour en faire le galant de cette demoiselle, afin d'en dégoûter M. le Prince : mais Chabot, qui avertit ce prince que ce stratagème ne venoit que de madame de Longueville, fut cause qu'il ne tourna sa colère que contre elle, que cette intelligence de M. le Prince et de mademoiselle du Vigean n'en fut encore qu'un peu plus forte, et qu'enfin il n'eut plus pour madame de Longueville qu'une extrême froideur. Mais ce qui augmenta beaucoup cette froideur, c'est que la passion de M. le Prince pour sa maîtresse devint si violente, qu'ayant toujours eu dessein de se démarier depuis la mort du cardinal de Richelieu [1], comme prétendant avoir été marié par force, il fit dessein de l'épouser, et en fit même parler à madame sa mère [2], laquelle voulant avoir du crédit auprès de son fils à quelque prix que ce fût,

1 Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, mort en 1642.

2 Charlotte-Marguerite de Montmorency, fille du connétable, veuve de Henri II, prince de Condé, morte en 1650.

lui témoigna approuver extrêmement son choix, en lui disant mille biens de cette personne, et en lui marquant beaucoup d'estime pour elle.

Mademoiselle du Vigean osa bien parler elle-même à madame de Longueville; et cette dame, sans en témoigner aucun mécontentement, en avertit M. le Prince[1] son père, avec lequel elle se raccommoda exprès pour le pouvoir animer davantage contre son fils. Aussi en fit-il un éclat épouvantable, et dit mille choses cruelles de l'amant et de la maîtresse.

M. le Prince de son côté, fort irrité contre madame sa sœur, se résolut de pousser son ressentiment contre elle tout aussi loin qu'il pourroit aller, et pour cela il dit à M. de Longueville son mari tout ce qu'il crut le plus nuire à cette dame, après lui avoir même conseillé de la faire enfermer dans une de ses maisons.

M. de Longueville, qui en savoit déjà assez, n'eut pas de peine à croire tout ce que

[1] Henri de Bourbon, II du nom, prince de Condé, mort en 1646.

son beau-frère lui voulut persuader de sa femme ; mais il n'en fut que cela, et il en demeura là tout court. Outre que naturellement il n'étoit pas sensible, il étoit incapable d'une violence. Mais ce qui paraîtra tout-à-fait bizarre, c'est que M. le Prince, qui venoit de témoigner tant de ressentiment contre madame de Longueville, par un excès de l'amour qu'il avoit pour mademoiselle du Vigean, devint en fort peu de temps, après une maladie qu'il eut depuis la bataille de Norlingue, aussi indifférent pour ce qu'il avoit tant aimé, que s'il n'en avoit jamais entendu parler.

Cependant, quoiqu'il ne fût plus du tout question de mademoiselle du Vigean, le frère et la sœur n'en furent pas mieux ensemble. M. le Prince demeura avec bien du mépris pour madame de Longueville, et madame de Longueville avec bien de l'aversion pour lui. Mais comme elle avoit pris goût à cette recherche générale, et à la grande considération qu'il lui avoit procurée, elle voulut suppléer par ses intrigues à ce qu'elle ne pouvoit plus conserver par son frère ; et cela lui fut d'autant

plus aisé, que ceux dont elle se servoit pour y parvenir, voulant se servir d'elle à leur tour pour parvenir aussi à leurs fins, n'oublièrent rien pour lui mettre dans la tête combien il étoit grand et beau à une femme de se voir dans les grandes affaires, et combien cela la feroit distinguer et considérer, outre le plaisir qu'elle concevoit encore d'être dans un parti opposé à celui de son frère. Car quoiqu'il y eût quelque apparence qu'il voulût entrer dans celui qu'elle avoit pris, elle le connoissoit trop bien pour l'en croire capable, sachant d'ailleurs combien il haïssoit tous les partis.

Mais la plus forte raison qui la détermina, et qui étoit aussi celle qui la touchoit le plus, fut qu'en se mettant ainsi dans de grands partis, elle crut qu'elle passeroit pour en avoir beaucoup plus d'esprit; qualité qui faisoit sa passion dominante, et l'objet de ses désirs les plus pressans et les plus chers. En un mot, tout ce qu'elle croyoit le plus propre à établir son mérite personnel prévaloit toujours en elle sur tout autre considération.

C'est aussi ce qui faisoit que les grandes

choses dépendoient presque toujours, chez elle, des petites ; et qui auroit voulu chercher des motifs bien solides de sa conduite, s'y seroit assurément trompé, puisqu'elle sacrifioit ordinairement à sa gloire et sa fortune et son repos. Mais comme elle mettoit presque toujours cette gloire où elle n'étoit point, il ne lui en restoit presque jamais que la vaine imagination de l'avoir cherchée où elle étoit.

Ce fut La Rochefoucault qui insinua à cette princesse tant de sentimens si creux et si faux. Comme il avoit un pouvoir fort grand sur elle, et que d'ailleurs il ne pensoit guère qu'à lui, il ne la fit entrer dans toutes les intrigues où elle se mit, que pour pouvoir se mettre en état de faire ses affaires par ce moyen.

Pour M. de Longueville, quoiqu'il eût dû être malcontent de n'avoir point eu de part au secret des négociations qui s'étoient faites à Munster entre les plénipotentiaires pour la France, où il avoit été aussi en qualité de plénipotentiaire lui-même, cela ne l'avoit pourtant point fâché. Ce ne fut donc pas ce qui l'obligea à se déclarer contre la cour ;

mais le cardinal, qui ne le connoissoit point assez pour ne pas craindre qu'il n'eût là-dessus tous les sentiments qu'il devoit avoir, et que, pour se venger de lui, il ne publiât qu'il avoit empêché la paix, trouva sans y penser, en voulant l'apaiser sur ce qu'il ne sentoit point, le secret de le fâcher véritablement.

Il savoit qu'il désiroit, sur toutes choses, le gouvernement du Havre, qui étoit la seule place importante qu'il n'eût point en Normandie, et qui pouvoit le rendre maître absolu de toute cette province. Il lui fit donc espérer cette place par le nommé Priolo, mais sans avoir pourtant aucun dessein de la lui donner, ne pensant à autre chose qu'à en faire durer davantage la négociation par cette espérance, de laquelle il ne vouloit simplement que l'amuser et l'éblouir. Et comme la chose touchoit trop vivement M. de Longueville pour la pouvoir négliger, il la pressa tant, que Priolo le vint assurer de la part du cardinal qu'il la lui donneroit ; mais enfin son impatience força le cardinal à se découvrir entièrement, et à lui déclarer tout net qu'il ne la lui avoit jamais promise.

Le ministre ne passoit pas pour avoir une fort grande délicatesse sur l'exécution de ses promesses, et Priolo étoit un fort grand menteur. Ainsi, on n'a jamais pu savoir au vrai lequel des deux avoit menti; mais ce qu'on a cru de plus vraisemblable sur cela, c'est que le cardinal en avoit peut-être moins promis que Priolo n'en avoit avancé, et plus fait espérer que n'en avoua ce ministre.

M. de Longueville, dans cette occasion, ajouta cependant plus de foi à son secrétaire qu'au cardinal; ce qui causa une si grande animosité entre eux, qu'étant devenue publique, mille gens contribuèrent encore à l'augmenter, aussi bien qu'à rendre ce ministre plus odieux, et cela d'autant plus facilement qu'il étoit devenu, dans ce temps-là, le mépris et la haine de presque tout le monde.

Dans cette conjoncture de l'aigreur de M. de Longueville contre le cardinal, madame de Longueville revint de Normandie, et comme elle étoit grosse, elle emprunta Noisi, qui étoit à M. l'archevêque de Paris [1], afin de pouvoir

[1] Jean-François de Gondy, premier archevêque de Paris, mort en 1654.

faire sa cour plus commodément. M. de Longueville la venoit voir très-souvent. Le coadjuteur, sous prétexte de faire les honneurs de la maison de son oncle, y alloit aussi fort souvent pour négocier, et il fit tant de propositions, et marqua tant d'empressement à M. de Longueville, qu'il lui fit promettre de servir la France et le parlement. Mais ce prince ne prétendit jamais que ce fût ailleurs que dans le conseil du roi, où il étoit entré depuis la régence, ne s'étant pas mis dans la tête qu'il dût y avoir de guerre. Aussi ne vouloit-il point venir à Paris, au blocus, parce qu'il ne croyoit point s'y être engagé ; et il n'y fût point venu du tout, si on ne l'y eût entraîné. Ainsi, comme il n'avoit point le dessein d'y demeurer, et que d'ailleurs il n'y voyoit point de poste qui lui fût convenable, il ne tarda guère de s'en retourner en Normandie, où le duc de Retz [1] le suivit ; lequel, selon Saint-Evremond [2], n'y fit rien autre chose que la charge de duc et pair.

[1] Pierre de Gondy, duc de Retz, mort en 1676.

[2] Charles Marquetel de Saint-Denis, seigneur de Saint-Evremond, mort en Angleterre en 1703.

Sitôt que M. de Longueville fut arrivé en Normandie, toute la province se déclara pour lui, et, dans le même instant, l'on renvoya le comte d'Harcourt [1], que la cour y avoit envoyé pour y commander.

Mais, pour dire ici quelque chose du caractère de M. de Longueville, après avoir parlé si long-tems des motifs qui le faisoient agir, ce prince étoit entré dans bien des affaires par le même esprit qu'il étoit entré dans celle-ci, c'est-à-dire toujours sans en avoir le dessein. Naturellement il n'aimoit point à contredire ; il le faisoit encore moins pour une chose éloignée et dont l'exécution lui paroissoit ou douteuse ou sans apparence : ainsi, lorsqu'elle se tournoit autrement qu'il ne l'avoit conçue, il se trouvoit presque toujours engagé et contre son attente et contre sa volonté.

Quant au coadjuteur, quoiqu'il parût si empressé et si zélé pour grossir le parti du parlement, et quoiqu'il en fût entêté, il n'avoit jamais eu aucun sujet de se plaindre de la cour ; au contraire, il devoit à la reine sa

[1] Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, mort en 1666.

coadjutorerie de Paris; mais il avoit une ambition sans bornes, et, à quelque prix que ce fût, il vouloit être cardinal, comme l'avoient été deux évêques de Paris de son nom [1]. Un homme de bon sens, un cœur droit et d'une conduite régulière, auroit dû croire que la voie la plus sûre, la plus courte, la plus honnête et la plus juste, pour parvenir à ses desseins auprès du prince, étoit sa fidélité; il en auroit fait ses principaux moyens, il n'auroit cherché à établir sa grandeur et sa gloire que dans ses devoirs seuls; et enfin ses devoirs et sa fidélité pour son prince lui auroient tenu lieu de toutes choses. Mais comme le coadjuteur ne pouvoit trouver que dans les aventures extraordinaires de quoi remplir ses idées vastes, et satisfaire toute l'étendue de son imagination, il crut au contraire qu'il trouveroit beaucoup mieux son compte dans les partis et dans les troubles. Outre qu'ils flattoient bien davan-

[1] Pierre, cardinal de Gondy, évêque de Paris, mort en 1616.

Henri de Gondy, dit le cardinal de Retz, évêque de Paris, mort en 1622.

tage son inclination, il en avoit tant pour toutes les choses extraordinaires, qu'il en auroit préféré une de cette nature, qui auroit été médiocre ou mauvaise, à une qui auroit été bonne et solide, s'il n'avoit pu y parvenir que par des voies ordinaires. Son esprit, quoique pénétrant et d'une étendue assez vaste, étoit cependant sujet à de si grandes traverses, qu'il se piquoit généralement de tout ce qui ne lui pouvoit convenir, jusqu'à se piquer de galanterie, quoiqu'assez mal fait, et de valeur quoiqu'il fût prêtre.

Il avoit encore bien d'autres foiblesses, qui furent la cause de tous les malheurs qu'il attira à la France. Mais on auroit assez de peine sans doute à s'imaginer ce qui a commencé à lui remplir l'esprit de toutes les chimères dont il étoit plein, et à concevoir qu'un homme de son caractère et de ses lumières ait pu se trouver susceptible d'une raison aussi creuse que celle qui a donné lieu à tous ses mouvements et si vifs et si impétueux pour la fronde et pour le parlement.

Etant en Italie, le livre de la conjuration

de Louis de Fiesque [1] lui tomba malheureusement entre les mains ; et comme la lecture des romans gâte ordinairement l'esprit des jeunes personnes disposées à l'amour, la lecture de ce livre tourna si fort la tête ambitieuse de ce coadjuteur, qu'il osa même entreprendre de justifier, dans ce nouveau Catilina [2], ce que l'auteur qui a écrit contre lui y a si justement et si sagement condamné. Et il ne faut que lire le livre qu'il n'a fait là-dessus qu'en feignant seulement de traduire celui de la conjuration, pour voir combien il étoit charmé et des révoltés et des révoltes, puisqu'il paroît ne l'avoir traduit et commenté que pour justifier la conduite et le dessein du comte de Lavergne. Il se faisoit même plus d'honneur et plus de plaisir du nom de petit Catilina qu'on lui donnoit quel-

[1] Jean-Louis de Fiesque, comte de Lavergne, auteur de la conjuration de Gènes, et qui se noya dans la mer le premier janvier 1557, au commencement de l'action.

[2] Catilina, chef d'une conspiration contre la ville de Rome sous les consuls. Il fut tué par Petreus, lieutenant d'Antoine, l'an de Rome 692.

quefois, qu'il ne s'en promettoit du chapeau de cardinal, que son ambition lui faisoit désirer à quelque prix que ce fût, et que sa vanité lui faisoit espérer avec tant de confiance.

De la lecture du livre de cette conjuration, il lui resta donc un si grand goût pour les intrigues parmi les bourgeois de Paris, que depuis cela il avoit toujours ménagé le peuple de cette grande ville avec une attention extrême ; persuadé sans doute que l'archevêché de Paris n'étoit propre à rien de si bon qu'à faire des intrigues considérables, qu'à fomenter des séditions, et qu'à exciter des révoltes.

Mais il ne faut pas que j'oublie de rapporter ici qu'aux premières barricades du parlement, il fut si transporté de joie de trouver un moyen de pouvoir entrer dans les intrigues, qu'il sortit en rochet et en camail, pour faire croire, en donnant des bénédictions, qu'il vouloit faire cesser la rumeur. Après quoi il vint avec empressement donner ses avis au cardinal sur ce qui se passoit, lequel n'en fit pas grand cas, sachant peut-être bien

qu'il y avoit contribué : car après qu'il fut parti lui et la reine ne firent que se moquer de lui.

Ce fut donc de cette manière froide et méprisante avec laquelle le cardinal reçut les offres du coadjuteur, que ce coadjuteur fit son prétexte pour se mettre dans le parti de la fronde.

Les ducs de Brissac[1], de Luynes[2], de Noirmoutier[3] et de Vitri[4], entrèrent aussi tous quatre dans le même parti, et ils furent faits lieutenants généraux sous le commandement des ducs d'Elbeuf et de Beaufort, et du maréchal de la Mothe, au dessus desquels M. le prince de Conti étoit encore en qualité de généralissime, comme je l'ai déjà dit dans un autre endroit.

Le duc de Brissac entra dans ce parti à cause de l'alliance qui étoit entre le coadjuteur et lui;

[1] Louis de Cossé, duc de Brissac, mort en 1661.

[2] Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes.

[3] Louis de la Trémouille, duc de Noirmoutier, mort en 1666.

[4] François-Marie de l'Hospital, duc de Vitri.

Le duc de Luynes, par une dévotion de jansénisme assez mal entendue;

Noirmoutier, par la seule haine qu'il avoit pour M. le Prince, à cause de quelque chose qui s'étoit passé à la bataille de Lens, dont il n'a jamais perdu le souvenir;

Et Vitri, par le mécontentement de ce qu'on lui avoit refusé le brevet de son père.

Je ne veux pas encore oublier ici que Laigues[1] entra dans le parti du parlement comme ami du coadjuteur, aussi bien que par la haine qu'il portoit à M. le Prince, qui lui avoit donné quelque chagrin au jeu. Avant cela, Laigues étoit un homme peu connu et peu considéré.

La Boulaye[2], qui étoit entré dans ce parti avant lui, et qui étoit encore moins dans le monde, y entra à cause du mécontentement qu'il eut de n'avoir pu obtenir la survivance de la charge de colonel des cent-suisses, que

1 Le marquis de Laigues. On a dit de son temps qu'il avoit épousé en secret la duchesse de Chevreuse, mère du duc de Luynes.

2 Maximilien Echalat, marquis de la Boulaye.

le duc de Bouillon [1] la Marck son beau-père avoit possédée.

Le prince de Tarente [2] prit encore le même parti, à la persuasion de madame de la Trémouille [3] sa mère, qui l'en sollicita fort, parce qu'elle aimoit les procès, et qu'elle en avoit beaucoup.

Le comte de Maure, qui avoit toujours passé pour un fort honnête homme, s'avisa par malheur pour lui de se faire frondeur; car il en acquit un si grand ridicule, qu'il n'en est jamais revenu.

Tancrède [4] voulut être encore de ce nombre, malgré tous les sujets qu'il avoit de se plaindre du parlement, qui lui avoit fait perdre son procès contre Chabot. Mais comme il étoit mineur, l'espérance de revenir contre

[1] Henri-Robert de la Marck, duc de Bouillon, mort en 1652.

[2] Henri-Charles de la Trémouille, prince de Tarente, mort en 1672.

[3] Marie de la Tour, fille de Henri de la Tour, duc de Bouillon, maréchal de France.

[4] ... Tancrède, prétendu fils de Henri II, duc de Rohan, que le parlement déclara supposé par arrêt, l'an 1646.

son arrêt l'avoit obligé à prendre leur parti. Sa mort cependant rendit tous ses desseins fort inutiles, et pour le parlement et pour lui ; elle acheva d'assurer à son beau-frère toute cette grosse succession de la maison de Rohan.

Lorsque Tancrède mourut, on fit quelques vers sur sa mort au service du parlement ; mais je ne me souviens que de ces deux-ci :

Il a tout fait pour la justice,
Et la justice rien pour lui.

Mata se vint ranger du côté du parlement, mais il n'y fit pas une figure fort considérable. Je n'ai pas même ouï dire qu'il en ait fait d'autre que celle de général des postes qu'avoit Nouveau, son beau-frère.

Fosseuse, Dallui, Sevigni, et plusieurs autres de cette même volée, vinrent tous s'offrir au parlement presqu'en même temps que Mata ; mais ils y firent si peu de chose que je n'ai rien à en dire.

M. d'Elbeuf avoit fait son traité avec le parlement par le nommé Deslandes-Payen, qui l'avoit assuré de la part de tous ces messieurs qu'il auroit le principal commande-

ment. Ce Deslandes étoit conseiller, et avoit connu M. d'Elbeuf en Flandres, où ils avoient été tous deux en exil.

Ce conseiller avoit de très-grandes obligations à M. d'Elbeuf, qui lui avoit fait gagner un procès dans lequel il s'agissoit d'un bénéfice considérable. Ce fut aussi par le moyen de ce Deslandes, qui avoit un grand crédit au parlement, parce qu'il n'y avoit que lui qui entendît la guerre, que ce prince fut reçu d'abord comme général. Il est vrai encore que pendant l'espace de deux jours seulement il fut le maître de Paris, les délices du peuple et l'espérance du parlement; mais sitôt que M. le prince de Conti et madame de Longueville furent arrivés, cette grande considération qu'on avoit eue pour lui s'évanouit, et cessa si bien, que depuis cela on ne savoit plus qu'il y fût, que par les chansons burlesques qu'on fit contre lui. Ce qui fut cause que la fronde se détermina à y faire venir M. le prince de Conti et madame de Longueville; car ceux qui négocioient avec lui pour Paris n'avoient pas dessein de les faire venir, qu'on n'eût vu auparavant comme les choses tour-

neroient. Mais comme ils virent que le duc d'Elbeuf, qui s'offrit dans ce temps-là au parlement y étoit si puissant, ils crurent bien qu'il n'y avoit plus de temps à perdre, et que cela pourroit traverser leurs desseins. Les assiégeans et les assiégés se trouvoient également trompés dans leurs mesures; car comme tout le monde a des procès, ou craint d'en avoir, il y eut peu de gens qui n'en prissent quelques-uns avec le parlement, ou tout au moins qui ne frondassent avec lui le ministre et le ministère, et qui n'applaudissent à ce qu'ils paroissoient faire pour le peuple. Mais comme les paroles ne coûtent rien, sitôt que la guerre fut déclarée, tel qui leur avoit fait de grandes protestations, se trouvant plus engagé à la cour qu'à eux, favorisoit lui-même le blocus; et ceux qui y venoient servir se rendoient et se trouvoient à la fin leurs maîtres. Ce qui dégoûta si fort de la guerre messieurs du parlement, que sans se mettre beaucoup en peine de ceux qui s'étoient joints à eux, ils délibérèrent de penser à quelque accommodement avec la cour, et cela d'autant plus volontiers que ces trois ou quatre

cent mille hommes qu'ils s'étoient flattés de lever à Paris étant tous gens de métier, et aucun ne voulant quitter sa maison qu'on ne lui donnât de l'argent, dont on n'avoit guère, ils se trouvèrent presque réduits à rien. Ainsi on leva peu de monde, et encore de si mauvaises troupes, qu'elles prenoient toutes la fuite à la première occasion. Du côté de la cour, on n'étoit pas moins trompé ; les troupes dont on avoit formé le blocus de Paris pour affamer la ville, ne servirent qu'à la nourrir. Les vivres y étoient devenus si chers, par la difficulté qu'il y avoit d'y en faire venir, que les officiers, qui en faisoient entrer par charrois, y trouvèrent un profit très-considérable, et tout le monde, par ce même intérêt, y en apportoit.

Cependant, quoique chaque général y en fît entrer les jours qu'il étoit de commandement, le peuple ne voulut point croire que d'autres y en fissent entrer que M. de Beaufort et M. de la Boulaye.

Enfin Paris prit une face si différente de ce qu'il avoit été, qu'on auroit eu peine à s'imaginer que les mêmes gens eussent pu

devenir, en si peu de temps, si dissemblables d'eux-mêmes. On ne s'y entretenoit plus que de la guerre, du prix de la farine, et de l'édit de 1617, qui excluoit du gouvernement tous les étrangers; on n'y parloit plus que d'affaires d'état, de quelque âge et de quelque sexe que l'on fût : plus on avoit d'ignorance, plus on décidoit hardiment. Mais dans ce caprice général où l'on étoit de ne parler que de choses sérieuses, importantes et solides, on y avoit pourtant si peu de solidité dans l'exécution, que presque personne ne s'avisa de traiter de chose importante la témérité qu'il y avoit d'oser soutenir la guerre contre l'autorité royale.

Ce qui fit dire à M. le Prince que cette guerre ne pouvoit être bien décrite qu'en vers burlesques, parce qu'on y passoit les jours entiers à se moquer les uns des autres.

Dans le parlement, on ne traitoit point les affaires avec plus de dignité ni avec plus de gravité. Lorsqu'on y proposoit un avis pour la cour, au lieu de tâcher d'y répondre avec de meilleures raisons que celles qu'on proposoit, on n'y répondoit jamais que par de

longues huées, semblables à peu près à celles que font les laquais à la porte du cours ou de la comédie ; et c'étoit là proprement ce que l'on appeloit *fronder.*

Ce mot a eu cependant encore une autre origine, qui étoit celle de la guerre que la canaille s'entrefaisoit à coups de pierre dans les faubourgs et dans les fossés de Paris avec des frondes, à laquelle on comparoit celle de Paris, qui se faisoit par des bourgeois qui n'en connoissoient point d'autres. Et l'on commença à mettre le mot de fronde en usage, après que Bachaumont[1], en faisant comme les autres de ces huées ordinaires, eût dit qu'il alloit fronder l'avis de son père, qui étoit le président Le Coigneux, père du dernier mort.

On avoit mené le roi à Saint-Germain le 6 janvier de l'année 1649, lorsqu'on y sut que M. le prince de Conti et madame de Longueville étoient arrivés à Paris le 10, et que M. le Prince, soupçonné d'y avoir fait venir son frère, étoit à un de ses quartiers,

[1] M. de Bachaumont, qui fit le voyage écrit par le célèbre Chapelle.

qui n'étoit éloigné que d'un quart de lieue de la ville. Cela fit croire qu'il s'y alloit jeter lui-même ; ce qui mit la reine et M. le cardinal dans une appréhension mortelle ; mais cette crainte fut bientôt dissipée par son retour.

M. le Prince, soit pour ôter les soupçons qu'on pouvoit avoir eu de lui là-dessus, ou bien pour suivre les mouvements de la colère où il étoit de voir qu'on s'opposoit à la réduction de Paris qu'il avoit entreprise, dit des choses si terribles de son frère et de sa sœur, qu'il ne falloit guère être éclairé pour pouvoir croire que ce fût un jeu joué entre eux. Il devint si furieux d'abord, que personne n'osoit l'aborder, et puis tout d'un coup il revint chez la reine avec un certain air libre comme s'il n'avoit jamais été fâché ; et tenant par la main un petit bossu qu'il lui menoit paré d'une casaque dorée : *Voilà*, lui dit-il, madame, en faisant de grands éclats de rire, *le généralissime de Paris*. Il est vrai que le prince de Conti ne répondit pas à l'espérance que l'on avoit conçue de son esprit. Madame sa sœur elle-même, qui

l'obsédoit et qui le gouvernoit en ce temps-là, étoit bien aise qu'on n'eût pas meilleure opinion de lui, afin que tout lui fût attribué.

Marsillac [1] qui la gouvernoit absolument, et qui ne vouloit pas que d'autres eussent le moindre crédit auprès d'elle, ni même qu'ils parussent y en avoir, l'éloigna fort du coadjuteur, qui n'auroit pas été fâché de la gouverner aussi, et qui l'étoit beaucoup plus que cela ne fût pas.

Cet éloignement de madame de Longueville fit insensiblement deux partis dans la ville.

On s'y étoit toujours défié d'elle, à cause de M. le Prince; d'ailleurs on n'y avoit pas une fort grande opinion de sa bonne foi, et encore une plus mauvaise de Marsillac qui la gouvernoit; et on savoit même qu'elle ne pouvoit être fâchée qu'on doutât de sa sincérité, parce qu'elle s'imaginoit qu'on l'en croyoit plus fine et plus habile, jusques-là

[1] François de La Rochefoucault, prince de Marsillac, depuis duc de La Rochefoucault, et père de celui d'à présent. Ce seigneur fut auteur des Mémoires à qui on a donné son nom, et mourut en 1680.

que la crainte qu'on ne la crût capable de se plaire avec les esprits vulgaires, ou qui n'étoient pas dans une grande réputation, faisoit qu'elle n'osoit presque paroître honnête avec personne.

Le coadjuteur de son côté, outre qu'il étoit fort caressant avec tout le monde, se piquoit d'une probité à l'épreuve et au dessus de toutes sortes d'intérêts. En effet, il n'en avoit point de médiocres : il ne trompoit jamais que dans les occasions qui lui pouvoient être d'une grande utilité ; et comme il avoit assez d'esprit pour connoître qu'il n'y en pouvoit avoir aucune pour lui dans la conjoncture présente, il n'eut pas de peine à réussir par là dans le dessein qu'il avoit de s'attirer tout le crédit.

M. de Beaufort, uni avec le coadjuteur, eut la même politique : il avoit pourtant plus de probité que lui ; car où il avoit une fois connu à quoi l'honneur l'avoit engagé, pour rien au monde il n'y auroit voulu manquer ; mais comme ses connoissances étoient fort bornées, il avoit le malheur de connoître

rarement ses devoirs. Il ne faut pas s'étonner après cela si toutes ces conduites si opposées produisirent l'effet qu'elles devoient avoir du côté de ces deux hommes.

Sur la fin du blocus de Paris, le coadjuteur ôtoit tout le crédit à M. le prince de Conti et à madame de Longueville, comme ceux-ci l'avoient ôté auparavant à M. d'Elbeuf. Mais par malheur pour lui il s'avisa de prêcher publiquement pour son parti contre celui du cardinal Mazarin, et contre la personne de ce ministre, dans la créance que le peuple en seroit encore plus animé contre lui, parce qu'il avoit ouï dire que cela avoit beaucoup contribué autrefois à soutenir la ligue, sans penser que la guerre de la ligue étoit une guerre de religion toute différente de celle-ci. Aussi cela fit-il un effet tout contraire. On eut tant d'horreur qu'on osât en chaire louer une faction dans un état, faite par des sujets contre leur prince légitime, et y prêcher la division comme une chose juste et raisonnable, que s'en étant aperçu lui-même, il feignit de se trouver

mal, afin de finir plus tôt. D'un autre côté, la défiance que l'on avoit de madame de Longueville étoit si grande, qu'on crut qu'elle s'étoit enfuie de Paris, et que c'étoit le Feron, alors prévôt des marchands, de qui l'on se défioit aussi bien que d'elle, qui l'avoit fait sortir : ce qui obligea même le Feron de se cacher dans un cloître, et madame de Longueville de se faire voir, quoiqu'il n'y eût pas long-temps qu'elle fût accouchée.

Tout cela, joint au chagrin qu'avoit le parlement de voir employer mal à propos son argent dans le luxe et dans la magnificence, au lieu des troupes où il l'avoit destiné, lui donna d'abord quelque envie de faire la paix. Mais les malintentionnés et les frondeurs les plus entêtés, qui ne vouloient point qu'on traitât, firent changer cette pensée; et voyant que leur puissance ne répondoit pas aux espérances qu'on en avoit conçues, ils se trouvèrent forcés d'avoir recours aux ennemis de l'état, et d'envoyer chercher du secours chez les Espagnols, à qui Noirmoutier et Laigues, amis intimes du coadjuteur, en allèrent demander; et ce fut dans ce

voyage que se fit la connoissance de Laigues avec madame de Chevreuse [1].

La cour sur cette nouvelle, et d'ailleurs voyant que la Normandie, la Provence, la Guienne et Reims s'étoient déjà déclarés pour Paris, la Provence sous le commandement de comte de Carce [2], qui avoit un fort grand crédit dans cette province, et le parlement de Guienne sous le commandement de Sauvebeuf [3] et de Lusignan, la cour, dis-je, informée de tous ces mouvements contre elle, commença à faire des propositions et des offres aux particuliers, pour les détacher des intérêts du parlement. Marsillac, pour son intérêt seul, fit voir à madame de Longueville que l'extrême défiance qu'on avoit d'elle faisant diminuer son crédit tous les jours, elle en auroit encore moins à l'ave-

1 Marie de Rohan, fille du duc de Montbazon, veuve du connétable de Luynes, épousa en secondes noces Claude de Lorraine, duc de Chevreuse.

2 Le comte de Carce, de la maison de Gordes, lieutenant de roi en Provence.

3 .... Sauvebeuf. C'étoit un brave du temps du fameux comte de Bouteville, père du maréchal de Luxembourg.

nir ; et comme elle se servoit moins de son esprit que de celui des autres, il lui persuada facilement d'entendre aux offres et aux propositions de la cour.

On ne fut pas long-temps à s'apercevoir de cette négociation ; ce qui fit que chacun voulut traiter séparément : ceux mêmes qui y étoient les plus engagés étoient fâchés que les autres s'engageassent à faire comme eux ; ils vouloient être les premiers, afin de rendre leur parti meilleur. On proposa donc publiquement, du côté de la cour, une conférence à Ruel, qu'on jugea bien devoir réussir, parce que beaucoup de gens étoient déjà d'accord, et on ne faisoit même cette proposition que pour la forme. Le duc de Beaufort et le coadjuteur ne voulurent jamais entendre à aucun traité ; ce qui leur donna beaucoup de réputation, et les fit demeurer à la tête d'un gros parti, duquel ils furent pendant plusieurs années comme les maîtres.

Madame de Longueville manda à son mari que tout le monde traitoit, qu'il y devoit penser aussi ; et puis elle se plaignit de ce qu'il l'avoit fait avant elle.

Par le traité qu'on fit, on donna au prince de Conti Damvillers, où Marsillac devoit commander sous lui, et dont il devoit même avoir les appointements. Car, en ce temps-là, les personnes du rang de M. le prince de Conti les laissoient toujours toucher à leurs lieutenants dans leurs gouvernements.

Sitôt que Marsillac, qui ne se hâtoit et ne pressoit tant madame de Longueville que pour en avoir plus tôt ce qu'on lui avoit promis du côté de la cour, en eut obtenu ce qu'il prétendoit, il ne pensa plus guère aux intérêts des autres. Il trouva dans les siens tout ce qu'il cherchoit, et son compte lui tenoit d'ordinaire toujours lieu de tout. Il fit même trouver bon à madame de Longueville qu'on n'eût point pensé à elle, quoique le prince de Conti et elle n'eussent pressé cette paix, de leur côté, que dans l'espérance de faire leurs conditions meilleures, et dans la crainte de n'en être plus les maîtres s'ils tardoient trop, parce qu'ils s'apercevoient bien que leur crédit diminuoit tous les jours de plus en plus.

A l'égard de M. de Longueville, à la réserve seulement de la survivance de ses gou-

vernements qu'on lui accorda pour ses enfants, et qu'on ne refusoit à personne en ce temps-là, on ne lui donna rien. C'est ce qui fit qu'il s'opiniâtra si long-temps à ne vouloir consentir à aucun accommodement, à moins qu'il n'eût le Pont-de-l'Arche, que la cour ne vouloit point aussi lui donner, parce que n'ayant que trop connu et senti le grand crédit qu'il avoit en Normandie, elle n'avoit garde de l'augmenter en lui donnant cette place. Mais M. le Prince, voyant cette difficulté, assura M. de Longueville qu'il la leveroit, et qu'il auroit ce qu'il désiroit ; que même, en faveur de la paix, il vouloit bien lui en donner sa parole et s'en faire fort, sans se mettre beaucoup en peine s'il pourroit la lui tenir ; car il ne se faisoit pas une affaire de manquer à ce qu'il promettoit.

Le coadjuteur fit humainement tout ce qu'il put pour s'opposer à cette paix, quoique M. le prince de Conti témoignât la souhaiter avec tant de passion.

M. de Beaufort de son côté, qui n'en faisoit pas moins que le coadjuteur, et qui cherchoit tous les moyens imaginables de l'em-

pêcher, crut en avoir trouvé un infaillible, qu'il proposa à M. de Bellièvre, en lui demandant, par manière d'avis, si en donnant un soufflet à M. d'Elbeuf, il ne changeroit point la face des affaires; à quoi M. de Bellièvre répondit, d'un sang-froid plus digne de sa gravité que de la question, qu'il ne croyoit pas que cela pût changer autre chose que la face de M. d'Elbeuf. Cela réjouit et fit beaucoup rire tous ceux qui entendirent cette conversation, et ne fit qu'augmenter les bons contes qu'on faisoit les uns des autres, et surtout de M. de Beaufort.

Ainsi finit la première guerre de Paris, où l'on déchira, d'une manière épouvantable, M. le prince de Conti et madame de Longueville; ce qui leur donna une si cruelle aversion pour la fronde et pour le parlement, qu'ils l'ont toujours conservée depuis; et il arriva même parmi les frondeurs qu'on fit plus d'une fois à M. de Marsillac de ces sortes de menaces qui ne se font guère à des gens de sa qualité.

Après que la plupart du parti fut d'accord que, pour la bienséance et pour contenter le

peuple, on demanderoit que le cardinal Mazarin sortît hors de France, comme personne ne se vouloit charger de cette commission, ce qui n'étoit pourtant qu'une pure comédie pour leurrer le peuple, le comte de Maure s'en chargea, croyant que tout cela se faisoit de bonne foi; mais ce bel emploi qu'il prit acheva de le tourner en ridicule.

Dans cette paix, tout le monde fit réflexion que, pendant la guerre, on en avoit assez fait pour fâcher le cardinal, mais qu'on n'en avoit point assez fait pour se mettre à couvert de son ressentiment; et c'est par cette réflexion qu'on blâma si fort messieurs du parlement d'avoir fait la paix dans la conjoncture où ils la firent, et de ne l'avoir pas faite ou plus tôt ou plus tard. Car il est certain que s'ils avoient pris le temps qu'ils avoient tant de postes considérables auprès de Paris, ces postes la leur auroient fait faire plus avantageuse; ou ils devoient du moins attendre encore quelque temps, puisque Paris ne pouvoit plus être affamé, que plusieurs provinces étoient sur le point de se joindre à celles qui s'étoient déclarées pour eux, et qu'enfin la

saison forçant la cour de retirer ses troupes pour les renvoyer sur la frontière contre les Espagnols, elle se seroit trouvée dans la nécessité de traiter avec eux aux conditions qu'ils auroient voulu; au lieu que, pour avoir si mal pris leur temps, il en arriva tout autrement. De cette paix, dont aucun des partis, ni de tous les gens qui y entrèrent ne fut content, on peut encore faire cette réflexion, qui est que si rien ne flatte et ne séduit tant que les commencements de ces sortes d'intrigues où l'on entre, rien aussi n'en désabuse tant que leurs fins, par l'expérience qu'elles donnent du contraire de tout ce qu'on s'y étoit proposé en y entrant. La paix du parlement ainsi faite et conclue, madame de Longueville alla à la cour, persuadée qu'ayant été la seule cause de la paix, elle y seroit parfaitement bien reçue; mais elle trouva au contraire qu'on ne s'y souvint que de la guerre qu'elle avoit suscitée et entretenue.

La reine la reçut donc assez froidement; et le cardinal ne la fut voir que pour la remercier tout haut de lui avoir été toujours plus favorable que tous les autres, qui avoient

été, comme elle, opposés à son parti, croyant bien qu'il la décréditeroit dans le sien en lui parlant ainsi. Tout le monde en jugea de même en lui entendant faire un pareil compliment.

M. le Prince ne vint ni la voir ni la présenter, comme on pensoit qu'il l'avoit promis, s'excusant sur ce qu'il étoit malade, ce qui fit croire à madame de Longueville que c'étoit une mauvaise excuse. Elle en fit tant de plaintes, qu'il fut obligé d'aller chez elle, la bouche et les joues si enflées, qu'on vit bien que ses raisons n'étoient que trop bonnes.

M. le Prince, depuis la guerre de Paris, voyant que madame de Longueville gouvernoit M. le prince de Conti, qu'elle avoit du crédit auprès de monsieur son mari, et qu'elle étoit comme à la tête d'un gros parti, jugea qu'elle lui pourroit être utile, et avec la même facilité, se porta à un accommodement avec cette princesse, pour qui il parut toujours depuis avoir bien de la considération. Il la fit entrer dans toutes les affaires les plus importantes, et ils n'agirent plus tous deux que de concert.

M. le Prince étoit charmé de la haine qu'on avoit pour lui à Paris, et de ce qu'il avoit fait accroire à des bourgeois de la ville, qui étoient venus à Saint-Germain, qu'il ne se nourrissoit que d'oreilles de bourgeois de Paris. Il se piquoit de craindre si peu Paris, qu'il y vouloit aller seul avant la cour.

Cette haine dont il s'étoit tant moqué ne laissoit pas que de l'embarrasser : il trouva l'invention, pour y être en sûreté, de faire courir sourdement le bruit qu'il étoit mal avec le cardinal, et, avant que d'y aller, de proposer des conférences avec M. de Beaufort et le coadjuteur ; sur quoi il les fit donner dans le panneau. Il vint donc à Paris, et il les vit tous deux, comme il avoit été proposé ; mais sitôt qu'il fut parti, il ne fut plus question ni de son accommodement ni de sa brouillerie avec M. le cardinal.

Le parlement, que ce prince avoit voulu perdre, et qui s'étoit déclaré si hautement son ennemi, eut la lâcheté de lui faire une députation dès qu'il fut arrivé ; ce qui donna lieu à bien des écrits pour le blâmer de cette démarche, parce qu'ils n'étoient pas tous de

cette opinion ; mais comme c'étoit à la pluralité des voix que cela se décidoit, il fallut bien que le moindre nombre cédât au plus grand.

Un peu après, madame de Chevreuse revint en France avec autant de diligence que de secret, et sans la participation de la cour. Sitôt qu'elle y fut arrivée, le cardinal s'imaginant qu'elle pouvoitlui être utile dans la conjoncture des affaires présentes, lui manda que la reine vouloit bien qu'elle vînt à la cour, où elle fut parfaitement bien reçue, et où même on lui fit donner de l'argent.

Il y avoit quatorze ou quinze ans qu'elle n'avoit été en France, hors deux ou trois mois seulement au commencement de la régence, ce qui étoit cause qu'elle n'y avoit plus d'habitude ; mais elle avoit tant d'art et de savoir-faire pour les intrigues, qu'elle n'y fut pas long-temps sans y être dans une très-grande considération, et sans y avoir un très-grand nombre d'amis importans, qui avoient tous une confiance entière à elle.

M. le Prince crut qu'il y alloit de sa gloire

de ramener le roi et la reine à Paris, et M. le cardinal crut aussi qu'il étoit de l'intérêt de la régence d'y revenir; mais il étoit resté une certaine cabale de frondeurs qui se trouvoient dans un crédit absolu parmi le peuple et la fronde; ainsi il étoit assez difficile de pouvoir être en sûreté, sans négocier avec cette cabale.

M. Servien vint donc à Paris auparavant, et il s'adressa d'abord à M. de Beaufort, persuadé, à la peinture qu'on lui en avoit faite, que ce n'étoit pas une affaire de le réduire à ce qu'il voudroit. Cependant, contre son attente, il ne laissa pas de résister quelque temps; mais enfin il se rendit et consentit à tout ce qu'on vouloit de lui, qui étoit seulement qu'il ne feroit plus rien contre le cardinal, et qu'il ne s'opposeroit plus à rien de tout ce que la cour témoigneroit désirer, sans qu'on lui promît autre chose, pour une si grande docilité, sinon que le roi et la reine le recevroient fort bien; ce qui fit dire, en ce temps-là, que le coadjuteur, qui gouvernoit M. de Beaufort comme l'on gouverne une

pendule, ne l'avoit monté que pour deux heures, parce qu'il n'avoit pas résisté davantage.

Quant au coadjuteur, il ne voulut rien écouter; mais voyant qu'il lui seroit presque impossible d'empêcher le retour de la cour à Paris, il se contenta de laisser croire qu'il n'y mettroit aucun obstacle. Le roi et la reine revinrent donc à Paris le 18 du mois d'août 1649. Après la paix de Paris, il falloit songer à celle des provinces : celle de Rouen avoit été faite en même temps que celle de Paris; et M. de Longueville avoit obtenu qu'on ôteroit le semestre de ce parlement qui avoit été établi depuis peu d'années.

M. le cardinal vouloit qu'en Provence le parlement traitât à de meilleures conditions que le gouverneur, quoique celui-ci eût été pour la cour. Sa raison étoit de vouloir lui donner des dégoûts assez grands pour le forcer à lui rendre ce gouvernement, qui étoit sur le chemin d'Italie, et il vouloit faire plaisir au parlement, afin de s'en pouvoir faire aimer quand il seroit leur gouverneur ; mais M. le Prince, qui vouloit favoriser le comte d'A-

lais [1], son cousin germain, força le cardinal à faire tout le contraire de ce qu'il vouloit.

En Guienne, l'affaire se passa tout d'une autre sorte. M. le cardinal voulut favoriser M. le duc d'Epernon [2] qui en étoit gouverneur, et il le faisoit dans la vue qu'une de ses nièces épouseroit M. de Candale [3]; mais M. le Prince fit encore une fois échouer par force les desseins du cardinal Mazarin, et l'on favorisa le parlement au préjudice du gouverneur.

Le cardinal, outré de ce que M. le Prince le maîtrisoit et le contrarioit partout, ne lui vouloit guère moins de mal que ceux à qui ce prince faisoit la guerre, et qu'à ceux qui la faisoient à ce ministre.

Un peu après la paix de Paris, M. de Vendôme [4] proposa au cardinal Mazarin le ma-

[1] D'Angoulême, comte d'Alais, gouverneur de Provence.

[2] Bernard de Nogaret, duc d'Epernon.

[3] Louis-Charles-Gaston de Nogaret, duc de Candale, mort en 1658.

[4] César, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV, grand-père de MM. de Vendôme d'aujourd'hui, mort en 1665.

riage de son fils de Mercœur [1] à une de ses nièces, en lui faisant donner l'amirauté. Mais M. de Beaufort fit tant de bruit de ce mariage, dans la crainte qu'il ne lui fît perdre son crédit parmi le peuple, qu'il le fit rompre sur l'heure, étant si puissant qu'on ne l'osoit fâcher. Mais au mois de septembre, soit que M. de Beaufort eût consenti au mariage, soit qu'on le considérât moins à cause que le crédit des frondeurs diminuoit beaucoup, on recommença à parler de ce mariage, et même il fut si avancé qu'on pria pour les fiançailles.

Le dernier qui avoit été amiral étoit le duc de Brézé [2], beau-frère de M. le Prince, qui avoit demandé l'amirauté, et à qui on l'avoit refusée ; mais il avoit tant pressé, qu'au lieu de cette charge on lui avoit donné le gouvernement de Stenai, en spécifiant même que c'étoit pour récompense de l'a-

[1] Louis, duc de Mercœur, depuis cardinal de Vendôme, gouverneur de Provence, père de M. le duc de Vendôme et de M. le grand-prieur de France, mort en 1669.

[2] Urbain Maillé, duc de Brézé, amiral et maréchal de France, mort en 1650.

mirauté. Il est vrai que M. le Prince se voyant un pouvoir sans bornes ne laissa pas d'y prétendre, toujours persuadé qu'on n'oseroit lui rien refuser de tout ce qu'il voudroit demander fortement.

Cette charge avoit toujours été vacante depuis la mort du duc de Brézé ; et quand M. le Prince sut qu'on alloit la donner à M. de Mercœur, il devint si furieux, qu'il se résolut de l'empêcher à quelque prix que ce fût ; et le prétexte de la querelle qu'il fit à M. le cardinal là dessus, fut qu'on n'avoit point donné le Pont-de-l'Arche à M. de Longueville, quoiqu'il ne s'en souciât guère auparavant.

M. le cardinal répondit à cette plainte, qu'il ne savoit pas pourquoi il lui alléguoit qu'il s'y étoit engagé avec M. de Longueville, puisque la reine ne lui en avoit jamais donné aucun ordre. Sur cette réponse M. le Prince lui manda tout net qu'étant las de porter la haine publique pour lui, il vouloit qu'il s'en allât et qu'il quittât le royaume.

Toute la France s'offrit au même instant à M. le Prince, à la réserve de M. de Ven-

dôme et du duc d'Epernon. Le président de Bellièvre [1] vint lui offrir toute la fronde. Tous les frondeurs le virent en particulier; et l'on dit qu'il promit à chacun d'eux de se joindre à eux tous pour chasser le cardinal, qu'il affectoit de tourner en ridicule sur toutes sortes de choses; et pour lui reprocher sa poltronnerie, il lui cria d'un ton et d'un air moqueur chez la reine: *adieu; Mars*, avec mille autres choses outrageantes qu'il lui disoit, et qu'il lui faisoit en toutes occasions.

Le cardinal se voyant presque seul de son parti, haï de tout le royaume, et prévoyant bien qu'il étoit perdu, s'il ne s'accommodoit avec M. le Prince, commença à entrer en négociation.

Madame de Longueville, qui haïssoit mortellement la fronde depuis la guerre de Paris, s'entremit avec plaisir de cet accommodement, et on prétend même que Marsillac en eut de l'argent. Le duc de Rohan-Chabot l'acheva, et les conditions furent que l'on

[1] Pompone de Bellièvre, premier président du parlement, mort en 1657.

donneroit le Pont-de-l'Arche à M. de Longueville; que l'on romproit le mariage de la nièce du cardinal avec M. de Mercœur; que celle-là non plus que toutes les autres nièces ne se marieroient point sans le consentement de M. le Prince; que l'amirauté demeureroit encore vacante; que l'on ne donneroit aucune charge, aucun gouvernement ni aucun bénéfice considérable sans sa participation, et qu'on ne feroit point commander d'armes à personne, qu'il n'en approuvât le choix, jusqu'aux moindres officiers. On fit deux doubles de ce traité, qui furent signés de la reine, de M. le Prince et de M. le cardinal, dont l'un fut donné à M. le Prince, et l'autre demeura à M. le cardinal.

Dans le temps que ce traité fut prêt d'être réglé, M. le Prince, pour avoir un prétexte spécieux de rompre avec la fronde, envoya quérir le président de Bellièvre, avec lequel il dit qu'il vouloit être éclairci d'une chose touchant les frondeurs, savoir, qu'au cas qu'il vînt à se brouiller avec M. le duc d'Orléans, s'ils ne se déclareroient pas pour lui. Sur quoi le président repartit qu'ils étoient

parents si proches, qu'il ne pouvoit pas supposer que jamais ils se pussent brouiller. Mais M. le prince persistant là-dessus à vouloir une parole décisive, Bellièvre dit qu'en ayant porté une de la part de toute la fronde, il ne pouvoit décider sur ce qu'il lui demandoit, qu'il alloit leur en parler à tous, et revenir sur ses pas lui en rapporter la réponse.

Les frondeurs, après s'être bien consultés, connoissant d'ailleurs le penchant qu'avoit M. le Prince de se raccommoder avec le cardinal sur le moindre avantage, et se souvenant encore combien il les avoit trompés de fois, toutes ces considérations leur donnèrent lieu de croire que cette proposition n'étoit faite que pour les mettre mal avec M. le duc d'Orléans, avec qui ils étoient fort bien. Ainsi ils résolurent de ne le point sacrifier à M. le Prince, mais seulement de lui faire une réponse la plus douce, et pourtant la plus indécise qu'ils pourroient, qui fut : que tous les frondeurs étoient de l'opinion de M. de Bellièvre ; qu'ils ne pouvoient

s'imaginer non plus que lui que deux princes d'un même sang, si proches parents, et qui par dessus tout cela avoient tous deux de si bonnes intentions pour l'état, pussent jamais se voir brouiller l'un avec l'autre; que pour eux ils contribueroient toujours de leur mieux à entretenir cette intelligence si nécessaire au bien public. M. le Prince parut si mécontent de cette réponse, que sans avoir les moindres égards, ni même vouloir paroître garder les moindres mesures, il se raccommoda publiquement avec le cardinal Mazarin, en déclarant qu'il ne pouvoit pas s'assurer sur des gens qui lui avoient assez fait entendre qu'ils ne seroient pas pour lui contre M. le duc d'Orléans, et sans autres formalités il rompit avec eux.

Lorsque l'on vit que M. le Prince sacrifioit tout au cardinal Mazarin après l'avoir tant outragé, il n'y eut personne jusqu'aux moins éclairés qui ne vît bien que ce prince étoit perdu. Il fut le seul qui ne s'en douta point, quoique par l'écrit fait double dont je viens de parler, et qui étoit demeuré secret entre

lui, la reine et le cardinal, il en dût encore plus savoir que les autres sur les outrages qu'il avoit faits à ce ministre.

Un peu après le raccommodement de M. le Prince avec le cardinal, la reine donna le tabouret à la comtesse de Fleix, fille de madame de Sennecey sa dame d'honneur; sur quoi M. le prince de Conti le demanda aussi pour madame de Marsillac[1], et M. le duc d'Orléans pour madame de Pons[2], depuis duchesse de Richelieu. Et comme, dans ce temps-là, tout faisoit de l'émotion, ces nouvelles prétentions en firent tant, que cela alla jusqu'à faire des assemblées de noblesse pour en empêcher l'exécution ; à quoi le cardinal contribuoit sous main, dans la pensée qu'elles ne pouvoient être que contre le duc d'Orléans et le prince de Conti ; mais il en

[1] Andrée de Vivonne, dame de la Chataigneraye, princesse de Marsillac, et depuis duchesse de La Rochefoucault, morte en 1670.

[2] Anne Poussart de Fort du Vigean, sœur puînée de la belle mademoiselle du Vigean, et veuve de François-Alexandre d'Albret, sire de Pons. Elle épousa ensuite le duc de Richelieu.

arriva tout autrement, car dès qu'ils furent assemblés, sans se souvenir de ce qui les y avoit obligés, ils se mirent à fronder contre le cardinal; ce qui fut cause qu'il prit encore un peu plus de soin de rompre ces assemblées qu'il n'en avoit pris de les faire, et on ne parla plus des tabourets.

Ces assemblées finies, il parut une manière de calme dans le royaume, dont peu de gens étoient contents; et, insensiblement, toute l'aversion qu'on avoit eue pour le cardinal se tourna contre M. le Prince et contre toute sa maison, à laquelle ils contribuoient plus que tous leurs ennemis; car enfin ils trouvoient que c'étoit se donner un ridicule que de témoigner quelque attention à se faire aimer; aussi est-il certain que, dans ce temps-là, M. le Prince aimoit mieux gagner des batailles que des cœurs.

Dans les choses de conséquence, ils s'attachoient à fâcher les gens, et dans la vie ordinaire ils étoient si impraticables, qu'on n'y pouvoit pas tenir; ils avoient des airs si moqueurs, et disoient des choses si offensantes, que personne ne les pouvoit souffrir.

Dans les visites qu'on leur rendoit, ils faisoient paroître un ennui si dédaigneux, et ils témoignoient si ouvertement qu'on les importunoit, qu'il n'étoit pas malaisé de juger qu'ils faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour se défaire de la compagnie. De quelque qualité qu'on fût, on attendoit des temps infinis dans l'antichambre de M. le Prince, et fort souvent, après avoir bien attendu, il renvoyoit tout le monde, sans que personne eût pu le voir. Quand on leur déplaisoit, ils poussoient les gens à la dernière extrémité, et ils n'étoient capables d'aucune reconnoissance pour les services qu'on leur avoit rendus : aussi étoient-ils également haïs de la cour, de la fronde et du peuple, et personne ne pouvoit vivre avec eux. Toute la France souffroit impatiemment ces mauvais procédés, et surtout leur orgueil qui étoit excessif.

Mais si l'aversion qu'on avoit pour eux étoit grande, la crainte l'étoit encore davantage. Elle l'étoit même à un point que, pour la pouvoir imaginer, il faudroit l'avoir vue. Tout le monde auroit bien voulu être délivré

d'eux, mais personne n'avoit assez de courage pour oser y travailler.

D'ailleurs, les chefs de la fronde, que la persécution ni le blocus n'avoient pu abaisser, s'abaissèrent d'eux-mêmes lorsqu'on les laissa en repos, tant par la présence du roi que parce que le peuple les oublioit. Ainsi, jugeant entre eux qu'il falloit quelque nouveauté pour les ranimer, ils s'avisèrent d'envoyer la Boulaye pour publier, par tout Paris, qu'on vouloit assassiner M. de Beaufort, et puis pour faire crier aux armes dans toutes les rues; mais cela n'émut et n'anima personne, et il n'en arriva autre chose, sinon un décret contre la Boulaye, qui se trouva dans l'obligation de se cacher pour éviter la prison; et voyant que cette tentative n'avoit pas réussi, ils voulurent en éprouver une autre.

Joli, créature du coadjuteur, qui étoit syndic des rentiers de la ville, fit sa plainte au parlement qu'on avoit voulu l'assassiner, qu'il étoit fort blessé, et qu'on ne lui en vouloit que parce qu'il soutenoit ceux à qui on vouloit faire perdre leurs rentes. Comme on

jugea qu'il ne disoit pas vrai, ceux du parlement qui étoient pour la cour firent en sorte qu'on ordonna que quelques-uns de ces messieurs seroient députés pour visiter ses blessures ; mais lorsque le député y fut arrivé, Joli dit qu'il étoit pansé, et il ne voulut jamais les lui faire voir, ce qui en découvrit la fausseté.

Aussitôt après ce bruit, il en arriva un autre bien plus grand, et qui eut aussi de plus grandes suites. M. le Prince allant au Palais-Royal, comme il faisoit tous les soirs, M. le cardinal lui dit qu'il avoit eu avis que M. de Beaufort et le coadjuteur faisoient tenir des gens à la place Dauphine pour l'assassiner lorsqu'il s'en retourneroit à l'hôtel de Condé. M. Servien vint ensuite, qui lui donna le même avis, comme s'il n'eût point su que le cardinal le lui eût donné. Tous deux conseillèrent à M. le Prince de renvoyer son carrosse avec quelqu'un dedans, afin de savoir si l'avis étoit bon, et que cependant il demeureroit au Palais-Royal pour savoir ce qui en seroit arrivé. On fit donc mettre un laquais de Duras dans le carrosse, et on pré-

tend que de la place Dauphine on tira un coup dont ce laquais fut tué.

Les frondeurs ont toujours soutenu qu'il se portoit fort bien, et qu'on l'avoit fait cacher. Comme on n'a jamais bien su la vérité de cette affaire, et qu'elle est toujours demeurée douteuse, je dirai seulement ici ce qui s'en est publié, sans rien décider, et je laisserai la liberté de juger tout ce qu'on en trouvera de plus apparent. La plus commune opinion étoit alors que M. le Prince avoit supposé cet assassinat pour faire sortir de Paris les chefs de la fronde, et s'en faire chef lui-même. Ce qui faisoit croire que ce n'étoient pas les frondeurs, c'est que six hommes à cheval avoient paru à la place Dauphine dès les trois ou quatre heures après midi, et quand on leur demanda ce qu'ils faisoient là, ils répondirent que c'étoit M. de Beaufort qui les y avoit envoyés. Aussi paroissoit-il qu'ils se vouloient montrer, car il n'étoit pas besoin qu'ils vinssent là de si bonne heure pour tuer M. le Prince, qui ne s'en retournoit jamais qu'à deux heures après minuit.

D'un autre côté, ce qui faisoit contre les frondeurs étoit que, bien qu'on ne crût pas M. de Beaufort capable d'un assassinat de cette nature, on n'avoit pas la même opinion du coadjuteur, qui ne lui disoit pas tous ses desseins, et aussi de ce qu'on avoit vu plusieurs mouvements de la part des frondeurs, comme ceux de Joli et de la Boulaye; et l'on accusoit même le dernier d'avoir tiré le coup qui tua le laquais de Duras. On avoit peine à croire que ce fût le cardinal qui eût voulu faire assassiner M. le Prince, puisque c'étoit lui qui en avoit donné l'avis; outre qu'il n'étoit point de l'humeur dont on soupçonne quelques gens de son pays, ni pour la vengeance, ni pour le meurtre, ni pour le poison. Ce qui se disoit encore là-dessus, et dont on a été le plus persuadé dans la suite, c'est que le cardinal avoit voulu faire croire cet assassinat à M. le Prince, pour le rendre irréconciliable avec les frondeurs, et le perdre plus aisément, comme il fit.

M. de Beaufort et le coadjuteur allèrent faire compliment à M. le Prince sur son prétendu assassinat, sans témoigner savoir qu'on

les en accusât. Mais sitôt qu'il sut qu'ils montoient son escalier, il quitta brusquement la compagnie, et alla s'enfermer dans son cabinet; et après les avoir fait attendre longtemps, il leur manda qu'il ne pouvoit les voir. Ensuite de quoi il fit publiquement des plaintes contre eux au parlement. Les frondeurs, assez embarrassés de se voir ainsi poussés, et d'ailleurs se sentant fort mal à la cour, firent entremettre des gens pour négocier avec M. le Prince, mais ils n'en reçurent que des réponses fières, qui concluoient toutes qu'il vouloit absolument qu'ils sortissent de Paris.

Les frondeurs lui firent représenter qu'il n'étoit pas de sa grandeur de soutenir qu'ils l'eussent voulu faire assassiner, puisqu'ils pouvoient aisément prouver leur innocence, et que la Boulaye étoit bien loin du Pont-Neuf quand le coup fut tiré. M. le Prince, avec sa hauteur ordinaire, ne répondit autre chose, sinon que pareils éclaircissements étoient inutiles, parce que, innocents ou coupables, il vouloit qu'ils sortissent de Paris, et qu'il les trouvoit bien plaisants de ne

pas obéir quand il commandoit. Il étoit ravi qu'on pût croire que la reine n'eût pu les obliger à sortir de Paris, quoiqu'ils fussent mal auprès d'elle, et que, pour n'être pas bien avec lui, ils en sortissent.

Ils envoyèrent encore Noirmoutier et Fosseuse à madame la princesse, de laquelle ils avoient l'honneur d'être parents, pensant que cette considération gagneroit quelque chose sur elle, et qu'ils l'en fléchiroient plus tôt. Mais ils n'y gagnèrent pas davantage que les autres; et, du même ton, elle répondit que M. de Beaufort et le coadjuteur étoient bien insolents de vouloir demeurer à Paris, lorsque son fils vouloit qu'ils en sortissent. Ces messieurs lui répondirent qu'il n'y avoit que le roi qui eût assez d'autorité pour chasser de Paris des gens de plein droit, et surtout des gens du caractère et de la qualité de ceux dont il étoit question; et qu'enfin la reine elle-même les y avoit bien laissés: ce qui la mit dans une si grande colère, qu'elle dit qu'il y avoit de la différence entre son fils et le Mazarin; et que si d'autres princes du sang

avoient bien voulu négliger de se faire obéir, son fils n'étoit point de cette humeur.

Ils firent encore dire à M. le Prince qu'ils ne feroient aucune difficulté de lui obéir, sauf qu'il y alloit de leur honneur de se faire justifier auparavant. Mais ils n'eurent plus de réponse, et M. le Prince, sans aucun ménagement, poussa l'affaire au parlement contre les frondeurs.

Madame de Longueville et Marsillac étoient ravis de l'extrémité où se trouvoient les frondeurs; mais M. de Longueville étoit d'un sentiment opposé, et il n'y avoit rien qu'il ne fit auprès de M. le Prince pour l'empêcher de les pousser, parce que le coadjuteur l'avoit fort ménagé depuis que M. le Prince avoit rompu avec eux pour se raccommoder avec la cour. Et ce qui y contribua le plus, c'est qu'il étoit fort mal avec sa femme, à quoi le coadjuteur ne s'opposa point : mais quoiqu'il la haït beaucoup, elle ne laissoit pourtant pas que d'avoir assez de crédit auprès de lui.

Madame de Chevreuse, depuis son retour, avoit pris de fort grandes liaisons et fait de

fort grandes habitudes avec les frondeurs ; et cela parce que naturellement les gens d'intrigue se cherchent. C'étoit par le moyen de Laigues et de Noirmoutier, qu'elle connoissoit de Flandres, et aussi parce que le coadjuteur étoit devenu amoureux de sa fille. Elle commença donc à penser sérieusement à ce qu'elle avoit projeté depuis qu'elle étoit en France, qui étoit de raccommoder les frondeurs avec la cour contre M. le Prince, qu'elle voyoit bien que M. le cardinal ne pouvoit jamais aimer. Quoique M. le Prince fût assez puissant, il ne l'étoit pourtant point autant qu'on se le figuroit. Il y avoit assurément beaucoup d'imagination à le croire si redoutable, et beaucoup de foiblesse et d'ignorance à le craindre tant.

Madame de Chevreuse, qui revenoit de Flandres, n'étant point préoccupée de cette crainte et de cette créance universelle, comme ceux qui étoient demeurés dans le royaume, en jugea plus sainement. C'est aussi ce qui la rendit plus hardie à agir contre lui, et à proposer sa prison. Après les premiers pas de cette dame, le coadju-

teur vint en habit déguisé voir le cardinal Mazarin. M. le Prince qui sut cette visite en parla au cardinal, lequel sut lui tourner fort ridiculement et le coadjuteur et son habit de cavalier, et ses plumes blanches, et ses jambes tortues, et il ajouta encore à tout le ridicule qu'il lui donna, que s'il revenoit une seconde fois déguisé, il l'en avertiroit, afin qu'il se cachât pour le voir, et que cela le feroit rire. En trompant ainsi M. le Prince, il sut lui ôter si bien jusqu'aux moindres soupçons de la vérité, que ce prince continua toujours son procès criminel contre les frondeurs sans aucune appréhension.

Mais ce qu'il y avoit de plus embarrassant pour l'exécution de ce qu'on machinoit contre M. le Prince, c'est qu'il étoit absolument nécessaire que M. le duc d'Orléans donnât son consentement, comme lieutenant général de la régence; et ce duc étoit entièrement gouverné par l'abbé de la Rivière [1], qui ne paroissoit pas moins dépendant de

[1] Louis Barbier, abbé de la Rivière, favori du duc d'Orléans, mort évêque et duc de Langres.

M. le Prince, que s'il eût été son propre domestique, et cela par les raisons que je vais dire.

Le cardinal Mazarin ayant promis à la Rivière de le faire cardinal, quoiqu'il n'en eût aucune envie, et ne sachant comment se tirer de là, il fit en sorte que M. le Prince demandât le chapeau pour M. le prince de Conti. Le cardinal croyoit encore que cela mettroit une grande désunion entre M. le duc d'Orléans et M. le Prince; mais cette mauvaise finesse du cardinal ne tourna que contre lui.

M. le Prince fit savoir à la Rivière que ce dessein lui avoit été inspiré par le cardinal qui le trompoit, qu'il ne se soucioit point du chapeau pour son frère, et qu'il le lui disputeroit ou lui céderoit, selon que M. le duc d'Orléans en useroit avec lui; et comme c'étoit une grande élévation pour la Rivière, il porta toujours son maître, depuis ce temps-là, à suivre aveuglément les sentiments et les intérêts de M. le Prince.

Il falloit donc, pour exécuter les résolutions qu'on avoit prises contre ce prince,

détruire le favori; ce qui paroissoit impossible, à cause du temps qu'il y avoit que sa faveur étoit établie, et que depuis ce temps-là rien ne se faisoit que par ses conseils.

Madame de Chevreuse ne se rebuta pas pour tous ces obstacles; elle commença par encourager Madame [1] à parler contre cet abbé qu'elle n'aimoit pas. Quelque crédit qu'eût le cardinal, il n'osoit pourtant rien entreprendre là-dessus, et je ne sais même si avec toute leur industrie à tous ils auroient pu réussir, sans M. le Prince lui-même, qui, selon sa conduite ordinaire, gâtoit plus ses affaires que ses ennemis.

Le duc de Richelieu [2] devint amoureux de madame de Pons, quoiqu'assez laide et assez vieille. Elle fut si bien instruite par la maison de Condé, à qui elle en fit confidence, qu'elle engagea ce duc à l'épouser. Ils l'amenèrent à Trie pour faire son mariage, et ils envoyèrent ensuite au Havre pour s'en saisir au nom de M. de Richelieu; car madame d'Ai-

[1] Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, sœur du grand-duc Charles de Lorraine, morte en 1672.

[2] Armand de Wignerod, duc de Richelieu.

guillon [1] tenoit encore cette place entre ses mains comme tutrice de son neveu.

Cet événement fit un furieux bruit à la cour, mais bien moins pour le mariage que pour le Havre, parce que l'un paroissoit bien plus important que l'autre. Sur cette nouvelle on affecta de publier que M. de Longueville étoit le maître absolu de la Normandie, qu'il alloit s'en faire le souverain, et qu'il y avoit long-temps qu'il avoit cette pensée, quoiqu'il ne l'eût jamais eue. On ajouta encore à cela que M. le Prince se cantonnoit dans la Bourgogne, et qu'il y avoit peu d'endroits dans le royaume où il n'eût du pouvoir, et dont il ne pût se rendre le maître.

Quoique M. le duc d'Orléans se laissât extrêmement gouverner, il ne laissoit pas pourtant d'avoir bien de l'esprit ; ainsi il comprit que si tout ce qu'on publioit n'étoit pas vrai, il pouvoit toujours y en avoir assez pour lui nuire. On lui découvrit ensuite que ce qui rendoit M. le Prince si hardi à entreprendre étoit qu'il se tenoit sûr que la Rivière lui fe-

[1] Marie de Wignerod, duchesse d'Aiguillon, morte en 1675.

roit trouver tout bon ; et comme on s'aperçut que tous ces discours commençoient à le dégoûter de son favori, on continua à lui en dire tant, qu'enfin on parvint à le perdre. Après cela on fit voir à M. le duc d'Orléans l'écrit qui contenoit le dernier accommodement de la cour avec M. le Prince, lequel avoit comme forcé le cardinal à le faire, et qui étoit entièrement opposé aux droits et à l'autorité de la charge de lieutenant-général du royaume, ce qui acheva de déterminer le duc d'Orléans à conclure la prison de M. le Prince.

Madame d'Aiguillon fut la première qui eut la hardiesse de la proposer, et le coadjuteur la négocia après avec madame de Chevreuse, sans en donner aucune part à madame d'Aiguillon.

La reine et M. le cardinal parurent avoir toujours fort sur le cœur le prétendu assassinat de M. le Prince, et vouloir lui aider à s'en venger ; mais M. le duc d'Orléans, bien loin d'en faire de même, et de continuer d'aller au palais, comme il avoit commencé, après avoir monté les degrés jusqu'à la Sainte-

Chapelle, feignit de se trouver mal, et s'en retourna. Le lendemain il manda qu'on ne l'attendît plus pour les assemblées, parce qu'il étoit malade. M. le Prince voyant ce changement, en fit des reproches à la Rivière, qui lui donna les meilleures excuses qu'il put, sans lui vouloir avouer qu'il n'étoit plus bien auprès de son maître.

M. le Prince croyant avoir rendu le Mazarin tout-à-fait méprisable, voulut aussi rendre la reine ridicule, dans la créance que tout le monde l'abandonneroit; et pour cela il persuada à Jarzay [1] qu'elle avoit de la bonne volonté pour lui, qu'il devoit pousser sa bonne fortune; et enfin il lui en dit tant, qu'il l'engagea à parler d'amour à cette princesse dans une lettre, que de concert avec madame de Beauvais il mit sur la toilette de la reine. Il est certain qu'il ne pouvoit y avoir qu'un homme aussi entêté de son mérite, de sa bonne mine, et aussi animé de l'envie de plaire à M. le Prince, qui eût pu se trouver capable de prendre une telle commission, que la bonne opinion seule qu'il

[1] Le marquis de Jarzay.

avoit naturellement de lui-même, jointe à l'aveuglement qu'il avoit pour M. le Prince, lui firent croire possible; car d'ailleurs il avoit beaucoup d'esprit et de mérite. Mais on peut dire que M. le Prince se servit dans cette occasion du foible qu'avoit Jarzay pour lui, afin d'en faire sa victime, et que la vanité de Jarzay l'empêcha de s'apercevoir du dessein et de l'artifice de M. le Prince.

La reine, en recevant la lettre de Jarzay, crut que cette extravagance ne venoit que de lui, et il étoit plus à propos de l'éloigner sur un autre prétexte, que d'en faire du bruit. Mais lorsqu'elle sut que cela venoit de M. le Prince, et qu'il en faisoit des contes partout, jusqu'à les tourner même en propos de table dans ses débauches, elle s'en mit dans une si grande colère, qu'elle fit défendre publiquement à Jarzay de se présenter jamais devant elle.

M. le Prince, avec cette hauteur de laquelle il ne pouvoit jamais rien rabattre avec qui que ce fût, vint trouver le cardinal, et lui dit qu'il vouloit que la reine vît Jarzay dès le même jour. Le cardinal eut beau lui

représenter qu'après une pareille impudence, il n'y avoit personne qui y pût obliger la moindre femme du monde, il ne répondit autre chose selon sa coutume de ce temps-là, sinon qu'il le falloit pourtant bien, parce qu'il le vouloit. La reine se trouva donc forcée à le voir; mais l'audace de ce prince ne servit qu'à en avancer un peu davantage sa prison, la cour en ayant été plus irritée que de tout ce qu'il avoit osé faire et entreprendre auparavant.

M. le Prince continuant, à son ordinaire, d'outrager la reine, d'insulter le cardinal, et de pousser à bout les frondeurs, agissoit pourtant et vivoit avec autant de confiance que s'il avoit vécu d'une manière à ne se point faire d'ennemis, et comme s'il n'avoit eu rien à craindre. Ce qui fait bien voir que presque tous les grands princes, et même ceux qui deviennent des plus modérés et des plus judicieux dans la suite de leur vie, sont, dans leur jeunesse, aussi persuadés qu'on les craint, que les belles femmes ou celles qui se piquent de l'être, sont persuadées qu'on les aime, et qu'il n'est pas plus aisé de détromper celles-

ci des effets de leurs charmes, qu'il est facile de persuader les autres de la terreur que cause leur nom.

Ce qui devoit plus contribuer à donner du soupçon à M. le Prince, c'est que le bonhomme Broussel se trouva accusé de son assassinat; et comme il n'étoit pas même capable d'en faire soupçonner, on n'eut pas de peine à comprendre qu'il n'avoit été mis dans ce procès que pour achever de mettre mal M. le Prince avec le peuple, lequel adoroit encore ce vieillard.

Toutes ces particularités firent tant de peur à ceux qui étoient attachés à la maison de ce prince, que beaucoup de gens lui donnèrent des avis là-dessus. Mais véritablement il les reçut si mal, qu'au dix-septième qu'on lui donna, il dit que c'étoit la dix-septième folie qu'on lui avoit dite ce jour-là sur un même sujet. Un autre que lui, moins persuadé de son pouvoir, auroit pu croire que ce pouvoit bien n'être pas une sottise, puisqu'elle lui avoit été répétée fant de fois, et y auroit peut-être fait assez de réflexion pour pouvoir en profiter.

On avoit pris hors de Paris un nommé des Coutures, qu'on prétendoit être un témoin de l'assassinat de M. le Prince, et il devait arriver par la porte de Richelieu. M. le cardinal dit à M. le Prince qu'on l'avoit averti que les frondeurs le vouloient enlever, de peur qu'il ne témoignât contre lui; qu'il falloit donc des troupes à cette porte pour les en empêcher, et que puisque c'étoit son affaire, il étoit à propos que ce fût des siennes, la reine ne pouvant pas toujours paroître pour le défendre. M. le Prince donna dans ce piége, et croyant en être mieux soutenu, il dit qu'il falloit que ce fussent des troupes du roi : sur quoi le cardinal répondit qu'il falloit donc que ce fût lui qui leur donnât l'ordre de faire ce qui leur seroit commandé; à quoi M. le Prince acquiesça, et ce qu'il n'exécuta que trop exactement pour lui; car l'ordre qu'on leur donna fut de le mener prisonnier au bois de Vincennes; mais comme on ne pouvoit l'arrêter sans le consentement des frondeurs, la cour se trouva forcée de traiter avec eux avant que de pouvoir exécuter la résolution qu'on avoit prise : quoiqu'em-

barrassés dans leur procès criminel, ils ne laissèrent de se faire acheter par M. le cardinal.

Quant au coadjuteur, plus il avoit d'intérêt, et moins il vouloit paroître en avoir. Cependant il ne laissa pas de trouver bon qu'on lui promît deux gouvernements pour ses amis qui devoient servir à établir la sûreté du parti. On promit à Laigues une charge dans la maison de M. le duc d'Anjou [1], quand elle seroit faite, les sceaux à M. de Châteauneuf, et un brevet à quelqu'un de la fronde, dont on conviendroit.

On ne vouloit pas se fier à un homme de l'esprit de M. de Beaufort, d'un secret de cette importance, outre qu'on avoit peur qu'il ne le révélât à des femmes; mais comme on avoit besoin de lui, le coadjuteur dit qu'il falloit lui confier la chose, et qu'il trouveroit l'invention de la lui dire sans aucun péril. On ne laissa pas cependant, par cette même raison du besoin qu'on en avoit, de stipuler pour lui la survivance de l'amirauté avec

[1] Philippe de France, frère du roi, depuis duc d'Orléans, mort subitement à Saint-Cloud en 1701.

une grosse pension sur cette survivance, en attendant qu'il fût pourvu de cette charge, c'est-à-dire après la mort de son frère, à qui on la donna. Le coadjuteur lui fit voir en détail l'étrange état où ils se trouvoient tous réduits par les rigueurs et par les violences de M. le Prince. Il lui dit ensuite qu'il lui étoit tombé dans l'esprit de proposer à M. le cardinal de le faire arrêter, parce qu'il ne l'aimoit pas; mais il fit connoître en même temps qu'il ne croiroit cette pensée bonne, que lorsqu'il lui auroit témoigné l'approuver, en suivant son procédé ordinaire avec lui, qui étoit de lui faire toujours croire qu'il ne se gouvernoit que par ses conseils, quoiqu'en effet il eût accoutumé de le mener toujours lui-même comme un enfant.

M. de Beaufort marqua approuver ce dessein ; sur quoi le coadjuteur feignant de ne s'y être déterminé que parce qu'il le trouvoit à propos, l'assura qu'il y alloit travailler. On avoit affecté de ne lui parler de cette affaire qu'en carrosse, et on y laissa même toujours Laigues avec lui, qui ne le quittoit point, et qui le promenoit dans les rues, sans souffrir

qu'il en descendit pour entrer dans aucune maison, de peur qu'il ne parlât de cette négociation à quelqu'un, tant on le croyoit incapable de garder le moindre secret.

Le coadjuteur lui vint rendre réponse : il l'assura que sur ses avis il avoit si bien négocié, qu'en moins d'une heure les princes alloient être arrêtés, et qu'ensuite il falloit qu'il parût dans les rues pour y rassurer le peuple.

Quoique cette négociation fût bien prompte pour une affaire de cette importance, il ne laissa pas de le croire bonnement, parce qu'on le lui disoit, et qu'il n'étoit pas d'un esprit à tant raisonner sur les choses. Mais lorsque le bruit commun lui eut appris comment le traité s'étoit fait, il ne put souffrir d'avoir été pris pour dupe ; et comme il étoit plus vain qu'intéressé, l'amirauté ne le put apaiser. Depuis cela, il eut toujours beaucoup de refroidissement pour le coadjuteur, lequel de son côté ne se soucioit plus aussi guère de lui, et qui l'abandonna même dans la créance que la cour étoit irréconciliable pour lui. A son égard croyant être bien raccommodé, il

s'imagina n'avoir plus besoin du peuple ; et sur ce fondement, et sans se mettre davantage en peine de se rendre ni de paroître populaire, il ne songea plus qu'à devenir un bon courtisan, et on commença de s'apercevoir que sa sincérité et sa probité n'étoient pas tout-à-fait si bien fondées ni établies qu'il avoit voulu le persuader.

Mais, pour en revenir à la prison des princes, ils furent tous trois au conseil le 18 janvier 1650, comme ils avoient accoutumé; et afin que M. de Longueville ne manquât pas de s'y rencontrer aussi, et qu'on pût le mener prisonnier avec les deux autres, on l'assura, pour le leurrer, qu'on lui accorderoit la survivance de la lieutenance de roi de la haute Normandie, qu'il sollicitoit depuis long-temps pour le fils de Beuvron [1].

Bien des gens leur avoient conseillé de n'aller jamais tous trois ensemble au conseil; mais ils méprisèrent cet avis, comme beaucoup d'autres de cette nature qu'on leur avoit

1 M. d'Harcourt, marquis de Beuvron, mort en 1696. Il étoit pere du maréchal d'Harcourt, capitaine des gardes-du-corps.

donnés, et avant leur prison, et sur leur prison.

La reine les obligea d'aller ce jour-là au conseil avant elle; et comme ils entrèrent dans la galerie où on le tenoit, ils y furent arrêtés. On les fit descendre ensuite tous trois par le petit escalier; on les fit monter dans le carrosse de Guitaut [1], et Miossans [2] les conduisit au château de Vincennes.

Cet événement causa une joie si grande et si générale à toute la France, où la nouvelle en fut bientôt répandue, qu'il n'y eut pas jusqu'au moindre petit bourgeois qui n'en fît un feu de joie devant sa porte, outre ceux qu'on en fit publiquement par tout Paris.

[1] François de Comminges de Guitaut, capitaine des gardes de la reine mère.

[2] César-Phœbus d'Albret, comte de Miossans, maréchal de France, mort en 1676.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

MADAME de Longueville, qu'on voulut arrêter dans le même temps que les princes furent arrêtés, s'enfuit en Normandie, et mademoiselle de Longueville [1] avec elle, pour voir si elles ne pourroient rien faire pour leurs prisonniers. Mais au lieu de cela, tous ceux de cette province qui, l'année d'auparavant, s'étoient déclarés pour M. de Longueville sitôt qu'il y avoit paru, reçurent madame et mademoiselle de Longueville comme s'ils n'avoient jamais entendu parler d'elles. De sorte que ces deux princesses voyant qu'il n'y avoit rien à faire à Rouen, où elles étoient, allèrent à Dieppe, où ma-

1 Marie d'Orléans, fille du premier lit de Henri d'Orléans, duc de Longueville, et de Louise de Bourbon, fille aînée de Charles, comte de Soissons. Cette princesse épousa Henri de Savoie, duc de Nemours, et est morte en 1707.

dame de Longuevillle s'opiniâtra de demeurer, quoiqu'on l'eût assurée que la cour y venoit, croyant toujours que ce n'étoit que pour lui faire peur et pour la faire partir: cette imagination du grand crédit qu'elle y avoit eu lui étant toujours si présente, qu'elle ne pouvoit sortir de son esprit.

Sa belle-fille, qui n'étoit pas tout-à-fait si préoccupée qu'elle de sa grande puissance, et qui d'ailleurs ne trouvoit pas qu'il fût de la dignité d'une personne de son rang de courir le monde, quand même elle n'auroit pas aimé son repos autant qu'elle l'aimoit, et qui, par dessus tout cela encore, étoit persuadée que sa présence ne pouvoit être d'aucune utilité à monsieur son père, demanda permission à madame sa belle-mère de s'en revenir à Paris; ce qu'elle ne lui accorda qu'à regret; mais comme elle n'étoit pas en état de se servir de son autorité, elle n'osa lui refuser cette permission, et mademoiselle de Longueville la quitta de cette manière, assez médiocrement touchée de la peine que son départ lui causoit.

La reine vint donc en Normandie contre l'attente de madame de Longueville, ce qui

obligea cette princesse à se sauver comme elle put.

Elle avoit fait son projet que ce fût par mer, mais le vent ne s'étant pas trouvé propre, elle se pensa noyer; sans compter que ceux de Dieppe, qui ont de très-grands priviléges qu'ils craignoient de perdre, la voulurent encore faire jeter dans la mer par leurs matelots.

On dit que ceux qui la conseilloient ne la firent tant rester à Dieppe que pour la tromper. Elle se trouva forcée à demeurer quelque temps errante et déguisée dans la province avant que de pouvoir s'embarquer; et puis elle alla en Hollande, d'où elle revint à Stenai, dont M. le Prince étoit gouverneur. M. de Turenne s'y sauva aussi, la Moussaye avec lui, et plusieurs autres attachés aux princes.

Madame la princesse la mère fut exilée à Chantilly, et sa belle-fille [1] avec elle; mais celle-ci n'y demeura guère. Les partisans de M. le Prince, après que le roi eut été en Normandie et en Bourgogne, la firent aller en

[1] Claire de Maillé, duchesse de Fronsac et princesse de Condé.

Guienne, où M. son fils, M. de Bouillon et La Rochefoucault [1], l'accompagnèrent, et où, d'abord qu'elle fut arrivée, cette province se déclara pour les princes; mais, en Normandie, sitôt que la cour y fut arrivée, toutes les places de M. de Longueville se rendirent, et M. de Richelieu mit le Havre entre les mains de madame d'Aiguillon, sa tante.

La cour alla en Bourgogne après cela, où les places de M. le Prince, quoiqu'avec un peu plus de résistance, se rendirent tout de même. La cour alla en Guienne, où elle en trouva encore moins qu'en Bourgogne: le parlement s'accommoda avec elle. Madame la princesse, accompagnée de monsieur son fils, et tous ceux qui l'avoient suivie, eurent la permission de se retirer chez eux.

Madame la princesse la mère fut conseillée de se trouver à la mercuriale du parlement, pour voir si là elle ne pourroit point l'animer en faveur des princes; et elle y oublia si fort et son rang et sa fierté ordinaire, et elle passa dans un autre excès si grand, qu'elle descen-

[1] M. de Marsillac étoit alors nommé ainsi par la mort de monsieur son père qui venoit d'arriver.

dit jusqu'à dire au coadjuteur et au duc de Beaufort, qui se trouvoient presque toujours à ces sortes de mercuriales, que, « puisqu'ils » faisoient l'honneur à ses enfants de les » avouer pour leurs parents, ils eussent pitié » d'eux. » Mais ces messieurs n'en furent point touchés; et bien loin de lui être obligés d'une bassesse si outrée, cette bassesse ne servit qu'à leur faire mal au cœur, aussi bien qu'à tous ceux qui en furent les témoins.

Si cette princesse fût venue quelques mois plus tard, elle auroit peut-être trouvé de meilleures dispositions pour ses enfants; mais elle vint dans le temps qu'on étoit le plus animé contre les princes. Ce contre-temps fut cause aussi qu'elle réussit si mal, et qu'elle reçut un nouvel ordre de s'en retourner à Chantilly.

Peu de jours après la prison de M. le Prince, tous les frondeurs qui étoient accusés de l'avoir voulu assassiner furent justifiés au parlement. Il parut que c'étoit, et parce qu'ils n'étoient pas coupables, et aussi par les ordres de la reine.

Le premier président Molé [1], qui ne les aimoit pas, ne put s'empêcher de leur dire que la prison des princes étoit une bonne pièce pour prouver leur innocence. Le coadjuteur, ayant été aussi bien avec M. de Longueville qu'il y avoit été, et lui ayant de si grandes obligations, étoit si honteux d'avoir contribué à sa prison, qu'il publioit partout n'en avoir rien su ; et lorsque mademoiselle de Longueville repassa à Paris pour aller au lieu de son exil, il la vint voir pour l'assurer que M. le cardinal l'avoit trompé là-dessus, lui ayant donné parole positive que son père ne seroit arrêté que quelques jours seulement, après lesquels il sortiroit sur sa caution.

Pendant qu'il tenoit ces sortes de discours, on en faisoit un autre à la cour, qui leur étoit bien opposé. On soutenoit qu'on n'avoit point pensé d'abord à arrêter M. de Longueville ; mais que le coadjuteur avoit représenté que ce prince étoit déshonoré si on ne l'arrêtoit pas avec ses beaux-frères; qu'il avoit même

1 Matthieu Molé, premier président du parlement, garde des sceaux, mort en 1656.

témoigné de l'empressement sur cela, en disant qu'il lui falloit sauver l'honneur, et que c'étoit à cela où il avoit mis toute l'amitié qu'il avoit pour lui.

Le cardinal Mazarin, qui n'étoit bienfaisant que lorsqu'il avoit peur, se voyant rassuré par la soumission des trois provinces où la cour avoit été, commença à ne se plus contraindre pour les frondeurs. Le premier qui avoit été négligé étoit M. de Beaufort; lequel fut aussi le premier à écouter les propositions de son accommodement avec les princes.

De leur part on lui demandoit pourquoi il vouloit avoir contribué à leur prison, puisque c'étoit une chose publique qu'il n'en avoit rien su.

On lui tenoit ces discours à deux intentions : l'une pour achever de l'aigrir contre les autres de s'être si peu fiés en lui, et l'autre pour lui faire connoître que les princes ne pouvoient lui en vouloir de mal.

Dans ce temps-là, madame de Longueville, qui étoit à Stenai, où étoit M. de Turenne, fit un traité avec les Espagnols, qui

devoient donner à M. de Turenne des troupes à commander pour le parti des princes, moyennant quoi on leur donnoit la ville de Stenai, et l'on ne gardoit que la citadelle.

L'on avoit dessein aussi de faire venir des troupes en Normandie, que le maréchal de la Mothe devoit commander. Mais après que les partisans de M. le Prince y eurent bien pensé, ils ne voulurent point qu'il y en vînt, dans la crainte que ces mouvements ne fissent sortir que M. de Longueville seulement, pour lequel l'on commença à se réchauffer, et que cela ne fit tort aux autres. L'on avoit trouvé à propos que sitôt que les troupes paroîtroient en Normandie, l'on enlevât le comte d'Harcourt, qui en étoit comme gouverneur, afin de donner plus d'épouvante. Madame de Longueville et la marquise de Flavacourt avoient négocié cette entreprise, dont le comte d'Harcourt ayant eu quelque avis, il s'en plaignit beaucoup; mais ces dames tournèrent cela tellement en ridicule, que tout le monde l'ayant traité de même, il n'osa plus en rien dire, quoiqu'il ne laissât pas d'en être toujours persuadé.

Le coadjuteur connut trop tard qu'il n'y avoit point pour lui de raccommodement à la cour. On lui manquoit à la plupart des articles qu'on lui avoit promis par son traité. Noirmoutier avoit bien eu le gouvernement du Mont-Olympe ; mais on ne parloit plus du second gouvernement qu'on lui avoit promis, ni du brevet de duc pour un de ses amis, quoique le peuple de Paris eût approuvé le raccommodement de ce coadjuteur avec le Mazarin, parce qu'il se voyoit défait par là de M. le Prince qu'il haïssoit alors encore davantage que le cardinal.

Mais comme le peuple est très-inconstant dans ses sentiments, celui de Paris, après avoir approuvé le raccommodement du coadjuteur et du Mazarin, prit beaucoup de dégoût dans la suite pour l'intelligence de ces deux hommes; et l'aversion pour le ministre revint plus que jamais, et celle qu'on avoit pour M. le Prince diminua beaucoup, par la pitié que faisoit sa détention.

Le coadjuteur se trouva donc non-seulement très-éloigné d'obtenir rien du cardinal, mais encore n'ayant plus d'assurance pour sa

personne que par la faveur de M. le duc d'Orléans, qui étoit devenue fort grande depuis la disgrâce de la Rivière.

Il employa tout son savoir-faire à rendre cette faveur encore plus grande ; et comme il ne pouvoit avoir de considération que par M. le duc d'Orléans, il étoit de son intérêt que ce prince en eût beaucoup dans son parti. Il lui mit donc dans l'esprit de se rendre maître des trois princes et de les faire venir à la Bastille.

La cour ayant prévu ce coup avant que d'aller en Guienne, et les trouvant trop près au bois de Vincennes, elle l'avoit déjà fait consentir qu'ils fussent transférés à Marcoussi, qui étoit plus éloigné, et cela sur le prétexte que M. de Turenne avançoit beaucoup ; Monsieur ne pouvant pas les retirer si aisément de Marcoussi, quoique s'il l'eût voulu bien fortement, la chose ne lui eût pas été fort difficile, particulièrement dans l'absence du roi. Mais il aima mieux le demander à la cour, et trouva plus à propos qu'ils ne fussent transférés à la Bastille que par son consentement.

Sur cette proposition, et la cour et le ministre furent fort troublés, et l'on fit tout ce que l'on put pour lui ôter cette pensée, tant par les ministres qui étoient demeurés à Paris, que par des lettres. Mais on n'en put jamais venir à bout. Madame de Chevreuse, qui paroissoit être entièrement dévouée à la cour, et qui avoit du crédit auprès de Monsieur, s'entremit aussi pour lui persuader de satisfaire la reine là-dessus; mais ce fut inutilement.

Les amis des princes ne s'endormoient pas dans cette conjoncture, et recommençoient leurs négociations, tant du côté de la cour que du côté de la fronde; et voyant que ces deux partis commençoient à se brouiller, ils eussent bien mieux aimé réussir par le moyen de la cour. Mais après y avoir fait tout leur possible, jusqu'à proposer le mariage du prince de Conti avec la nièce du cardinal, ils virent à leur grand regret qu'il n'y avoit plus rien à faire de ce côté-là. On tourna donc toute la négociation du côté de la fronde, et ce fut aussi avec plus de succès.

Madame de Chevreuse écouta avec plaisir la proposition qu'on lui fit du mariage du prince de Conti avec sa fille. Ce fut madame de Rhodes qui, la première, l'engagea dans les intérêts de M. le Prince, par l'espérance qu'elle lui fit concevoir de ce mariage, fondée sur l'avantage que ce prince y trouveroit lui-même ; et ce fut sur ce fondement qu'elle la rassura contre le peu de sûreté qu'il y avoit avec lui, en lui remontrant que si elle ne pouvoit se fier en sa parole, au moins devoit-elle prendre confiance au soin particulier qu'il prenoit de ses propres intérêts.

Dès que les princes avoient été pris, madame de Rhodes avoit été trouver madame la princesse, et lui avoit promis de rendre des services considérables à messieurs ses fils : ce qui lui étoit aisé, parce que M. de Châteauneuf étoit amoureux d'elle ; et comme fille naturelle du cardinal de Lorraine, elle étoit nièce de madame de Chevreuse, auprès de laquelle elle avoit de très-grandes habitudes. M. de Rhodes, dont elle étoit veuve, avoit été fort attaché à la maison de

Condé; mais outre cela, elle avoit pris un si grand goût aux intrigues, qu'elle s'y jetoit à corps perdu sans se mettre en peine de quoi il étoit question, sans compter encore l'attachement qu'elle avoit elle-même pour cette maison de Condé. Par toutes ces raisons, il est facile de juger qu'elle chercha avec empressement à s'acquitter de ce qu'elle avoit promis à madame la princesse. Le coadjuteur, qui ne savoit ce qu'il deviendroit au retour de la cour, entra volontiers aussi en négociation.

Cependant la cour revint à Fontainebleau, et M. le duc d'Orléans alla au devant d'elle. Quelque chose qu'il eût promis avant que de partir, et quoiqu'il eût paru fort entêté d'avoir les princes entre ses mains, dès que la reine lui eut parlé, il consentit par sa foiblesse ordinaire qu'on les menât au Havre.

On disoit tout haut à la cour, qu'au retour de la reine à Paris, il lui seroit aisé d'arrêter les frondeurs, même au milieu des halles.

Quand on sut que les princes alloient au Havre, leur marche mit bien des gens en

peine. Ceux du parti des princes étoient dans le dernier désespoir, ne trouvant point qu'il y eût la moindre espérance pour leur sortie; et les frondeurs de leur côté voyant la puissance du Mazarin augmentée, tant par la détention des princes dont il étoit devenu le maître absolu, que par le peu de fondement qu'il y avoit à faire sur M. le duc d'Orléans qui étoit leur seul appui, ils se crurent entièrement perdus; et ayant su qu'à la cour on disoit qu'on les pouvoit arrêter, même dans les halles, ils se hâtèrent de signer le traité avec les princes.

Comme ceux qui traitoient pour ces princes n'étoient pas fort scrupuleux, ils ne firent point de difficulté d'offrir à madame de Montbazon [1], de laquelle M. de Beaufort étoit amoureux, et qu'elle gouvernoit, M. le Prince de Conti pour sa fille, quoiqu'elle fût promise à un autre, et qu'on eût aussi promis ce prince à mademoiselle de Chevreuse. Mais madame de Montbazon ne voulut point don-

[1] Mademoiselle de Rohan, princesse de Guemené, duchesse de Montbazon, fille de Pierre de Rohan, comte de Vertus.

ner dans cette proposition, et l'on en trouva une autre qui lui fut plus agréable, qui étoit de lui faire avoir cent mille écus, dont il y en avoit quatre-vingts qu'on se faisoit fort de lui faire payer par la cour qui les lui devoit pour les appointements de son mari, et le reste lui devoit être payé par les princes.

Cet article fut arrêté et signé par un traité particulier, parce qu'elle ne voulut pas que le reste de la fronde le sût, et ce traité fut fait quelques mois avant celui où madame de Montbazon ne signa point.

Quoique M. de Beaufort et le coadjuteur ne s'aimassent guère, la nécessité où ils étoient d'être bien ensemble fit qu'ils se raccommodèrent, parce qu'ils n'avoient aucun crédit tous deux quand ils étoient désunis.

Les princes furent parfaitement bien servis dans cette occasion : rien ne fut oublié pour leur liberté, quoiqu'on n'en espérât pas un fort grand succès.

La principale personne qui se mêla de cette négociation, fut la princesse palatine [1],

[1] Anne de Gonzague de Mantoue, femme d'Edouard, prince palatin, mort catholique à Paris en 1663.

femme du prince Édouard palatin, laquelle avant cela n'avoit pas trop paru dans le monde. Il lui étoit même arrivé des affaires assez désagréables; mais on lui reconnut tant d'esprit, et un talent si particulier pour les affaires, que personne au monde n'y avoit si bien réussi qu'elle.

M. de Nemours[1] s'en mêla aussi; mais il avoit plus d'honneur, de politesse et d'agrément que d'habileté. Il étoit pour les princes, parce qu'un peu avant leur prison, étant mal satisfait du cardinal, il l'avoit querellé jusqu'à lui dire des choses très-dures; sur quoi on lui dit qu'il étoit bien malheureux de n'en avoir point reçu de grâces après cela, et qu'il étoit le seul qui l'eût offensé sans récompense.

La Rochefoucault vint aussi à son grand regret négocier avec les frondeurs; mais il falloit bien suivre le torrent. Le traité des princes et de la fronde fut un grand secret,

[1] Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, tué en duel par le duc de Beaufort en 1652. Il étoit père de Marie-Jeanne-Baptiste, demoiselle de Nemours, depuis duchesse de Savoie, et de Marie-Françoise-Élisabeth, demoiselle d'Aumale, depuis reine de Portugal.

et plus grand encore fut celui du mariage de mademoiselle de Chevreuse[1] avec le prince de Conti. On ne voulut point surtout que M. de Beaufort le sût, suivant sa destinée ordinaire dans toutes les affaires où il étoit.

Pour en venir à bout, on résolut que M. de Nemours son beau-frère liroit ce traité tout haut, et qu'on marqueroit avec un crayon ce qu'il en falloit passer pour ne le pas lire, afin que M. de Beaufort ne l'entendît pas, ce qui commença à donner lieu au malheur qui arriva entre eux, et qu'on verra dans la suite.

M. le duc d'Orléans entra dans ce traité, où mademoiselle de Valois[2] sa troisième fille fut accordée avec le duc d'Enghien. Le coadjuteur demanda que M. le prince contribuât à le faire cardinal; car tout le monde traitoit avec ce prince comme s'il eût dû être roi de France, persuadé qu'il ne pouvoit pas sortir de prison sans devenir le maître absolu

[1] Charlotte-Marie, dite mademoiselle de Chevreuse, fille de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, morte fille en 1652.

[2] Françoise-Madeleine, demoiselle de Valois, mariée avec Emmanuel II, duc de Savoie, morte en 1664.

du royaume, et personne ne traita avec lui que sur ce pied-là.

Enfin de ces deux partis entièrement abattus, et des princes et de la fronde, il s'en fit un qui devint si puissant, qu'il le fut même plus que celui de la cour.

Ce qui contribua à un changement si peu attendu et si extraordinaire, c'est qu'on vit que la cour n'avoit rien pardonné; et que si elle avoit paru dans quelque occasion le vouloir faire, ce n'avoit été seulement que par l'embarras où elle s'étoit trouvée; parce qu'aussi le ministre n'étoit pas moins abattu dans la mauvaise fortune, que fier et hautain dans la bonne.

Le parlement jugea donc pour sa sûreté qu'il falloit donner de nouvelles affaires à ce ministre, et ne le laisser jamais sans en avoir. Ses créatures mêmes furent bien aises qu'il en eût, tirant beaucoup plus de bienfaits de lui lorsqu'il se trouvoit dans de grands embarras. Mais ce qui fit tout de nouveau ce qu'on appeloit en ce temps-là *claqueter* la fronde, fut que beaucoup de gens du parti des princes, aussi bien que celui des fron-

deurs, soutinrent fort ces messieurs. Et ce qu'on n'a guère su, quoique pourtant très-vrai, c'est qu'un grand nombre de gens considérables entrèrent dans le parti de M. le Prince quand ils crurent que cela lui étoit inutile, comme M. le duc d'Orléans et les anciens frondeurs du parlement, qui trouvèrent fort commode de se servir de son parti sans qu'il y fût.

Cependant les princes, ainsi que je l'ai déjà dit, ne laissèrent pas d'être extrêmement bien servis : leurs amis n'oublièrent rien de tout ce qui leur pouvoit être utile, et dans la fronde et dans le parlement, où ils faisoient de grandes brigues.

Le parlement, qui jugeoit bien que le Mazarin lui vouloit peu de bien, et ce cardinal paroissant à ces messieurs avoir assez d'avantage sur ses ennemis pour se voir en état de prendre quelque résolution contre eux, ils crurent qu'il falloit travailler tout de nouveau à lui donner des affaires. Si bien qu'ils se réunirent aux autres partis; ce qui fit que la reine ne trouva pas à Paris ce qu'elle avoit pensé.

Madame de Longueville étoit allée à Stenai avec M. de Turenne, où, comme je l'ai déjà dit, elle fit un traité avec les Espagnols, qui portoit qu'on livreroit la ville de Stenai, et qu'on ne garderoit que la citadelle, moyennant quoi les Espagnols donneroient des troupes que M. de Turenne devoit commander pour entrer en France ; et même ces troupes avoient déjà pris Rhetel, que l'armée du roi songea à reprendre peu de temps après.

Dès que le cardinal fut à Paris, il en repartit aussitôt pour se rendre sur cette frontière, où tout alla si avantageusement pour lui, que Rhetel fut surpris, et que le maréchal du Plessis-Praslin[1] gagna une bataille contre M. de Turenne. Mais ce qu'il y eut de bizarre pour le ministre, c'est que ses affaires non-seulement n'en allèrent pas mieux à Paris, mais qu'au contraire elles en allèrent encore beaucoup plus mal, et que l'appréhension de le voir devenir trop puissant fit que l'on s'acharna plus que jamais contre lui.

La cour, dans cette conjoncture, étoit à

[1] César, duc de Choiseul, maréchal de France, comte du Plessis-Praslin, mort en 1675.

Paris, où elle se croyoit triomphante et au dessus de toutes sortes de craintes et même de précautions; et quoiqu'elle fût bien éloignée de tout ce qu'elle pensoit là-dessus, cette assurance et cette prévention de la reine firent qu'on ne put lui persuader d'aller au Louvre, d'où elle eût pu sortir de la ville dès qu'elle en auroit eu envie. Au lieu qu'étant au Palais-Royal elle se trouvoit obsédée et enfermée par tout le peuple, et même encore proche des halles, d'où la plus tumultueuse sédition venoit d'ordinaire. L'envie d'avoir des appartements plus beaux et plus commodes contribua peut-être aussi un peu à son entêtement là-dessus, quoiqu'elle n'eût pas dû oublier qu'au temps des barricades ce même logement l'avoit forcée à rendre Broussel et Blancmenil.

Ce qui commença à lui faire connoître que la crainte qu'on avoit d'elle et du cardinal n'étoit pas si grande à Paris qu'ils se l'étoient imaginé tous deux, c'est qu'un matin on y trouva le portrait de ce ministre avec une corde passée dans la toile qui représentoit son effigie; et c'est aussi ce qui commença à

l'intimider, et à diminuer de beaucoup cette grande assurance qu'il avoit auparavant.

Pendant cela, M. de Beaufort allant un soir par la ville, quelques hommes s'approchèrent de son carrosse, et en tuèrent un qui étoit dedans à la portière. Cette aventure fit assez de bruit pour réveiller l'animosité du peuple. Tout le monde dit qu'on en vouloit au maître, et que comme ce mort étoit fort blond, on l'avoit pris pour lui.

Du côté de la cour on y tenoit un langage bien différent. On y soutenoit que le mort n'avoit pu être pris pour M. de Beaufort, parce qu'il avoit des cheveux noirs. Si bien que Saint-Eglan (c'étoit le nom du mort) avoit des cheveux selon le parti qu'on embrassoit; et d'ailleurs c'étoit un homme si peu connu, qu'il n'étoit pas malaisé de le peindre des couleurs qu'on vouloit lui donner.

Après cela, on publia à la cour que cet assassinat venoit du parti des princes. On disoit aussi que cette mort étoit une *Joliade* renforcée; et que la feinte de la blessure de *Joli* que l'on avoit déjà supposée avant la prison des princes pour échauffer le peuple,

n'ayant pas eu le succès qu'on désiroit, on avoit voulu cette fois sacrifier un homme tout de bon, pour voir si cela réussiroit mieux. Mais ce qui dénoua entièrement toute cette intrigue, fut une capture de voleurs qui fut faite dans ce temps-là, et parmi lesquels on trouva ceux qui avoient fait le coup. Ces misérables avouèrent ce meurtre, et dirent qu'ayant vu dans le carrosse du duc de Beaufort plus de monde qu'ils n'y en croyoient, ils avoient quitté la partie, et abandonné le dessein de le voler.

Ce dénouement fut cause que depuis cela on ne se soucia plus guère de quelle couleur pouvoient être les cheveux du mort en question; et qu'enfin on voulut bien leur laisser celle qu'ils avoient dans le temps qu'il étoit en vie.

Pendant ces petits mouvements dans Paris, on en faisoit renaître de plus considérables; on recommençoit à y parler des désordres de la France, et à dire que les finances y étoient mal gouvernées. Mais ce qui empira beaucoup l'affaire contre le cardinal, fut la mau-

vaise finesse qu'il fit de feindre de vouloir faire sortir les princes.

Comme on crut voir revenir bientôt M. le Prince, tout le monde voulut avoir part au changement de son sort; et l'on commença à parler publiquement de l'élargissement des princes, et à dire qu'il falloit nécessairement qu'ils sortissent de prison, et qu'il n'y avoit uniquement que ce remède aux désordres et aux malheurs de l'état.

M. le duc d'Orléans étoit toujours pour les frondeurs quand il étoit avec eux; mais dès qu'il parloit à la reine, ce n'étoit plus cela, et il changeoit si fort qu'il étoit presqu'impossible qu'aucun des partis pût faire un fond certain sur lui.

Madame de Chevreuse persuadoit à la reine qu'elle travailloit de tout son pouvoir pour engager ce prince à faire tout ce qu'elle souhaitoit, et même elle sembloit quelquefois y avoir assez bien réussi. Mais enfin un jour que Monsieur étoit au Palais-Royal, le cardinal dit au roi que le duc de Beaufort et le coadjuteur étoient comme autant de *Fairfax*

et de *Cromwels;* que le parlement étoit comme celui d'Angleterre, et que si on les laissoit tous faire, ils feroient en France tout ce qui avoit été fait en Angleterre.

Sur ce discours, Monsieur, qui ne cherchoit peut-être qu'un prétexte pour rompre, répondit qu'ayant l'honneur d'être parent si proche du roi, il ne pouvoit pas souffrir qu'on lui donnât des impressions si étranges, et qu'il étoit de son devoir de lui en représenter l'injustice et la conséquence; et qu'il n'entreroit plus chez le roi que ceux qui lui donnoient de pareilles défiances de ses meilleurs sujets n'en fussent dehors; ensuite de quoi il se retira sans prendre congé.

On courut après lui, mais inutilement: il manda à la reine qu'il ne retourneroit plus au Palais-Royal que le Mazarin ne fût parti, et qu'il n'en avoit que trop souffert.

Le lendemain le coadjuteur fut au parlement, où il déclara qu'il avoit ordre de M. le duc d'Orléans de lui faire connoître qu'il trouvoit à propos que les princes sortissent, et qu'il avoit protesté à la reine qu'il n'iroit plus chez elle tant que le cardinal y seroit. Il

leur apprit ensuite tout ce qui s'étoit passé. Le coadjuteur a dit depuis, peut-être pour faire sa cour à M. le Prince, et peut-être aussi parce que c'étoit la vérité, qu'il avoit fait cette déclaration au parlement, sans que Monsieur le lui eût commandé, dans la crainte que ce prince ne changeât la résolution qu'il en avoit prise; mais que comme on l'avoit proposé et résolu dans son conseil, il avoit dû croire qu'il le trouveroit bon, comme il fit aussi, parce qu'il étoit encore fort animé contre la cour. Tout cela intriguoit fort la reine, et lui donnoit de grandes inquiétudes.

Les ministres vinrent trouver plusieurs fois de sa part M. le duc d'Orléans, sans y rien gagner. Elle lui manda même, que s'il l'avoit agréable, elle l'iroit voir : sur quoi il lui fit dire que s'il la voyoit entrer par une porte, elle le verroit sortir par l'autre.

La reine d'Angleterre [1] le fut encore trouver de la part de cette princesse; mais elle ne fut pas mieux reçue que les autres; au contraire, après avoir employé ses discours

[1] Henriette-Marie de France, fille de Henri IV, tante du roi, morte en 1669.

inutilement, comme elle sortoit, des insolents lui crièrent sur les degrés, *à la Mazarine*. Ce qui la fâcha si fort, qu'elle rentra dans la chambre de monsieur son frère, pour lui dire qu'elle ne le verroit jamais, s'il ne l'assuroit qu'on la respecteroit chez lui comme on devoit.

Madame de Chevreuse, de son côté, après avoir bien fait des voyages du Palais-Royal au palais d'Orléans, pour tâcher de persuader Monsieur, vint dire enfin à la reine qu'il étoit si entêté, qu'assurément personne ne pouvoit rien gagner sur son esprit; qu'il n'y avoit qu'elle seule qui en pourroit venir à bout; qu'elle avoit un tel ascendant sur son esprit, et une adresse si grande à le persuader, que si elle le voyoit, elle le radouciroit sans doute beaucoup, et qu'elle détruiroit infailliblement tout ce que les frondeurs avoient gagné sur lui, lesquels appréhendoient fort cette entrevue; qu'enfin, pour contenter Monsieur, il falloit faire aller le cardinal seulement à Saint-Germain, parce qu'absolument il s'étoit engagé à ne point aller au Palais-Royal tant que ce ministre y seroit; et

quand elle y tiendroit une fois Monsieur, elle en feroit après cela tout ce qu'elle voudroit, tant son esprit avoit de pouvoir sur celui de ce prince.

Le cardinal donna dans ce piége, soit parce qu'il pouvoit y avoir quelque vraisemblance, soit parce qu'il avoit une créance entière à madame de Chevreuse, laquelle il croyoit habile, et ne pouvoit être que dans ses intérêts, à cause de Laigues qui la gouvernoit, lequel il savoit ne pouvoir jamais se raccommoder avec M. le Prince; mais ce qu'il ne savoit pas encore assez bien, c'est que madame de Chevreuse avoit gouverné Laigues en cette occasion.

M. le cardinal partit donc pour Saint-Germain la nuit d'après, et ils demeurèrent d'accord, la reine et lui, que les princes ne sortiroient point sans la participation l'un de l'autre. Ils se firent ces promesses réciproques sans croire pourtant que le temps de leur séparation dût être fort considérable.

La reine manda dès le lendemain à Monsieur, que, pour le satisfaire, elle avoit fait partir le cardinal, et qu'ainsi il pouvoit venir

voir le roi et elle quand il lui plairoit. A quoi Monsieur répondit que ce ministre n'étant qu'à cinq lieues de Paris, où il pourroit revenir par conséquent quand il voudroit, il souhaitoit qu'il fût hors du royaume avant que de retourner au Palais-Royal; et dans l'instant même il alla au parlement pour faire bannir de France le Mazarin, le déclarer *perturbateur du repos public*, et ordonner à tout le monde de *lui courre sus*; ce qu'il n'eut pas beaucoup de peine à obtenir, parce que le départ du cardinal, qui paroissoit une fuite, avoit fait reprendre cœur au parlement, et l'avoit fait perdre aux créatures de ce ministre

Ensuite de cela il vint un grand bruit que la cour se vouloit retirer secrètement de Paris. Je ne sais s'il étoit bien fondé; mais M. le duc d'Orléans le crut si vrai, qu'il envoya quérir le prévôt des marchands et les échevins, pour leur dire qu'il avoit de bons avis que les créatures du Mazarin vouloient enlever le roi, et que comme cet événement pouvoit causer de très-grands désordres, il étoit à propos, pour les prévenir, que les

bourgeois gardassent et les portes du Palais-Royal et les portes de la ville : ce qui fut aussitôt exécuté qu'ordonné. Et la régente, afin d'empêcher que l'autorité royale ne fût blessée par ce commandement, envoya aussi quérir le prévôt des marchands pour lui donner le même ordre.

Il ne se passoit point de nuit que M le duc d'Orléans n'envoyât réveiller la reine deux ou trois fois pour savoir des nouvelles du roi, ce qu'elle supportoit très-impatiemment, et encore plus de ne se pas voir dans une fort grande sûreté de sa personne, par l'animosité qu'elle savoit être, et contre elle et contre le Mazarin.

Madame de Chevreuse avoit toujours soutenu, dans le conseil de la fronde, qu'il n'y avoit qu'à éloigner le cardinal de la reine, et que la connoissant comme elle faisoit, elle étoit assurée que sitôt qu'elle ne le verroit plus, elle l'oublieroit. Ce qui arriva ainsi qu'elle l'avoit prédit, comme on le va voir dans la suite.

Tout le monde croit pourtant encore que cette autorité absolue que la reine laissoit

prendre au cardinal sur elle venoit d'une amitié bien particulière. Cependant la vérité est que ce n'étoit qu'un effet du peu de goût qu'elle avoit pour les affaires, et une suite de la mauvaise opinion qu'elle avoit sur sa capacité à cet égard. En quoi l'on peut dire qu'elle se trompoit fort; car il est certain que cette princesse avoit un très-bon sens en toutes choses, et que dans les conseils elle prenoit toujours le bon parti. Si elle eût voulu s'appliquer, elle se seroit rendue habile dans les affaires; mais avec un bon esprit, elle ne laissoit pas d'avoir un certain caractère, qui lui donnoit une haine mortelle pour tout ce qui se peut appeler travail et occupation. Ainsi, par l'envie d'être déchargée de toutes sortes de soins, de n'entrer jamais dans aucun détail ennuyeux, elle donnoit une autorité sans bornes à ceux en qui elle plaçoit sa confiance; et comme avec l'aversion qu'elle avoit pour le travail d'esprit, elle avoit aussi une défiance outrée d'elle-même, qui la faisoit se juger incapable de décider sur rien d'important, elle avoit une déférence aveugle aux conseils, et si on

l'ose dire, aux volontés de ces mêmes personnes en qui elle se confioit fortement. Docilité fatale ! qui a plusieurs fois attiré des chagrins à cette princesse, qui d'ailleurs avoit mille aimables vertus et mille grandes qualités d'ame, dont beaucoup d'esprits du vulgaire n'ont jamais connu le prix en aucune façon, ignorant à tous égards le caractère de cette reine.

Je sais donc qu'une chose que je vais dire là-dessus est contre l'opinion générale ; cependant je la sais si certainement, que je ne puis ni en douter, ni même m'empêcher de la rapporter; car il me semble que les vérités les plus ignorées sont dignes d'une plus grande curiosité ; et ce que j'ai à dire de si inconnu, c'est que depuis que le cardinal fut parti, la reine et lui agirént peu de concert, et furent souvent peu satisfaits l'un de l'autre.

La reine, par cette même prévention de ne se croire jamais sur rien, eut donc la même créance aux autres ministres, sitôt que le cardinal fut parti; et comme ils lui conseillèrent tous de faire sortir les princes, elle y

consentit volontiers, sans même se souvenir qu'elle s'étoit engagée avec Mazarin de n'y consentir jamais sans sa participation.

Il est vrai qu'elle auroit eu assez de peine à s'en dispenser, le roi et elle se voyant comme prisonniers dans le Palais-Royal. Les ministres, avec le premier président Molé et les amis des princes, négocièrent les conditions de leur sortie; et le maréchal de Grammont [1] devoit en être le porteur.

Lorsque le cardinal sut cette nouvelle, et le peu d'égards que la reine avoit eu pour lui dans cette occasion, il n'en fut pas moins touché que surpris. Mais les amis qui lui étoient restés à la cour, en lui donnant cet avis, lui mandèrent qu'il falloit qu'il s'en fit honneur, et qu'il allât lui-même délivrer les princes : ce qu'il fit même à de meilleures conditions pour eux que celles que le maréchal de Grammont leur devoit porter, qui devinrent inutiles, parce que ce maréchal n'arriva au Havre qu'après le cardinal, qui les avoit déjà fait sortir de leur prison.

[1] Antoine de Grammont, duc de Grammont, pair et maréchal de France, mort en 1678.

On étoit si préoccupé, que la reine ne se gouvernoit que par le cardinal Mazarin, que personne ne s'aperçut du peu de correspondance qui étoit entre eux, non plus qu'on n'a point fait attention dans la suite à diverses mésintelligences qui ont toujours été depuis; car il est certain que du côté de la confiance, ils n'ont jamais vécu ensemble depuis ce départ, comme ils y vivoient auparavant.

La reine cependant se trouvant toujours enfermée par la continuation de la garde des bourgeois, qu'on n'avoit point encore levée depuis l'ordre donné pour la sortie des princes, auquel elle avoit consenti, les amis du Mazarin dépêchèrent M. de Navailles à ce cardinal pour lui dire de ne le pas faire exécuter si tôt, et de mander à Paris qu'on n'en verroit l'effet que lorsque le roi et la reine seroient en pleine liberté. Mais M. de Navailles arriva trop tard, et les princes étoient déjà sortis du Havre, lorsqu'il y entra.

M. le Prince se trouva surpris et embarrassé, lorsqu'il vit le cardinal, dans l'incer-

titude s'il étoit puissant ou malheureux. Cependant il prit le parti de le bien recevoir, et de lui faire bon visage dans la prison, avant même qu'il sût rien de ce qui l'amenoit. Ensuite de quoi lui et le Mazarin prirent ensemble de grandes mesures. Mais entre eux les mesures ne les contraignoient guère, et même on remarqua que sitôt que M. le Prince fut sorti, à peine faisoit-il semblant de regarder ce ministre.

J'avois oublié de dire qu'aussitôt que la princesse palatine sut les princes hors de prison, elle alla trouver madame de Montbazon, et en lui témoignant toutes les amitiés qu'on peut s'imaginer, elle lui dit qu'elle avoit grande impatience de lui faire payer l'argent que les princes lui avoient promis; qu'elle lui donnât son titre pour le lui faire payer au plus tôt, et qu'elle en prendroit tous les soins du monde.

Madame de Montbazon, abusée par de si belles paroles, sans songer à l'inconvénient qui en pourroit arriver, quoique fort intéressée, lui donna sa promesse; mais après cela elle n'en entendit plus parler. Sur quoi

elle pressa madame la Palatine de conclure son affaire ou de lui rendre son papier ; à quoi cette princesse répondit que l'ayant donné à M. le prince de Condé, elle n'en pouvoit plus disposer.

Sur cette réponse-là, madame de Montbazon fit demander son paiement à M. le Prince, qui, pour toute réponse, se contenta de tourner l'affaire en plaisanterie, et la dame en ridicule. Cette dame voyant que sa perte étoit sans remède, n'en parla plus, soit pour l'inutilité qu'elle y trouvoit, soit pour ne point faire connoître jusqu'à quel point elle avoit été dupée. Je rapporte tout ce qui regarde cette affaire en un seul article, quoique cela soit arrivé en divers temps ; mais c'est pour ne point interrompre dans la suite le fil de ma narration.

Avant le retour des princes à Paris, M. le duc d'Orléans envoya à mademoiselle de Longueville, depuis duchesse de Nemours, une requête toute dressée pour demander au parlement de Normandie de passer l'arrêt contre le cardinal Mazarin, dont elle étoit alors la seule partie à cause des princes, parce qu'il

n'y avoit qu'elle en ce temps-là qui les pût représenter par la proximité. Il falloit donc que ce fût en son nom que cette requête fût envoyée. Cependant on n'en a pas entendu parler depuis, et l'on ne sait quel usage on en fit.

On attendoit M. le Prince à Paris, comme s'il eût dû en venir prendre possession et en devenir le maître absolu. On jugeoit que puisque tout prisonnier qu'il étoit, son parti osoit et pouvoit bien tenir le roi assiégé, il n'y avoit rien qu'il n'osât entreprendre et qu'il ne pût exécuter quand il se trouveroit à leur tête. On présumoit qu'il falloit de toute nécessité qu'il eût une puissance absolue et sans bornes, et qu'elle fût capable de tout surmonter.

Ses amis et ses créatures ne pensoient déjà plus qu'à choisir toutes les charges et tous les gouvernements du royaume, et ses ennemis étoient dans des alarmes mortelles. La reine et les ministres vivoient dans de pareilles inquiétudes, abandonnés de tout le monde et sans savoir à quoi se déterminer. En un mot, toutes sortes de gens de la cour et de Paris

étoient dans un état pitoyable ; il n'y avoit de tranquilles que ceux qui avoient pris quelques liaisons avec M. le Prince.

On publioit qu'en arrivant il commenceroit par faire tuer le vieux M. de Guitaut pour avoir eu la hardiesse de l'arrêter ; qu'ensuite de cela il feroit prendre la reine pour la mettre dans un couvent, et qu'enfin il se feroit déclarer régent conjointement avec Monsieur, dans l'association duquel on jugeoit bien qu'il auroit tout le pouvoir de la régence ; et l'on ajoutoit encore à tout cela que, comme aux anciennes régences on avoit avancé la majorité à treize ans, on pouvoit la remettre à dix-sept, comme elle avoit été auparavant.

Il est certain qu'on ne craignoit et qu'on ne prévoyoit rien là-dessus, quelque extraordinaire que cela parût, qui ne pût bien arriver, et que M. le Prince le pouvoit entreprendre et exécuter facilement dans la terreur et dans la consternation qu'il avoit donnée à toute la France : aussi peut-on dire que l'aveuglement qui le retint et qu'il eut dans cette occasion, malgré tout son esprit et

toute sa hauteur, ne se peut attribuer qu'au bonheur du roi, qu'attendoient de si grandes destinées, et à la volonté de Dieu, qui ne vouloit ni permettre la perte du royaume, ni que la France reçût les lois d'un prince moins digne de lui commander que celui qu'il lui avoit donné lui-même pour la conserver.

La première démarche que fit M. le Prince en revenant de prison, fut qu'en passant à Rouen il ne fit point donner par le parlement de cette ville l'arrêt qu'on avoit résolu contre le cardinal, et qu'il n'en parla même pas; ce qui fut extrêmement remarqué, sans que personne pût pénétrer dans ses intentions, quoiqu'on ne laissât pas de raisonner long-temps là-dessus.

La reine, qui ne parloit plus avec autorité, pria le maréchal d'Aumont [1] de vouloir bien prendre lui-même le bâton de capitaine des gardes, et de ne le point confier à son fils, qui n'étoit encore qu'un jeune homme, quoiqu'elle n'ignorât point qu'ayant l'honneur d'être maréchal de France, cet emploi ne

[1] Antoine d'Aumont et d'Estrabonne, pair et maréchal de France, duc d'Aumont, mort en 1669.

fût au dessous de lui; sur quoi ce maréchal lui répondit que ce lui étoit un si grand avantage de servir le roi, qu'en quelque qualité que ce pût être il s'en feroit toujours beaucoup de gloire; mais que comme il en vouloit sortir à son honneur, il ne se chargeoit point du bâton, qu'elle ne lui promît que le roi ne marcheroit point trop loin de lui, afin qu'il pût mieux répondre de sa personne, et que l'huissier eût ordre de laisser entrer tous ceux qu'il présenteroit. Il ajouta qu'il avoit quantité d'officiers et de cavaliers réformés dont il répondoit, et dont il vouloit faire remplir son appartement, lorsque les princes viendroient, afin qu'elle pût être la maîtresse; ce que la reine approuva et trouva fort à propos.

Ceux qui virent cette quantité de gens inconnus crurent que le hasard et la curiosité seulement de voir une entrevue aussi considérable que celle de M. le Prince avec la reine en avoient formé la foule.

Le jeudi gras 1651, les trois princes arrivèrent à Paris; on y fit des feux de joie de leur élargissement, comme on avoit fait au-

paravant de leur prison. Mais, à dire la vérité, les derniers ne se firent ni de si bon cœur, ni avec tant de gaîté que les premiers; car le peuple est bien étrange dans ses divers mouvements, et il en avoit donné plusieurs marques au sujet de ces trois princes.

M. le duc d'Orléans alla au devant d'eux dans son carrosse, où le duc de Beaufort et le coadjuteur eurent l'honneur de l'accompagner. Ce furent de grands embrassements et de grands compliments de part et d'autre. Mais voilà à quoi se borna entre eux toute la reconnoissance, aussi bien que toute l'amitié.

Monsieur, qui n'avoit point vu la reine depuis leur brouillerie, vint lui présenter les trois princes, et de là il les mena souper au palais d'Orléans. Cette visite fut assez froide, le repas ne fut guère plus échauffé; et comme il n'y avoit rien de plus remarquable, on commença dès lors à se remettre de ce qu'on avoit tant appréhendé de ce retour de M. le Prince.

On jugea facilement par cette retenue qu'on n'attendoit point de lui, qu'il n'avoit

ni de si grands, ni de si violents desseins qu'on se les étoit figurés; et par un commencement si modéré et si peu prévu, on jugea même encore de toute la suite de ses démarches.

Mais pour savoir de quelle manière toute cette grande puissance et de M. le Prince et de la fronde se dissipa, pour concevoir comment tant de prétextes si spécieux s'évanouirent, comment tant de projets si terribles se trouvèrent détruits sans efforts et en si peu de temps, et enfin comment tant de si grandes liaisons et de traités parurent si tôt rompus, il est nécessaire, pour le pouvoir mieux faire comprendre, d'en dire tous les sujets, et pour cela il faut reprendre la chose de plus haut.

Comme les amis de M. le Prince étoient parfaitement bien informés que les deux partis qui composoient la fronde se haïssoient à la mort, ils avoient eu l'adresse de faire croire à chacun des deux que le sien étoit le seul que M. le Prince considérât. M. de Beaufort étoit entêté au dernier point de cette prédilection en sa faveur; et on lui avoit tout-à-

fait bien persuadé que de l'autre côté ce n'étoit qu'un raccommodement plâtré, mais que, pour avec lui, il étoit de la plus parfaite sincérité. On ajoutoit qu'avec le mérite de la sortie des princes qu'il falloit lui attribuer, la cause de leur détention ne pouvoit pas lui être imputée, puisqu'il étoit de notoriété qu'il ne l'avoit pas sue; qu'ainsi ils ne pouvoient ni lui en savoir mauvais gré, ni rien conserver dans le cœur pour lui dont il ne dût être content, outre qu'il avoit été le premier encore à traiter de leur côté. M. de Beaufort donnoit à pleines voiles dans tout ce qu'on lui débitoit sur ce ton-là, et à tout ce qu'on pouvoit lui dire de plus flatteur, il ajoutoit encore mille particularités à son avantage.

Ceux qui traitoient pour les princes feignoient de croire ce qu'il disoit, et marquoient ne pas douter que ce ne fût lui qui avoit tourné le coadjuteur pour les mêmes princes. De plus, on l'exaltoit extrêmement de n'avoir rien demandé; mais on pensoit bien en même temps qu'il n'avoit affecté ce

faux désintéressement que pour en avoir davantage.

Cependant comme il présumoit facilement et beaucoup, tant de sa bonne fortune que de son intrigue, il croyoit non seulement avoir persuadé par l'une ce qu'il avoit voulu faire croire de l'obligation que lui avoient les princes ; mais encore avoir acquis par l'autre une fort grande part dans les affaires, et comme ami principal et comme favori de celui qui gouvernoit.

Il étoit donc si bien infatué de cette opinion, que lorsqu'il apprit le projet du mariage de mademoiselle de Chevreuse, il entra dans une si violente colère, et dans un chagrin si mortel, qu'il en fut long-temps comme absorbé, jugeant bien que cette union donneroit à l'autre parti de la fronde de grands avantages sur lui auprès de M. le Prince, par les grandes liaisons que ce mariage donneroit à cet autre parti auprès de ce prince, et que la place qu'il y tiendroit seroit bien différente par conséquent de celle dont il s'étoit flatté.

Voilà donc ce qui faisoit sa douleur ; mais ce qui lui causoit tant de colère étoit d'avoir été pris pour dupe dans ce traité, et de n'avoir pas su ce désespérant mariage, quoique l'extrême habitude qu'il avoit à ces sortes de réserves qu'on mettoit à son égard, et au peu de confiance qu'on lui marquoit ordinairement dans de pareilles occasions, eussent dû l'y rendre moins sensible.

De cette dernière réserve qu'on eut avec lui, il en voulut tant de mal à M. de Nemours[1], son beau-frère, et il en conçut tant d'aigreur contre lui, qu'on croit qu'elle fut cause enfin qu'ils se battirent l'un contre l'autre ; et ce fut dans ce combat que M. de Nemours fut tué par M. de Beaufort. Cela, joint au manque de parole de M. le Prince pour madame de Montbazon, sur ce billet qu'il lui devoit payer, obligea M. de Beaufort à traiter avec la cour, dont M. le Prince ne se soucia pas beaucoup.

Le lendemain que ce prince fut arrivé, il alla fort exactement chez madame de Chevreuse, exprès pour lui faire de très-grands

[1] Charles-Amédée, duc de Nemours, tué en 1650.

remercîments de tout ce qu'elle avoit fait pour lui, en l'assurant qu'il lui étoit uniquement redevable de sa liberté; et, suivant la parole qu'il en avoit donnée, il ne manqua pas de lui faire la demande de mademoiselle sa fille pour le prince de Conti, lequel s'étant trouvé présent à cette demande, fit aussi, en la confirmant, ses offres de service à mademoiselle de Chevreuse. Madame de Chevreuse répondit que quelque grand que fût l'honneur qu'ils fissent l'un et l'autre à sa fille, elle ne le pouvoit cependant souhaiter, si M. le Prince y avoit la répugnance que bien des gens croyoient qu'il y eût, et qu'elle aimoit mieux le voir satisfait qu'elle n'aimoit la fortune de sa fille; qu'à l'égard de la parole qu'il lui avoit donnée, elle savoit fort bien que celles qu'on donne en prison n'engagent point; qu'ainsi elle lui remettoit volontiers la sienne, pour n'en faire que ce qu'il lui plairoit; que pour elle, ce lui seroit toujours beaucoup d'avantage d'avoir pu servir une personne de son rang et de son mérite, et que quand elle ne recevroit pas l'honneur qu'il lui proposoit, elle n'en demeureroit

pas moins attachée à ses intérêts. Mais M. le Prince, pour tout ce que madame de Chevreuse lui venoit de dire, ne se rengagea qu'un peu davantage encore à ce mariage en question, et même avec de nouvelles protestations si fortes, qu'elle les crût sincères, quoique pourtant il n'eût aucun dessein de les exécuter ; car enfin il ne comptoit pas pour beaucoup un semblable manquement de parole, et il ne témoignoit souhaiter cette alliance avec tant de passion, que parce qu'il savoit qu'on l'appréhendoit à la cour, laquelle il vouloit engager à le prier de la rompre, afin de lui en faire acheter la rupture bien cher.

Madame de Chevreuse, de son côté, n'avoit témoigné tant d'indifférence là-dessus que parce qu'elle savoit bien que M. le Prince ne pouvoit pas encore avoir eu le loisir de s'accommoder avec la cour, et qu'en s'engageant de nouveau avec elle, après tout ce qu'elle lui avoit dit, il se mettoit tellement dans son tort, qu'il lui seroit extrêmement difficile de se dégager.

Le bruit du prochain accomplissement de

ce mariage ayant éclaté, la reine connut alors clairement que madame de Chevreuse l'avoit toujours trompée, et elle n'en fut pas fort surprise; car elle s'étoit depuis long-temps défiée de cette princesse, jusqu'à avoir mandé même au cardinal ce qu'elle pensoit de son infidélité. Ce ministre n'en avoit aucun soupçon, et ne pouvoit se résoudre à le croire; mais lorsqu'il s'en vit tout-à-fait convaincu, il jura qu'il ne se fieroit jamais à une femme de sa sorte; il fit ce serment, en se servant d'un nom tout-à-fait injurieux qu'il lui donna, pour s'expliquer mieux sur ce qu'il pensoit d'elle.

Madame de Chevreuse, par sa dangereuse habileté, et par toute sa conduite, avoit si bien fait connoître à la cour ce que ce seroit qu'une femme de son caractère et de son esprit dans la maison du prince de Condé, laquelle maison, pour son utilité propre et pour celle de madame de Chevreuse elle-même, ne pouvoit avoir d'autres intérêts que ceux de ce prince; la cour, dis-je, avoit si bien connu de quoi seroit capable cette princesse dans la maison de Condé, que les mi-

nistres n'oublièrent rien pour l'empêcher d'y entrer, et ils jugèrent aussi que M. le Prince rompant avec elle, ce seroit rompre avec toute la fronde, ce qui seroit un grand désavantage pour lui. De sorte donc que, pour y parvenir, on commença à négocier; et ce furent MM. de Lyonne[1] et Servien[2] qui lui étoient plus agréables que M. le Tellier[3], qui se mêlèrent de cette négociation, où M. le Prince entra dans l'instant même, sans faire la moindre réflexion à toutes les protestations de ses nouveaux engagemens avec madame de Chevreuse.

Du côté de la cour, on résolut de lui sacrifier le gouvernement de Guienne, et de lui faire espérer celui de Provence pour le prince de Conti, quoiqu'on n'eût aucune envie de remplir cette espérance.

La princesse palatine s'offrit à la reine pour

[1] Hugues de Lyonne, marquis de Berni, ministre d'état, mort en 1671.

[2] Abel Servien, marquis de Sablé, ministre d'état et surintendant des finances, mort en 1659.

[3] Michel le Tellier, ministre d'état, mort chancelier de France en 1685.

travailler à cette négociation. M. de La Rochefoucault y entra tout de même, et de tout son cœur, parce qu'il haïssoit la fronde au dernier point. Ainsi, dans le même temps que de la part de la cour on négocioit avec M. le Prince, on traitoit secrètement aussi avec tous ceux de son parti pour les en détacher.

Madame de Longueville, de son côté, étant encore à Stenai pour achever de régler quelques intérêts avec les Espagnols, y apprit avec une douleur sensible la nouvelle du prochain mariage de monsieur son frère avec mademoiselle de Chevreuse, dans la crainte que la mère et la fille ne lui fissent perdre le crédit qu'elle avoit sur ce frère, lequel étoit le seul de sa famille sur qui elle en eût un véritable ; mais ce qui la touchoit encore bien davantage, étoit de voir entrer dans cette famille une personne et plus belle et plus jeune qu'elle.

Quoique de si loin cette princesse ne pût pas savoir bien précisément en quel état étoit cette négociation, ni s'il étoit à propos de faire connoître si tôt le dessein de M. le Prince et le sien, elle ne laissa pas cependant, pour

faire croire qu'elle étoit assez habile pour réussir à tout ce qu'elle entreprendroit, de vouloir bien se hasarder d'écrire à Fuensaldagne [1] qu'elle alloit à Paris pour rompre ce mariage du prince de Conti avec mademoiselle de Chevreuse.

M. de Noirmoutier, qui connoissoit mieux M. le Prince que les autres, n'avoit jamais voulu entrer dans la négociation de ce prince avec la fronde, ni même revenir à Paris pendant tout le temps qu'on en parla ; c'est pourquoi il manda aux frondeurs que, ne prétendant rien aux grands avantages et aux grandes félicités qu'ils alloient recevoir par le moyen de leur raccommodement avec M. le Prince, il ne vouloit point aussi entrer avec leur parti dans cette nouvelle liaison, mais qu'il ne laisseroit pourtant pas de demeurer toujours uni avec eux, si dans la suite ils ne trouvoient pas dans cette liaison si éblouissante tout ce qu'ils en espéroient. Il les avertit en même temps de ce que madame de Longueville avoit écrit à Fuensaldagne, qu'il avoit su par certaines femmes de ce pays-là avec lesquelles

[1] M. de Fuensaldagne, gouverneur des Pays-Bas.

il avoit eu en diverses occasions quelque sorte d'habitude.

Les frondeurs prirent quelques soupçons, et de cet avis que leur donna M. de Noirmoutier, et de ce qu'ils avoient vu qu'on avoit différé le plus qu'on avoit pu d'envoyer quérir la dispense ; joint à cela que madame de Chevreuse étant allée attendre madame de Longueville chez elle le jour qu'elle revint de Stenai, afin de lui marquer plus d'empressement, et afin aussi de la voir plus en particulier, madame de Longueville, bien loin de lui faire le moindre compliment sur le mariage de sa fille avec son frère, affecta même de ne lui en pas parler.

Ils jugèrent donc dans le conseil des frondeurs, que non seulement M. le Prince pourroit bien avoir le dessein de rompre ce mariage, mais encore que, quand il l'auroit, ils ne pourroient pas l'empêcher de l'exécuter ; que c'étoit peut-être même la seule raison qui l'obligeoit à se détacher de la fronde, et que pour ne pas tout perdre, ils devoient s'offrir des premiers à favoriser ce dessein au cas qu'il l'eût ; sur quoi le coadjuteur vint

trouver M. le Prince, et lui dit que pour peu qu'il eût de répugnance au mariage de monsieur son frère, il le romproit, qu'il se faisoit fort même que madame de Chevreuse n'en seroit point fâchée, et qu'enfin il le prenoit sur lui.

Le prince de Condé négligea cette occasion de rompre de bonne grâce le mariage de son frère ; soit que son traité avec la cour fût fait, ou qu'il ne fût pas encore conclu, soit qu'il ne crût pas ce qu'on disoit ; enfin par une mauvaise finesse, il n'accepta pas le parti qu'on lui proposa ; outre que d'ailleurs il négligeoit tellement la fronde, que lorsqu'elle témoigna tant d'empressement pour faire donner un arrêt au parlement qui donnoit l'exclusion aux cardinaux étrangers d'être premiers ministres, et que la cour d'un autre côté, pour embarrasser le coadjuteur, fit ajouter à cet arrêt que les cardinaux françois en seroient également exclus, il parut s'intéresser très-peu, et au dessein de la fronde et à l'opposition du coadjuteur à cette addition de la cour contre lui, lequel ayant fait connoître, par tous ses mouvements, qu'il pré-

tendoit être et cardinal et premier ministre, mit bien des gens contre lui; car enfin, quelque haine qu'on portât au Mazarin, on appréhendoit encore davantage de voir le coadjuteur dans le ministère, que d'y voir ce cardinal; et ce fut dans les instances pressantes que fit le coadjuteur à M. le Prince, pour l'obliger à le favoriser, qu'on remarqua, par la foiblesse et par la négligence avec lesquelles ce prince s'y employa, qu'il ne le faisoit que par politique, et qu'il ne s'en mettoit guère en peine.

M. le Prince et madame de Longueville revinrent avec cette même humeur et ces mêmes manières qui les avoient décriés et perdus, sans s'apercevoir et sans se douter en aucune façon qu'elles leur pussent faire le moindre tort, surtout madame de Longueville; et quoiqu'elle eût plus d'envie que personne de se raccommoder avec la reine, elle vouloit pourtant que ce fût sans en rabattre de sa hauteur, et que sa fierté allât même jusqu'à cette princesse.

Elle lui fit donc dire, comme l'auroit fait une reine étrangère, le temps qu'elle iroit chez elle; et pour comble d'orgueil, elle se fit

attendre deux ou trois heures, dont M. le Prince fut très-fâché. Mais il est vrai que jamais fierté ne fut si mal soutenue ; car enfin, dès qu'elle fut devant la reine, il lui prit un tremblement si grand qu'on eût pu croire qu'elle avoit la fièvre, et elle n'eut pas la force d'ouvrir la bouche pour parler, au moins pour dire deux mots de suite ; de sorte qu'il fallut que la reine elle-même la rassurât, dont cette princesse ne laissa pas de rire beaucoup après.

La Rochefoucault, qui étoit d'un meilleur sens que madame de Longueville, ne jugeant pas qu'elle dût être si puissante qu'elle se le figuroit, lui conseilla de se faire valoir auprès de son frère du crédit qu'elle avoit auprès de son mari, et près de celui-ci, du crédit qu'elle avoit auprès de son frère ; de négocier entre eux, et de faire si bien, qu'ils ne parlassent que rarement et très-peu de temps ensemble, de peur qu'ils ne découvrissent son artifice ; parce qu'en effet elle n'étoit bien ni avec l'un ni avec l'autre, et il lui étoit important qu'ils ne le connussent pas. Mais insensiblement elle fit tout le contraire de

ce qu'elle devoit pour faire réussir le conseil que lui avoit donné M. de La Rochefoucault; elle le voulut prendre d'un ton si haut avec son mari, qu'elle ne le put soutenir sans son frère, dont elle se trouva fort mal, comme on le verra par la suite.

M. le Prince faisoit un grand secret de sa négociation avec la cour; mais la cour étoit bien aise de la laisser plus qu'entrevoir, afin de le décréditer parmi la fronde. Les ministres tiroient ce traité en longueur, parce que M. le Prince demandoit des choses exorbitantes; et avant que d'y répondre, ils vouloient affaiblir son parti, afin qu'il ne fût pas en état de se rendre si difficile sur les conditions.

MM. de Bouillon et de Turenne abandonnèrent M. le Prince sur de foibles prétextes, et ils se raccommodèrent avec la cour à des conditions qui leur paroissoient meilleures et plus sûres que celles que M. le Prince leur pouvoit faire pour les arrêter; ce qui fut cause qu'ils le quittèrent, étant d'ailleurs très-mal satisfaits des manières qu'il avoit eues à leur égard en diverses occasions.

M. de La Rochefoucault, qui avoit trouvé que mademoiselle de Longueville pouvoit faire quelque obstacle à sa belle-mère, avoit aussi trouvé à propos de la ménager ; même avant le retour de mademoiselle de Longueville, il avoit déjà commencé à la voir plusieurs fois, et à lui rendre compte de tout ce qui se passoit, en lui insinuant, toutes les fois qu'il la voyoit, qu'il falloit qu'elle fût bien avec madame sa belle-mère, et en l'assurant qu'il se chargeoit non seulement de cet accommodement, mais encore de le maintenir et de l'entretenir.

Il conseilla la même chose à madame de Longueville ; mais comme elle ne croyoit que son orgueil, et qu'elle s'imaginoit être parvenue au suprême degré de la grandeur et de la puissance, elle n'en voulut point croire M. de La Rochefoucault ; outre que le long temps qu'elle avoit été sans le voir l'avoit si fort décrédité auprès d'elle, qu'elle commença même un peu à s'en dégoûter. De sorte qu'au lieu de bien recevoir sa belle-fille, lorsqu'elle l'alla voir, elle ne la regarda que comme une personne contre qui elle étoit en

colère ; sans que mademoiselle de Longueville lui eût pourtant rien fait autre chose, sinon qu'elle avoit toujours marqué beaucoup de respect pour le roi et pour la reine; car pour ce qui est des divers efforts indirects que cette princesse avoit tentés auprès de monsieur son père pour le détacher des partis opposés à la cour, madame de Longueville ne pouvoit lui en vouloir de mal; car elle n'en avoit jamais rien su. Mais la principale raison qui lui faisoit recevoir sa belle-fille avec tant de dédain et d'aigreur, c'est qu'elle n'étoit pas si puissante qu'elle. Ce commencement des airs insultants qu'on prenoit avec cette princesse lui faisant juger des mauvais traitements qu'elle pouvoit éprouver dans la suite, contribua beaucoup à la faire entrer dans une affaire que je vais dire ; joint aussi qu'elle étoit persuadée que la fin qu'elle s'y proposoit étoit le véritable intérêt de monsieur son père, et qu'elle n'avoit pu jusques-là, ainsi que je l'ai déjà dit, lui faire bien envisager.

M. de Longueville, avec ces places qu'on lui avoit rendues en Normandie, avoit repris dans cette province presque tout le cré-

dit qu'il y avoit avant sa prison ; crédit qui le rendoit alors fort considérable, et qui fit juger à la cour qu'il étoit important pour elle de le désunir d'avec M. le Prince. Mais on ne savoit comment s'y prendre, parce qu'on le croyoit absolument obsédé et entraîné par la maison de Condé ; et l'on craignoit fort que cette maison ne le retînt toujours attaché à elle, dans la persuasion où l'on étoit de l'extrême pouvoir que madame sa femme avoit sur lui, quels que fussent les incidents qui les brouilloient quelquefois.

Ce prince avoit eu dans ses affaires un homme qui étoit dévoué à la cour ; mais il l'avoit chassé de son service ; et il en avoit un autre à sa femme, qui étoit ce même Priolo, qui par ses rapports l'avoit jeté dans le parti de la fronde. On ne savoit donc à qui s'adresser ; et d'un autre côté M. le Prince avoit donné tant de terreur à tout le monde, que la peür de le fâcher, qu'avoient presque tous les esprits, faisoit qu'on appréhendoit que le parti de la cour étant si bas et si décrédité, il n'y eût sujet de craindre que personne ne se voulût charger de cette com-

mission, ou bien que ceux qui s'en chargeroient ne trompassent la cour ensuite. Enfin M. Servien s'avisa de penser à mademoiselle de Longueville, qu'il savoit n'aimer pas beaucoup sa belle-mère.

Ce ministre étoit de ses amis depuis le voyage qu'elle avoit fait à Munster; et sur le prétexte de cette connoissance, il l'alla voir à la sortie de prison des princes. Il lui proposa de travailler auprès de monsieur son père pour l'engager de se raccommoder de si bonne foi avec la reine, que rien ne fut plus capable de les désunir.

Elle se chargea volontiers de cette commission, et les mesures qu'ils prirent là-dessus allèrent même bien plus loin que l'on n'eût osé l'espérer. Mais mademoiselle de Longueville recommanda à M. Servien de n'en point parler à son père, que cette grande prévention de la puissance de M. le Prince ne fût un peu passée, sur l'espérance qu'elle avoit que pendant ce temps-là elle prépareroit cette négociation, et qu'elle lui feroit savoir quand il seroit à propos de la commencer.

Au milieu de toute la puissance que pouvoit avoir M. de Longueville, il se trouvoit accablé de ses beaux-frères, qui se vouloient servir de ses établissements pour mieux affermir leurs affaires, sans que l'appui et l'utilité qu'il apportoit à leur parti le fissent considérer davantage d'eux; et c'étoit là leur procédé ordinaire avec tous ceux qui vouloient bien le souffrir.

Madame de Longueville de son côté étoit dans un tel enthousiasme de sa prospérité, qu'elle ne se connoissoit plus elle-même. D'abord elle crut si fortement qu'elle auroit plus de considération que M. le Prince, qu'elle ne pouvoit pas s'imaginer pourquoi il auroit pu en avoir plus qu'elle. Cependant un peu après elle rabattit quelque chose de cette opinion : mais cette modestie n'alla pas jusqu'à son mari; car elle lui fit dire que s'il s'avisoit de trouver à redire à sa conduite, elle le rendroit le plus malheureux de tous les hommes.

Comme on s'étoit persuadé qu'il ne feroit jamais d'autre figure que celle de suivre le parti de M. le Prince, et que d'ailleurs c'é-

toit un crime capital auprès de sa femme et de son beau-frère que de le ménager, les frondeurs ne le considéroient guère, et ils n'avoient même avec lui que très-peu de commerce, surtout le coadjuteur, tant par les raisons que j'en viens de dire, que par la honte qu'il avoit de l'avoir fait prendre prisonnier, après en avoir été et tant aimé et tant protégé. Il lui disoit toujours pourtant qu'il vouloit avoir un long entretien avec lui ; mais cet entretien ne venoit jamais.

M. de Longueville étoit donc dans cet état, lorsque mademoiselle sa fille entreprit de l'engager dans le parti de la cour ; et comme cette princesse ne craignoit guère ceux qu'elle n'aimoit pas, elle n'eut aucune appréhension des Condé, quoiqu'elle eût grande part aux menaces de sa belle-mère. Ce qui lui donna encore le plus de hardiesse, c'est qu'elle ne demeuroit plus avec elle, parce qu'elle étoit revenue à son logis particulier avant que madame de Longueville fût arrivée à Paris, et qu'elle y étoit toujours demeurée depuis.

Elle commença d'abord la négociation qu'elle

avoit à faire avec monsieur son père, par le flatter beaucoup, par s'ingérer ensuite de lui parler de ses affaires les plus importantes, et par décider hardiment de tout ce qu'elle savoit qui pouvoit le plus réussir auprès de lui. Mais pour mieux disposer sa matière, elle voulut commencer par le rassurer contre la maison de Condé, en plaignant M. le Prince d'être seul à ne pas prévoir les périls où il alloit se précipiter, et en lui faisant voir qu'ils présumoient bien souvent de leur puissance sans aucun fondement; que leur prison en étoit une preuve couvaincante, et que lors même qu'ils en présumoient le moins, ils ne laissoient pas de faire encore toute la même contenance, dans la vue d'étourdir le public par cet artifice.

Elle ajouta qu'ils couroient d'ordinaire à leur perte par leur manque de foi à l'égard de tous ceux qui les avoient servis, parce que malheureusement pour M. le Prince, et pour tous les gens qui avoient à traiter de quelque chose avec lui, il ne faisoit consister l'honneur qu'à être brave et intrépide, et nullement à être homme de parole et de probité;

que personne n'osoit ni lui faire de reproche là-dessus, ni l'avertir que c'étoit la cause de ce que tout le monde l'abandonnoit; qu'ainsi il n'étoit guère possible qu'il pût changer de conduite ; enfin qu'il n'y avoit que lui qui ne s'aperçût pas des dangereux effets qu'il en devoit attendre, et qui même lui en étoient déjà arrivés, parce qu'il n'y avoit que lui qui en ignorât la cause, à laquelle il ne pouvoit rien attribuer par conséquent de tout ce qui lui arrivoit; qu'il seroit donc plus honorable de se raccommoder avec la cour, lorsque ce prince paroissoit encore être en état de se soutenir, que lorsque sa fortune deviendroit dans son déclin; que comme il avoit toujours accoutumé de faire ses traités sans lui en parler, il pouvoit lui rendre la pareille; et que pour lui, s'il cessoit d'être en considération, ce ne seroit que parce qu'il le voudroit bien; qu'il ne pouvoit se voir hors de prison, sans se voir en même temps maître de la Normandie; qu'un homme comme lui n'en pouvoit avoir d'autre que le roi; qu'il feroit une figure fort désagréable dans un parti où il ne pouvoit être que le quatrième tout au

plus ; que même le duc de Beaufort et le coadjuteur auroient encore plus de crédit à Paris que lui ; et qu'en demeurant comme il étoit, il s'alloit embarrasser immanquablement avec bien des gens qui ne pouvoient pas compatir ensemble.

Par de semblables discours, ou, pour mieux dire, par les dispositions des affaires, ou si l'on veut encore par la manière dont avoit été traité M. de Longueville, il devint si différent de ce qu'on l'avoit toujours vu, qu'on ne le connoissoit plus. Il résistoit à tous les gens qui l'avoient voulu soumettre, et il le prenoit au dessus de tous ceux qui mal à propos l'avoient pris sur lui.

Ensuite de toute cette conversation, que mademoiselle de Longueville eut avec monsieur son père, elle avertit M. Servien qu'il étoit temps de parler de la négociation qui avoit été proposée entre eux, et qu'elle venoit de la disposer ; ce que ce ministre ayant appris, il sut si bien profiter de cette disposition, qu'il ne tarda guère à en tirer tout l'avantage qu'on en désiroit. Mais il fit connoître à M. de Longueville que la reine au-

roit peine à avoir une confiance entière en lui tant que son fils[1] seroit à Mouron[2], entre les mains de M. le Prince. Il pressa même sa fille de lui en parler fortement ; et mademoiselle de Longueville le fit avec tant d'adresse et de succès, que malgré tous les efforts de madame de Longueville pour empêcher que son fils ne sortît de Mouron, d'auprès du prince de Condé, M. de Longueville s'opiniâtra tant de le retirer d'auprès de ce prince, qu'on fut contraint de le lui rendre.

Comme le procédé de M. de Longueville avoit plus de rapport, en ce temps-là, avec le caractère d'esprit de sa fille qu'avec le sien propre, madame de Longueville se prenoit à elle de tout ce que faisoit ce prince ; et c'est ce qui lui donnoit une si grande haine contre mademoiselle de Longueville, sans songer qu'elle-même étoit la seule cause de tout ce qui lui arrivoit de fâcheux, et qu'elle se l'attiroit, tant par les manières dont elle avoit

[1] Jean-Louis-Charles d'Orléans, fils aîné du duc de Longueville.

[2] Place forte.

vécu avec M. de Longueville, que par toutes les hauteurs et toutes les bizarreries qui avoient obligé mille gens à parler contre elle à son mari.

La cour, qui ne négligeoit rien, sachant cette aversion de madame de Longueville pour sa belle-fille, quoiqu'assez mal fondée, s'en servit pour la faire tomber dans un piége dont elle ne se douta jamais, quoiqu'il fût cependant fort aisé à connoître.

Comme tout ce qui lui venoit de sa belle-fille lui étoit odieux, on lui persuada qu'elle mettoit dans la tête de son père de l'emmener en Normandie avec lui, et de la faire enlever, au cas qu'elle n'y voulût pas consentir. Elle fut fort effrayée de cet avis, contre lequel voulant se précautionner, elle se fit garder avec un grand soin ; et dans l'alarme où elle étoit, elle se trouva forcée d'employer M. le Prince auprès de son mari pour l'empêcher de l'emmener avec lui.

Si elle avoit été mieux informée de la vérité, elle auroit connu qu'il étoit aisé de réussir, sans tant de peine, à ce qu'elle désiroit avec tant de passion, parce que son

mari ne songeoit à rien moins qu'à l'emmener, et que mademoiselle de Longueville, avec tout le reste des personnes qui lui étoient contraires, en avoient encore plus de peur qu'elle-même, dans la crainte que si elle suivoit son mari, elle ne reprît du crédit auprès de lui, et qu'elle ne le remît encore dans de nouvelles affaires fatales à sa gloire et à son repos.

M. le Prince, sollicité par madame de Longueville, se chargea donc de parler à M. de Longueville ; mais comme il lui étoit plus utile que sa sœur, il la lui sacrifia, en ce qu'ayant obtenu qu'elle n'iroit point en Normandie, chose qui lui fut peu disputée, il accorda à son beau-frère qu'elle iroit à Bourges, après être convenus l'un et l'autre qu'elle n'étoit pas d'une conduite qui permît de la laisser demeurer à Paris. Mais comme le jour n'étoit pas pris pour la conduire à Bourges, où il étoit bien plus honteux pour elle d'aller que si elle n'eût fait qu'un même voyage avec son mari, il lui resta quelque espérance que les affaires pourroient changer.

Sitôt qu'il eut été résolu que madame de Longueville n'iroit point en Normandie, mademoiselle de Longueville, fortement excitée par la cour, pressa monsieur son père de hâter son voyage ; ce qu'il fit aussitôt à sa persuasion ; et dès l'instant qu'il fut arrivé dans cette province, il s'y trouva plus puissant qu'il n'y avoit jamais été.

Pendant tous ces petits mouvements, il se passoit peu de jours que quelques-uns des amis de M. le Prince ne le quittassent ; mais on ne pouvoit être content à la cour que M. le duc d'Orléans ne l'eût abandonné, parce que sans lui, la retraite de tous les autres ne pouvoit être pour elle d'une grande conséquence.

Les ministres qui étoient demeurés auprès de la reine s'avisèrent d'une intrigue qui fit réussir ce dessein. Le stratagème qu'ils mirent en usage fut la pomme de discorde entre toutes les parties, et fit échouer le traité que M. le Prince projetoit avec la reine. Enfin ce tour imprévu jeta ce prince dans des labyrinthes dangereux, dont il n'est jamais bien revenu. Voici ce que c'étoit.

M. Servien dit à M. le Prince que comme il se défioit des promesses de la reine et du cardinal, et qu'ils avoient envie de lui faire connoître toute la bonne foi avec laquelle ils désiroient se réconcilier avec lui, il avoit le dessein de le lui persuader de leur part, et non par des paroles simplement; qu'il s'apercevroit de la considération qu'ils avoient, non seulement pour lui, mais encore pour ceux qu'il affectionnoit. M. le Prince parut fort satisfait de ce qu'on lui promettoit, sans s'en éclaircir plus particulièrement.

Un mercredi de la Passion de 1651, qui étoit un jour de conseil, M. le duc d'Orléans s'y étant trouvé pour y assister, on vit venir le chancelier Seguier, que l'on croyoit exilé, le premier président Molé, que l'on croyoit au palais, et Chavigni, ministre d'état, tous trois connus pour être amis intimes du prince de Condé, particulièrement le dernier, qui lui étoit entièrement dévoué. Mais on leur avoit fait signer à tous trois, avant que de les admettre au ministère, qu'ils seroient dans les intérêts de la reine et du cardinal, préférablement à tous autres.

La reine dit à M. le duc d'Orléans qu'elle les avoit mis dans le conseil, et qu'elle avoit ôté les sceaux à Châteauneuf pour les donner au premier président, dont M. le duc d'Orléans se mit dans une grande colère, et dit qu'ayant l'honneur d'être oncle du roi et lieutenant général de la régence, on n'avoit point dû faire un changement de cette nature au conseil sans sa participation, et qu'il n'y reviendroit plus qu'on n'y eût donné ordre.

M. le Prince, de son côté, demeura tout étourdi, ne sachant si ce qu'il voyoit lui étoit bon ou mauvais. Cependant il ne laissa pas de se retirer avec M. le duc d'Orléans, en déclarant qu'il ne pouvoit être content que Monsieur ne le fût. Mais quand il eut fait un peu de réflexion et pris conseil, il comprit que ces nouveautés lui étoient préjudiciables, et que c'étoit pour le rendre suspect; aussi voulut-il s'en justifier, et étant allé chez madame de Chevreuse, il y fit des serments terribles qu'il n'avoit rien su de ces nouveaux changements; mais il n'en fut pas mieux cru, et ses serments ne servirent qu'à donner de

l'horreur pour lui, parce qu'on les croyoit tous faux; ce qui cependant, en cette occasion, étoit une grande injustice.

M. le duc d'Orléans, la fronde et le public, ne faisoient aucun doute que le prince n'eût part à ce qui étoit arrivé; n'y ayant, à ce qui leur sembloit, nulle apparence que la reine, toute prisonnière qu'elle étoit au Palais-Royal, eût osé une pareille chose sans l'avoir concertée avec M. le Prince.

Il y eut ensuite un conseil au palais d'Orléans sur le mécontentement de Monsieur à l'égard de la reine. M. de Beaufort y parla fort mal, à son ordinaire; le coadjuteur y donna des avis fort violents, et entre autres de jeter des pierres contre le Palais-Royal. Sur quoi M. le Prince, lorsqu'on lui demanda le sien, en se moquant visiblement d'eux, répondit qu'il ne savoit point la guerre des cailloux, et qu'il falloit demander à ces messieurs comment elle se pratiquoit; ce qui augmenta encore la défiance qu'on avoit de lui.

Les ministres qui traitoient avec ce prince ne lui parlèrent plus du gouvernement de

Provence pour son frère; et il fallut qu'il abandonnât, avec ce gouvernement, toutes ses autres prétentions, parce qu'étant devenu suspect au parti opposé, il se trouva forcé de se contenter de ce qu'on lui voulut donner.

On négocia ensuite avec M. le duc d'Orléans pour l'apaiser, et on lui fit trouver bon que ces messieurs demeurassent au conseil, pourvu qu'on rendît les sceaux à M. de Châteauneuf, et qu'il demeurât ministre. On dit à la cour que c'étoit à la considération de M. le Prince qu'on ôtoit les sceaux à M. Molé; ce qui, selon l'intention que l'on en avoit, de zélé et fidèle ami que ce premier président étoit de M. le Prince, le fit devenir son plus grand ennemi, et ce qui fut, dans la suite, d'un préjudice extrême pour ce prince, par la grande considération où étoit alors le premier président.

Après cela, on proposa à M. le duc d'agréer que le mariage de mademoiselle de Chevreuse fût rompu, à quoi il consentit aisément; et l'on croit que ce qui en fut cause, c'est qu'on lui fit craindre que la maison de

16

Condé ne devînt trop puissante si ce mariage s'accomplissoit.

Dès la semaine sainte, Monsieur revint chez la reine au palais, où elle fit venir le prince de Conti, pour lui dire de ne pas conclure sitôt son mariage avec mademoiselle de Chevreuse.

M. le Prince et madame de Longueville ne s'étoient point fiés en lui du dessein qu'ils avoient de le rompre, car ce prince étoit devenu fort amoureux de sa maîtresse ; mais ils lui dirent de si terribles choses d'elle, qu'il eut autant d'impatience d'avoir des défenses de la reine sur ce sujet, qu'il en avoit eu d'épouser cette jeune princesse.

Cette excuse des défenses de la reine parut très-mauvaise, parce qu'elle n'avoit aucun pouvoir en ce temps-là ; et dans la situation où étoient les choses, comme cette alliance s'étoit projetée, non-seulement sans l'aveu de cette princesse, mais encore contre ses sentiments, elle pouvoit bien s'exécuter tout de même.

M. le Prince envoya le président Viole à

madame de Chevreuse, pour lui rendre compte des ordres de la reine, et pour l'assurer cependant que malgré cela c'étoit une affaire qui n'étoit que différée sans être rompue, qu'ils iroient son frère et lui la voir pour s'en expliquer mieux avec elle. Mais en prenant des mesures pour exécuter ce qu'ils lui avoient promis par le président Viole, M. le Prince dit à son frère que lui seul étoit en obligation de faire cette démarche, comme la partie la plus intéressée, et que pour lui il ne pouvoit plus voir madame ni mademoiselle de Chevreuse, par l'embarras que cela lui feroit.

Le prince de Conti, pour s'en défendre, lui dit qu'étant son aîné, la chose le regardoit plus que lui du côté de ces sortes de ménagemens; qu'à l'égard de l'embarras qu'il en appréhendoit, il seroit encore plus grand pour lui, par la raison qu'étant le plus intéressé, il étoit par conséquent le plus engagé; et la fin de toute cette conversation entre ces deux princes fut qu'ayant tourné la chose en compliments, et puis les compliments en railleries et en plaisanteries, ils ne firent qu'en

rire, et enfin, quoiqu'ils eussent mandé à madame de Chevreuse qu'ils iroient la trouver, ils n'y allèrent ni l'un ni l'autre, et ils ne la virent plus depuis.

Alors, des deux partis, ce fut à qui se hâteroit le plus de faire ôter la garde des bourgeois qui tenoient le roi et la reine comme prisonniers dans le Palais-Royal.

Ainsi donc, M. le Prince rompit entièrement avec les frondeurs, et il y rompit même avec une très-grande tranquillité, par le mépris qu'il avoit pour eux; il les comptoit comme les derniers hommes du monde, et incapables par conséquent de pouvoir la moindre chose contre lui. Mais ce qu'il y a de très-surprenant en cela, et même de presque incroyable d'un esprit tel que le sien, c'est que ces mêmes gens, de qui il témoignoit faire si peu de cas, lui parurent dans la même semaine si redoutables, sans qu'il fût pourtant rien arrivé depuis, et ils lui devinrent si considérables, que, mal avec eux, il ne se crut plus en sûreté en aucun lieu du monde.

M. le Prince parut de bien meilleur sens

en craignant les frondeurs qu'en les négligeant ; car aussitôt qu'il eut rompu avec eux, il arriva ce que tout le monde avoit prévu, et dont il ne s'étoit point douté, quoique cela n'eût pas dû cependant lui être difficile ; il arriva, dis-je, ainsi qu'on l'avoit prédit, que les frondeurs se raccommodèrent avec la cour contre lui ; à quoi ils n'eurent pas beaucoup de peine, parce que la reine avoit bien plus d'envie de se voir défaite de ce prince que d'eux.

La haine que les frondeurs, particulièrement le coadjuteur et madame de Chevreuse, avoient pour M. le Prince et pour madame de Longueville, alloit si loin, qu'elle leur avoit fait oublier toutes les autres haines, jusqu'à celle qu'ils avoient pour le Mazarin, avec leqeul ils traitèrent tout de nouveau, sans paroître rebutés par les autres traités qui leur avoient si peu servi. Mais véritablement, dans celui-ci, il y avoit une clause si extraordinaire, qu'elle mérite bien qu'on en fasse mention, qui est que le coadjuteur diroit toujours du mal du cardinal Mazarin, afin de conserver toujours le crédit qu'il avoit parmi le peu-

ple, et que par ce moyen il demeurât en état de l'y mieux servir.

Par ce nouveau traité, il fut résolu pour la seconde fois de reprendre M. le Prince prisonnier. Comme il n'alloit plus au Palais-Royal, par la défiance où il étoit, on ne put point aussi prendre de mesures pour l'y arrêter.

La reine, qui ne se fioit pas trop aux gens de cette cabale, leur dit qu'elle ne vouloit pas le faire prendre à l'hôtel de Condé, de peur que sa prise ne fit trop de bruit à Paris, et qu'elle n'y causât même de grands meurtres. Cependant on faisoit défiler les troupes du côté du faubourg Saint-Germain.

M. le Prince, qui étoit toujours sur ses gardes, se retira la nuit à Saint-Maur ; et il parut n'avoir profité de ses prisons que pour en être plus défiant, parce qu'elles lui avoient laissé toutes ses autres humeurs.

Il envoya Vigneul à madame de Longueville pour lui apprendre sa retraite, et pour lui dire qu'elle n'avoit que faire de l'y aller trouver; mais malgré cette précaution, et quoiqu'elle eût même une joue fort enflée,

elle ne laissa pourtant pas de partir aussitôt, afin seulement de conserver la réputation qu'elle avoit d'être bien avec son frère. Elle se plaignoit après cela que, toute malade qu'elle étoit, elle avoit été obligée de partir par les grands empressements de ce prince, afin de persuader mieux la confiance qu'il avoit en elle.

Le départ de M. le Prince, en 1651, fit un fort grand bruit, et l'on fut s'offrir au Palais-Royal et à Saint-Maur, tout comme des particuliers auroient fait dans des querelles particulières; et ceux qui alloient d'un côté n'alloient plus de l'autre. Mais on remarqua que peu de gens allèrent à Saint-Maur, dont M. le Prince eut beaucoup de chagrin; et par la réflexion que trois mois auparavant toute la France avoit été pour lui, il demeura fort surpris.

La crainte qu'on avoit eue un temps de M. le Prince étoit entièrement dissipée : c'étoit une des plus grandes pertes qu'il eût faite à sa prison; et à la réserve des huit premiers jours qui suivirent sa sortie, on ne revint jamais à cette grande terreur qu'il avoit

autrefois donnée, quoi qu'il pût faire après cela.

Le lendemain que M. le prince de Condé fut à Saint-Maur, M. le prince de Conti alla au parlement, où il dit qu'il venoit de la part de monsieur son frère leur rendre compte de sa sortie de Paris, et que si elle n'avoit pas été si prompte il auroit été arrêté tout de nouveau ; que c'étoient les effets de l'ancienne haine du Mazarin, parce qu'il s'étoit opposé à son retour, et que certainement, quoique le ministre fût loin de la cour, son esprit y régnoit toujours par le Tellier, Servien et Lyonne, qui étoient ses créatures ; que monsieur son frère ne pouvoit plus ni se fier à la reine, ni aller au Palais-Royal tant qu'ils y seroient, et qu'il falloit les en chasser aussi bien que le cardinal.

Le parlement ne prit pas cela tout-à-fait comme se l'étoit imaginé M. le Prince. Cependant le prince de Conti ne laissa pas d'y retourner plusieurs fois, et d'y tenir toujours à peu près le même discours.

Le maréchal de Grammont fut trouver le prince de Condé de la part de la reine, pour

savoir le sujet de son mécontentement. Ce prince se plaignit qu'on l'avoit voulu arrêter; dit qu'il ne pouvoit être en sûreté que les trois ministres ne fussent partis, et que sitôt qu'ils le seroient, il rendroit ses devoirs au roi et à la régente.

La reine, de son côté, disoit que M. le Prince ne faisoit tant de bruit que pour avoir encore quelques nouveaux avantages; qu'il étoit insatiable, et que plus on lui donnoit, et plus il vouloit avoir; que l'on venoit de lui donner la Guienne, et qu'il vouloit encore avoir autre chose, mais qu'elle étoit résolue de n'en être plus la dupe, quoi qu'il pût faire. Et comme elle ne croyoit pas devoir alors éloigner ses ministres, elle dit aussi que pour les caprices de M. le Prince elle n'ôteroit pas ceux qui étoient de son conseil; que ce n'étoit qu'un prétexte, et que s'ils n'y étoient plus, ce prince trouveroit de nouveaux sujets de se plaindre.

Quoique M. le cardinal ne fût pas toujours cru lorsqu'il étoit loin, il ne laissoit pourtant pas de conserver une très-grande autorité; et comme on s'adressoit toujours à lui pour

les grâces et pour les affaires d'importance, on ne manqua pas de lui donner avis de celle-ci, sur laquelle il manda qu'il falloit absolument faire retirer les trois ministres, afin d'ôter à M. le Prince tout sujet de plainte, et de le mettre entièrement dant son tort, en faisant voir que son dessein n'étoit que de brouiller. Si bien que lorsqu'on si attendoit le moins, la reine relégua ces trois ministres dans leurs maisons; ensuite de quoi elle manda à M. le Prince qu'elle avoit bien voulu encore le satisfaire en cela, et s'il ne vouloit pas au moins faire quelques pas pour elle, après qu'elle en avoit tant fait pour lui.

M. le Prince, qui ne s'étoit jamais figuré qu'on dût ôter ces trois ministres, n'avoit point aussi pensé à ce qu'il diroit si on le satisfaisoit là-dessus. De sorte qu'il ne put jamais ni rien trouver, ni rien alléguer pour prétexte de son mécontentement. On crut alors que le cardinal n'avoit cette complaisance que pour rendre M. le Prince encore plus criminel, s'il n'y répondoit pas; mais ce n'étoit point là du tout la principale raison de ce ministre; il en avoit d'autres fort essentielles

pour lui, qui l'avoient engagé à agir comme il avoit fait.

La reine lui avoit mandé que M. Servien s'étoit trop avancé avec M. le Prince, et qu'on auroit fort bien pu se défendre de lui donner le gouvernement de Guienne ; et M. de Lyonne, neveu de M. Servien, ayant su que le Mazarin avoit cette pensée de son oncle, et croyant peut-être qu'elle lui avoit été inspirée par M. le Tellier, il lui manda que ce ministre prenoit un trop grand ascendant sur l'esprit de la reine; ce qui fit faire plusieurs réflexions au cardinal, outre qu'il n'étoit pas content que dans son absence on eût fait tant de choses sans sa participation.

D'un autre côté, madame de Chevreuse, le coadjuteur et les autres frondeurs, surent peindre avec de si étranges couleurs l'ingratitude de M. le Prince pour eux, son manquement de foi sur le mariage de son frère, et généralement sur tous les autres articles qu'il leur avoit promis, qu'ils le décrièrent à un point que cela ne se peut comprendre.

Il étoit abandonné de tout le monde ; on n'avoit pas la moindre confiance en lui ; il

n'eut dans ses intérêts que ceux qui ne pouvoient s'en dégager avec honneur; si bien qu'il connut trop tard que ses manquements n'étoient pas d'une nature à pouvoir être tournés en plaisanterie, comme il se l'étoit imaginé; car il n'avoit point fait jusqu'alors aucune de ces réflexions utiles qu'il fit depuis si heureusement, et qui le portèrent à pratiquer avec tant d'exactitude des vertus solides dont il ignoroit même le nom en ce temps-là.

Ce prince, sachant comme les frondeurs le déchiroient, ne les épargnoit pas aussi, et dit que madame de Chevreuse lui avoit proposé de prendre la régence. Quoiqu'elle assurât que cette proposition venoit de lui, tout le monde crut M. le Prince; car, comme il étoit plus puissant qu'elle, il lui eût été fort aisé d'avoir la régence s'il l'avoit voulu; et comme elle étoit plus habile aux affaires que lui, il y avoit bien de l'apparence qu'elle lui avoit donné ce conseil. On ne sait même ce qui put l'empêcher de le suivre, car on ne lui pouvoit rien donner par un accommodement qui ne fût beaucoup moindre que ce qu'il auroit pu prendre dans l'administration

de la régence; mais ce prince marqua si peu de prévoyance sur ce qui le regardoit, par le trouble où il se trouva et par la trop grande assurance qu'il avoit de lui-même, qu'il oublia, après sa retraite à Saint-Maur, de s'assurer du comte de Carces, qui étoit maître de la Provence, dans le temps qu'il le pouvoit le plus utilement, et il ne s'en souvint que deux jours après que Carces fut engagé avec la cour. Mais, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, il sembla que, pour le bonheur de la France, le ciel, favorable au roi et à la reine régente, aveugla toujours ce prince sur ses propres intérêts, tant qu'ils furent opposés à son devoir.

Cependant M. le duc d'Orléans continuoit toujours à être irrité. Il étoit ennemi déclaré du cardinal, et mal satisfait de la reine et de M. le Prince depuis que ces nouveaux ministres étoient entrés dans le conseil sans sa participation. Dans cet esprit d'aigreur, il sut tellement balancer les deux partis par son mécontentement, joint à son incertitude ordinaire, aussi bien qu'à celle du parlement, qu'il leur ôta tout leur crédit à tous, sans

même en conserver beaucoup pour lui ; et l'on demanda en ce temps-là qu'étoit devenue l'autorité royale, puisque la régente l'ayant perdue, elle ne paroissoit passée à aucun autre.

Ensuite de cela, M. le Prince vint plusieurs fois lui-même au parlement, où il fit venir beaucoup de gens armés dans la grand'salle, et la reine y envoya des compagnies tout entières pour y garder le coadjuteur, tant les intérêts étoient changés.

Dans une de ces assemblées où il y avoit plus de gens de guerre qu'à l'ordinaire, le premier président Molé dit qu'il étoit étrange que le lieu destiné à rendre la justice fût devenu une place d'armes, et ajouta que, pour rétablir les choses dans l'ordre et dans la tranquillité où elles devoient être, et faire disparoître ces gens armés, il falloit que chacun fît retirer ceux qu'il connoissoit.

Le coadjuteur fut au passage des huissiers pour dire aux gens de guerre qu'ils se retirassent, afin de satisfaire le premier président ; et M. de La Rochefoucault se leva aussi, comme s'il avoit eu la même envie de faire retirer les gens du parti de M. le Prince ;

mais ce ne fut que pour fermer la porte au coadjuteur, qui étoit sorti, et qui fut dans un très-grand péril par les gens de guerre qui y étoient, et plus encore par le peuple qui étoit fort animé contre lui, parce qu'ils le croyoient Mazarin.

M. de Brissac, qui s'aperçut de ce qui s'étoit passé, se leva de sa place pour ouvrir la porte au coadjuteur et pour le faire rentrer, et il dit à M. de La Rochefoucault que s'ils étoient dans un autre lieu, il lui donneroit cent coups d'éperons, parce qu'il ne valoit pas la peine qu'on se battît contre lui; ensuite de quoi ils revinrent dans leur place, et M. de La Rochefoucault, en serrant la main du coadjuteur et celle du duc de Brissac, leur dit à demi bas : *Je voudrais vous avoir étranglés.* Sur quoi le coadjuteur lui répartit, en l'appelant du nom que la fronde lui avoit donné : *Ne vous émouvez point tant, camarade la Franchise, il ne peut rien arriver entre vous et moi; car vous êtes un poltron, et je suis un prêtre.* Ceux qui étoient présents à cette conversation tâchèrent de l'a-

doucir; mais tout ce qu'ils purent faire fut de la rompre.

Avec tout l'esprit qu'avait M. le Prince, il se tiroit toujours assez mal des assemblées du parlement; et le premier président, qui ne l'aimoit plus, lui rompoit toujours en visière. Il lui demandoit pourquoi il ne voyoit pas la reine, et si c'étoit qu'il voulût élever autel contre autel.

Durant toutes ces assemblées du parlement, on ne laissoit pas de négocier toujours entre la reine et M. le Prince; mais on lui offroit peu de chose : c'étoit l'esprit de la cour de ce temps-là de réduire tout en négociation.

M. le Prince, de son côté, souhaitoit beaucoup l'accommodement; il haïssoit les partis, et il savoit bien qu'il n'y étoit pas propre. Mais madame de Longueville, qui voyoit bien qu'elle alloit être reléguée à Bourges, comme on l'avoit promis à son mari, vouloit la guerre, afin que M. le Prince pût aller à son gouvernement, dans l'espérance qu'elle lui pourroit être plus utile dans la guerre que

dans la paix, et que M. de Longueville ne le suivant point en Guienne, il ne seroit plus si considéré de M. le Prince à son préjudice.

Le duc de La Rochefoucault étoit de même sentiment, parce qu'il vouloit s'éloigner de Paris, à quelque prix que ce fût, ayant peur qu'un prince, dont il connoissoit bien mal le caractère, ne l'y fît tuer, ou que les frondeurs ne l'y fissent battre. De sorte que madame de Longueville et La Rochefoucault obsédoient si bien M. le Prince, qu'ils le portèrent à faire tout ce qu'ils voulurent, quoiqu'il n'eût ni estime ni amitié pour aucun des deux.

Comme ils le connoissoient à fond, ils se servirent de ses deux principaux foibles, dont l'un étoit l'intérêt, et l'autre la vanité de croire qu'on le craignoit toujours beaucoup, et que l'on ne se pouvoit passer de lui. Ils lui insinuèrent donc que la reine appréhendoit fort qu'il ne formât un parti, et que s'il faisoit la moindre démarche pour le faire croire, ou bien qu'il feignît de tourner ses pas du côté de la Guienne, on lui enverroit offrir tout ce qu'il pourroit souhaiter : de

sorte qu'il n'eut pas de peine à se laisser persuader là-dessus.

Il se disposa donc pour partir, et il envoya auparavant sa sœur à Bourges, comme il avoit promis à son mari.

Mademoiselle de Longueville avoit été fort maltraitée de madame sa belle-mère et de M. le Prince, lorsqu'elle n'avoit rien fait contre eux; et quand elle parut entièrement pour la cour, et qu'elle fut une des premières à aller chez la reine, M. le Prince la vint voir; il lui rendit compte de toutes ses affaires, et, par mille complaisances, il fit tout ce qu'il put pour la ménager. Ce qui fait voir, aussi bien que des actions plus importantes, que, dans ces temps, moins on étoit soumis à ceux de la maison de Condé, et plus on en étoit considéré.

Les flatteries intéressées et hors de saison que prodigua ce prince n'eurent pas un fort grand succès pour lui auprès de mademoiselle de Longueville : sa conscience, ses connoissances et les intérêts de son père, ne lui pouvoient pas permettre d'en être ni surprise, ni séduite ni corrompue.

Comme en ce temps-là toutes les affaires se faisoient au palais, et que tout étoit réglé par les délibérations du parlement, les princes et tous ceux qui y avoient intérêt ne manquoient pas aussi de se trouver à toutes les assemblées qui s'y faisoient. M. le duc d'Orléans, qui parloit admirablement bien, y paroissoit beaucoup; M. le Prince, qui parloit fort mal en public, et qui, de plus, étoit très-étourdi des orages qu'il prévoyoit, n'y brilloit pas tant, et il ne réussissoit seulement qu'aux répliques sur ce qu'on lui disoit d'offensant.

La reine cependant voyoit avec assez de tranquillité le peu de crédit qu'elle avoit, dans la pensée que la majorité du roi approchoit, et que dans cette majorité elle trouveroit la fin de ses peines avec l'abaissement de ses ennemis. Depuis que MM. le Tellier, Servien et de Lyonne furent partis, MM. de Châteauneuf et de Villeroi [1] la gouvernèrent tout comme les autres avoient fait, quoiqu'ils l'eussent trahie de concert avec madame de Chevreuse.

[1] Nicolas de Neuville, duc de Villeroi, pair et maréchal de France.

Dès qu'ils furent seuls au conseil, ils lui firent donner une déclaration par laquelle elle s'engageoit de ne faire jamais revenir le cardinal, sans s'apercevoir du tort que lui pouvoit faire une pareille déclaration. Il est vrai qu'on crut que la reine l'avoit faite avec la participation de ce cardinal. Mais on a vu depuis une lettre de lui écrite à M. de Brienne, où il s'en plaint extrêmement, et où il paroît fort offensé.

Le coadjuteur, ne sachant plus que faire, et voyant qu'il avoit peu d'agrément dans les deux partis, s'avisa de prendre un nouveau ton. Il dit que pour ne se plus mêler de rien, il vouloit se retirer, et ne se divertir plus que de ses oiseaux. Il ne prétendoit pas cependant qu'on le crût, et au contraire, il vouloit faire imaginer par cet art de fort grands mystères.

Mais comme la vérité se fait toujours connoître, on jugea aisément que ce qu'il disoit sans le vouloir persuader, le faisoit paroître encore plus véritable qu'il ne le pensoit et qu'il n'eût voulu.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

TROISIÈME PARTIE.

La majorité du roi étant sur le point d'arriver, M. le Prince vit bien qu'il seroit encore moins en sûreté qu'il n'y étoit auparavant; mais entêté toujours de la peur que son départ donneroit, il se détermina enfin de partir pour la Guienne le plus tôt qu'il lui seroit possible.

Il résolut donc de ne se point trouver à la cérémonie de la majorité, et alla sur le chemin de Normandie à un rendez-vous qu'il y avoit donné à M. de Longueville, pour savoir s'il n'y avoit rien à faire avec lui.

Mais voyant que sa peine étoit inutile, et que son beau-frère vouloit être toujours inviolablement attaché au roi, et soumis à tous ses ordres, sans se rapprocher de Paris, il se mit en route pour aller droit à son gouvernement.

Ce prince étoit si persuadé qu'aux pre-

miers pas qu'il feroit on lui offriroit tout, qu'il attendoit des courriers dans bien des lieux où il passa, et où il séjourna même pour les y attendre ; mais n'en voyant point venir, la colère le prit contre ceux qui l'avoient embarqué à ce voyage, et en disant des choses horribles à M. le prince de Conti, à madame de Longueville et à La Rochefoucault, il leur reprocha qu'ils l'avoient engagé dans un étrange parti, mais qu'ils en seroient plus tôt las que lui, et qu'ils l'abandonneroient.

Le roi ayant eu treize ans accomplis le cinquième de septembre 1651, il choisit le septième du même mois pour faire la cérémonie de sa majorité ; et il fut au parlement selon la coutume, pour se faire déclarer majeur. Là il fit un remercîment à la reine sa mère des soins qu'elle avoit pris pendant sa régence ; et il n'en fit point au duc d'Orléans qui y avoit eu part comme lieutenant général, ce qui l'offensa beaucoup. Mais on feignit à la cour de ne savoir rien de son mécontentement, que bien des gens prirent grand soin d'augmenter.

Un peu avant la fin de la régence on avoit ôté les sceaux à Châteauneuf, pour les donner au premier président Molé. Mais comme dans cette rencontre il falloit deux personnes différentes, parce qu'il n'étoit pas possible que le même homme fît les deux charges, celle de chancelier et celle de premier président, on laissa les sceaux au chancelier pour quelques jours seulement. On ôta de même les finances au président de Maisons, pour les donner à la Vieuville.

On prit à la cour les premières démarches que fit M. le Prince pour des actes d'hostilité ; et l'on fit une déclaration contre lui, laquelle fut communiquée à M. le duc d'Orléans, pour savoir s'il n'y trouveroit rien à redire. Il y fit seulement changer deux lignes ; ce qui fit croire qu'il approuvoit le reste dont il n'avoit point parlé. Cependant, quand on porta cette déclaration au parlement, il s'y opposa de la plus grande force du monde, dont la reine et les ministres furent extrêmement surpris ; mais il fallut pourtant le souffrir comme beaucoup d'autres choses.

Le coadjuteur fut nommé au cardinalat; mais on ne crut pas trop que cela pût réussir; car il étoit assez facile à juger, après tout ce qui s'étoit passé, que la cour ne vouloit seulement que l'éblouir.

Aussitôt que M. le Prince fut parti, la cour prit la résolution de le suivre, afin de ne pas lui donner le loisir de mettre ordre à ses affaires. La reine fut bien aise aussi de tirer le roi hors de Paris, où ils avoient été l'un et l'autre long-temps prisonniers, et où ils n'avoient pu être sûrement depuis le commencement des cabales de la fronde.

M. le Prince passa par le Berri, qu'il fit déclarer en sa faveur, et la Guienne ensuite. Mais dès que le roi approcha, ces provinces furent encore plus promptes à rentrer dans leur devoir, qu'elles ne l'avoient été à se mettre dans l'autre parti. M. de Rohan-Chabot fit déclarer pour la cour Angers, dont il étoit gouverneur pour M. le Prince, et M. du Dognon fit déclarer Brouage et la Rochelle, à cause, disoit-il, des obligations qu'il avoit eues à M. le duc de Brezé.

A l'égard de du Dognon, ce ne fut seule-

ment que pour les formes qu'on l'attaqua, car il ne fit aucune résistance. On croit qu'avant de partir de Paris, il avoit fait son accommodement, par lequel on lui donnoit un bâton de maréchal de France pour ses gouvernements.

M. de Nemours suivit M. le Prince par la seule raison qu'il s'étoit embarqué dans ses intérêts, n'étant pas d'ailleurs fort satisfait de lui.

Le prince de Tarente, sans savoir trop bien pourquoi, s'en alla le trouver lorsque tout le monde le quittoit. Mais comme la reconnoissance n'étoit pas la vertu chérie de la maison de Condé, l'on n'en eut guère pour un homme qui venoit sans avoir ni troupes ni places qui pussent servir à son parti. Tout ce que M. le Prince dit, lorsqu'il sut qu'il venoit, fut : Hé ! qu'est-ce que nous ferons de Tarente, et qui peut nous l'avoir envoyé ?

Ce M. de Tarente ne fut pas mieux traité dans la suite ; car comme lui et M. de La Rochefoucault eurent assiégé Cognac, et qu'une partie de leurs troupes ayant passé, le pont se rompit, ils ne purent empêcher

18

les troupes du roi de le secourir, et de défaire toutes celles des leurs qui avoient passé.

M. le Prince vint tout furieux leur faire mille reproches, et leur dit entre autres choses, qu'ils n'avoient pu prendre Cognac, et qu'en un instant l'ombre et la botte de Marsin l'auroient pris. Ce qui rendoit ce prince si chagrin d'avoir manqué cette place, c'est qu'il avoit compté qu'elle lui devoit servir de passage pour sortir de la province; et que de plus il s'étoit engagé qu'en s'en rendant le maître il porteroit la guerre ailleurs; et par ce mauvais succès, il se voyoit hors d'état de pouvoir exécuter ce qu'il avoit promis.

D'ailleurs le roi avançoit en Guienne, ce qui faisoit perdre à ce prince beaucoup de son crédit, et ce qui dégoûtoit même encore extrêmement tous ceux de son parti; outre qu'il fut très-mal servi par les gens qui avoient reçu ses ordres et son argent pour lui lever des troupes, et qui n'en levèrent pas la dixième partie de celles qu'il pouvoit attendre et qu'on lui avoit fait espérer. Aussi auroit-il été entièrement perdu dès ce moment-là, sans la résolution que prit le

cardinal, par laquelle il rétablit lui-même les affaires de ce prince. Ce qui donna lieu en ce temps-là de dire que les chefs de parti ne se maintenoient pas si bien par leur habileté que par les fautes de leurs ennemis. Cette résolution du cardinal fut de revenir à la cour; et je vais instruire des raisons qui lui en donnèrent envie.

Le public étoit persuadé que Mazarin étoit toujours dans une grande faveur auprès de la reine, et que pour le faire revenir, elle seroit capable de renverser tout le royaume; mais pour ce cardinal, il s'apercevoit qu'elle étoit fort accoutumée à se passer de lui. Les ministres s'en apercevoient encore mieux. Mais comme Châteauneuf et Villeroi auroient eu peine à devenir assez agréables par eux-mêmes pour s'emparer de toute la faveur, et qu'ils ne vouloient point que les desseins qu'ils avoient d'être seuls les maîtres du ministère parussent d'abord, connoissant le penchant que cette princesse avoit pour ses parents et pour les étrangers, ils introduisirent le prince Thomas [1] de Savoie son cou-

[1] Thomas-François de Savoie, prince de Carignan,

sin germain, dans la place du cardinal Mazarin.

Ce prince étoit un homme assez pesant, lequel avoit néanmoins de très-bonnes intentions, et qui savoit la guerre, quoiqu'il y eût toujours été malheureux. D'ailleurs, lorsqu'on pouvoit s'apercevoir qu'il avoit du sens, on trouvoit qu'il étoit bon; mais on ne s'en apercevoit pas souvent, parce qu'il étoit bègue, qu'il parloit fort gras, et un mauvais françois, et qu'avec tout cela il étoit encore sourd. On faisoit toutes les dépêches en sa présence, et la reine prenoit une grande confiance en lui. Mais ce qui est rare, c'est qu'il fut favori, et presque premier ministre, sans qu'il en eût seulement le moindre soupçon.

Le cardinal, qui en savoit plus de nouvelles que lui-même, étoit fort mécontent de tout ce qui se passoit à la cour, et il avoit peur que s'il en demeuroit plus long-temps éloigné, il n'eût peine à y revenir. Madame

grand-maître de France, général des armées du roi en Italie, mort à Turin en 1656. Il étoit fils de Charles-Emmanuel, duc de Savoie.

de Navailles, femme d'un homme attaché à lui, pressant un jour son retour auprès de la reine, cette princesse lui dit ces mêmes mots: « Ma pauvre femme, vous pouvez juger que » personne ne souhaite tant que moi qu'il re- » vienne; mais le pauvre homme est mal- » heureux : les affaires vont fort bien entre » les mains de ces gens-ci, et il faut qu'a- » vant son retour on ait poussé M. le Prince.»

Ce que la reine dit à cette dame, et ce que le cardinal apprit encore de plusieurs autres endroits, le pressa de revenir à quelque prix que ce fût, et lui fit croire qu'il étoit perdu s'il tardoit davantage.

Comme il avoit conservé un grand ascendant sur l'esprit de la reine et sur les ministres, dès l'instant qu'il manda qu'il falloit qu'il revînt, et qu'il étoit à propos que le roi lui écrivît pour le lui commander, on n'osa s'y opposer, quoiqu'à regret; et le prince Thomas seul souhaitoit son retour de bon cœur, parce qu'il ne prévoyoit pas qu'il en perdroit sa place.

Châteauneuf et Villeroi, sans paroître vouloir contredire à ce qui se proposoit, firent

écrire par un nommé Bartet, secrétaire du cabinet, la lettre que le cardinal avoit demandée au roi ; et ils se servirent de ce Bartet, parce qu'ils le savoient dévoué au coadjuteur, à qui ce secrétaire du cabinet ne manqueroit pas de l'apprendre, et ils ne furent point trompés dans leur attente. Bartet en donna avis aussitôt au coadjuteur, qui avoit eu un nouveau mécontentement de la cour, en ce qu'il s'étoit fait de nouveaux cardinaux, et qu'il ne l'avoit pas été.

Aussitôt que le coadjuteur sut la lettre dont il s'agissoit écrite, il alla apprendre cette nouveauté à M. le duc d'Orléans, qui étoit demeuré à Paris. Cette nouvelle l'irrita fort ; il en fit part au parlement, et n'oublia rien pour l'animer là-dessus ; à quoi il n'eut pas beaucoup de peine à réussir, parce que ces messieurs y avoient déjà tous assez de disposition. Il fut délibéré que l'on enverroit sur la frontière deux conseillers au cardinal, pour lui signifier de ne point rentrer dans le royaume.

La fronde sur cette nouvelle se ranima plus que jamais contre la cour. L'animosité

devint même si grande, qu'elle porta la guerre et le feu dans bien des lieux du royaume ; et la cour se trouva forcée de laisser là M. le Prince jusqu'à un autre temps, pour se rapprocher de Paris. Mais avant que d'en être bien proche, on attendit le retour du cardinal Mazarin, que le maréchal d'Hoquincourt [1] ramena.

Ce cardinal mit son prétexte de revenir sur ce que, sachant que le roi avoit la guerre contre M. le Prince, il lui amenoit des troupes pour le secourir ; mais ce fut un secours bien malheureux, qui fit perdre bien des places à la France, qui causa la mort à bien des gens, et qui fit bien plus d'ennemis à la reine que ses troupes n'en pouvoient détruire.

Le prince Thomas étoit ravi de tous ces mouvements, parce qu'il étoit persuadé que les avantages qui lui en revenoient lui étant procurés par le cardinal, s'augmenteroient à son retour, et il ne se défioit que de ceux qui l'avoient véritablement favorisé ; mais il

[1] Charles de Monchi d'Hoquincourt, maréchal de France, tué devant Dunkerque en 1658.

fut bien surpris ensuite de voir son crédit si diminué au retour de ce ministre, qu'on le réduisit à ne se plus mêler de rien.

La reine cependant ne laissa pas pour cela de l'aimer toujours; mais il n'en fut qu'un peu plus malheureux encore, car le cardinal, qui ne le croyoit pas si simple qu'il étoit, le regarda toujours depuis comme un homme qui avoit voulu prendre sa place.

Châteauneuf fut chassé de la cour, et Villeroi ne demeura que par sa grande adresse et son extrême soumission. La reine étoit dans le plus malheureux état du monde; toute la France ne lui pouvoit pardonner qu'elle s'opiniâtrât à maintenir toujours ce ministre dans les affaires, malgré tout ce qui en pouvoit arriver; et ce ministre ne lui vouloit guère moins de mal, de ce qu'il avoit connu qu'elle ne vouloit pas qu'il revînt. Il résolut donc à son retour, voyant le roi majeur, de se conserver bien auprès de lui, indépendamment de la reine, et même d'éloigner cette princesse des affaires, aussi bien que des bonnes grâces du roi; à quoi il a toujours travaillé depuis, ainsi qu'en portent témoignage ceux qui sont

bien instruits de tout ce qui se passa de plus secret sous la régence.

On étoit donc agité par divers intérêts et par diverses inquiétudes à la cour, lorsqu'enfin le cardinal y arriva, en 1652, avec le maréchal d'Hoquincourt qui commandoit son escorte. On crut y revoir ce ministre dans la même puissance qu'il y avoit toujours eue; et la reine affecta d'être transportée de joie de son retour, quoique l'on ait bien su depuis qu'elle n'en eut pas tant.

Il est vrai néanmoins que d'abord elle se trouva soulagée d'avoir quelqu'un sur qui elle put se reposer, et qui la déchargeât de l'embarras de toutes les affaires; mais cela ne dura pas long-temps, et elle auroit bien voulu, dans la suite, avoir moins de loisir et plus de peine, et avoir conservé toute son autorité. Mazarin ne lui parloit plus de rien, et il ne témoignoit pas même avoir pour elle toute la déférence qu'il lui devoit; ce qui parut fort étrange à la reine, parce que, dans l'absence du cardinal, les ministres l'avoient accoutumée à recevoir d'eux des marques qu'ils avoient pour elle les égards les plus

soumis, et qu'ils se comptoient dans la plus étroite dépendance; enfin ils avoient toujours agi avec elle comme on agit avec sa souveraine. Mais depuis l'arrivée du cardinal Mazarin, le ministère et la cour changèrent entièrement de face.

Du côté de Paris, on ne parloit que de guerre, et le duc d'Orléans déclara vouloir prendre les armes, afin d'empêcher le cardinal de demeurer dans le royaume.

Bien des gens prirent des commissions pour lever des troupes qu'on destinoit à l'exécution de ce dessein. Le parlement parut disposé à suivre de pareils sentiments; mais quoique ces messieurs allassent plus loin, et contre la cour et contre le ministre, qu'ils n'eussent encore fait, comme on le verra dans la suite, ils ne voulurent pourtant jamais donner l'arrêt d'union avec M. le duc d'Orléans, qu'ils avoient donné si librement à la première guerre de Paris.

M. de Nemours alla en Flandres y lever des troupes espagnoles, pour secourir M. le Prince, et il en revint avec une armée très-considérable. Cependant M. de Longueville

étoit en Normandie avec une puissance si grande que jamais sujet n'en a eu une pareille. Toute la province étoit résolue à suivre aveuglément toutes ses volontés, quelles qu'elles pussent être, et d'entrer dans le parti où il les voudroit mettre.

Ce pays-là est dans une situation importante pour Paris, à cause de la rivière; ce qui fit extrêmement recherchr M. de Longueville par tous les partis; et quoiqu'il fût constant que M. le Prince eût traité avec la cour sans lui, lorsqu'il sortit de prison, il avoit peine encore à lui avouer qu'il y eût pris des mesures, joint à ce que M. de Longueville n'aimoit pas à refuser ce qu'on lui demandoit; si bien qu'il ne pouvoit se résoudre à le rebuter absolument, non plus que M. le duc d'Orléans, quoiqu'il ne laissât pas de faire toujours tenir au roi tout l'argent de la province.

Saint-Ibal vint vers lui de la part de M. le duc d'Orléans; et il y vint, de la part de M. le Prince, le marquis de Montataire, capitaine-lieutenant des chevau-légers de Bourgogne, et maréchal-de-camp dans son armée, quoique très-jeune encore. Tous

deux n'oublièrent rien pour engager M. de Longueville dans le parti de la fronde.

M. de Beaufort lui-même, qui avoit été le premier à vouloir engager M. de Longueville dans le parti de la cour, ne laissa pas d'envoyer aussi en Normandie, pour l'obliger à prendre celui de la fronde, et cela seulement par son inquiétude naturelle de changer de parti, et parce qu'il ne trouvoit jamais que personne rendît assez de justice à son mérite.

D'un autre côté, mademoiselle de Longueville, le premier président de Rouen et les mazarins, le pressoient encore davantage pour le porter à entrer dans le parti de la cour; enfin jamais personne ne fut tant tourmenté.

S'il avoit voulu parler un peu plus intelligiblement, on lui auroit moins fait la cour à la vérité, mais en récompense il auroit évité bien des importunités; car enfin on ne lui donnoit point de repos, et un parti ne l'avoit pas plutôt quitté que l'autre le reprenoit. Il est cependant vrai que sa manière d'agir ne laissa pas de réussir; car il fit si bien

avec toutes ses incertitudes, qu'il empêcha qu'il n'y eût des gens de guerre dans toute la Normandie; qu'elle demeura paisible dans un temps où tout le reste du royaume étoit au pillage et en feu par les soldats; ce qui charmoit les Normands, qui sont naturellement assez intéressés, et ce qui leur a rendu long-temps la mémoire de ce prince très-chère.

Pour remédier aux desseins et aux entreprises de la fronde, la cour fit rapprocher, non-seulement les troupes qui étoient destinées pour la guerre contre M. le Prince, mais encore celles des frontières; ce qui fut cause que, dans cette campagne, les Espagnols prirent Dunkerque, Gravelines, Barcelonne et Casal; peu s'en fallut même que la France ne perdît l'Alsace, par la rencontre que je vais dire; mais pour la bien expliquer, il faut prendre la chose de plus loin.

Après la mort d'Erlac, qui étoit gouverneur de Brisach, un nommé Charlevoi s'en trouva le maître absolu, par le grand crédit qu'il avoit dans la garnison. Comme c'étoit un temps de troubles, on craignoit qu'il ne

voulût se faire trop acheter, ou plutôt qu'il ne voulût point se faire acheter du tout, et qu'il ne traitât avec l'empereur pour garder cette place en propre, en relevant seulement de ce prince.

Comme Charlevoi, dans tous les temps, avoit été fort attaché au maréchal de Guébriant[1], la maréchale de Guébriant, son épouse[2], qui le connoissoit beaucoup, et qui savoit de quoi il étoit capable, se chargea à la cour d'aller négocier avec cet homme; mais elle y réussit par des moyens si extraordinaires, au moins si l'on en veut croire ce qu'on en disoit en ce temps-là, que je ne sais si une autre auroit voulu et rendre et recevoir un service à de pareilles conditions.

Voici donc comme on racontoit la chose: La maréchale, disoit-on, savoit que les femmes avoient un grand ascendant sur Charlevoi, et qu'il avoit un grand foible

[1] Jean-Baptiste de Budes, comte de Guébriant, maréchal de France, tué en 1643 devant Rotweil en Allemagne, qu'il assiégeoit et qu'il prit.

[2] Renée du Bec, maréchale de Guébriant, morte à Périgueux en 1659.

pour elles ; ce qui l'obligea à prendre pour l'accompagner une demoiselle des mieux faites et de facile composition, pour imposer à Charlevoi celles qu'elle désireroit ; ainsi elle n'eut qu'à lui prescrire la manière dont elle vouloit qu'elle se conduisît.

La maréchale arriva accompagnée de cette demoiselle pour négocier avec lui ; et en allant voir les raretés de Brisach, elle donnoit tout le temps à Charlevoi de voir et d'entretenir cette personne. Comme elle étoit belle et coquette, elle n'eut pas de peine à donner dans la vue à Charlevoi, lequel s'attacha beaucoup à lui faire sa cour, parce qu'il la croyoit une bonne fortune. Elle, de son côté, dont le métier n'étoit que d'engager, et non pas d'être cruelle, ne le parut à Charlevoi qu'autant qu'elle le jugea à propos pour le succès des desseins de la maréchale de Guébriant ; laquelle voyant leur intelligence assez bien établie pour pouvoir exécuter ce qu'elle en vouloit faire, sortit de Brisach pour aller dans une maison à quelques lieues de la ville, où elle avoit accoutumé d'aller de temps en temps. Elle feignit d'y être malade pour

n'aller point à Brisach; elle obligea cette étrange demoiselle à donner dans cette maison un rendez-vous à Charlevoi, qu'on ne pouvoit tirer de Brisach sans quelque artifice de cette nature, et on l'arrêta là, d'où il fut mené prisonnier à Philisbourg.

Quelque temps auparavant, M. le comte d'Harcourt avoit été fait gouverneur de Brisach, pour récompense d'avoir mené les princes au Havre, parce que c'étoit la coutume de ce temps-là de se faire payer bien cher les services que l'on rendoit.

Le comte d'Harcourt ayant donc Charlevoi en son pouvoir, et la garnison de Brisach n'ayant point été changée, il fit proposer à son prisonnier de le délivrer, pourvu qu'il le rendît maître de cette place; ce que Charlevoi exécuta.

Par ce moyen le comte d'Harcourt se trouva maître des deux principales places de l'Alsace, et avec ce qu'il y avoit de troupes, il assiégea Béfort, sur le prétexte que le comte de la Suze [1], qui y commandoit, étoit

[1] Gaspard de Champagne, comte de la Suze, mari d'Henriette de Coligni, célèbre sous le nom de la comtesse

dans les intérêts de M. le Prince. On apprit tout cela à la cour avec bien du chagrin ; mais l'on n'y pouvoit apporter de remède.

Quoique le roi fût majeur, M. le duc d'Orléans ne laissa pas de se faire déclarer à Paris lieutenant général du royaume. On passa encore plus avant ; on y mit à prix la tête de Mazarin, quoiqu'il ne fût pas justiciable du parlement, étant cardinal.

Monsieur sachant que le roi tournoit du côté de l'Ile-de-France, et craignant qu'il ne se rendît maître d'Orléans, y envoya Mademoiselle [1], sa fille, laquelle, trouvant la porte fermée, y entra par une fenêtre, et y étant entrée, elle fit déclarer la ville pour monsieur son père, et obligea le roi, qui y venoit le lendemain, à prendre une autre route.

M. de Beaufort, qui commandoit l'armée de M. le duc d'Orléans, et M. de Nemours celle de M. le Prince, se joignirent. M. de

de la Suze, dont on a des poésies excellentes; elle est morte en 1678.

[1] Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, morte fille en 1693.

Nemours avoit un ordre secret de M. le Prince de s'avancer vers la Guienne, et M. de Beaufort avoit d'autres ordres de M. le duc d'Orléans de ne point s'éloigner de Paris. Comme ils ne pouvoient se confier les uns aux autres, et qu'ils se trouvoient de sentiments fort opposés, cela, joint avec l'aigreur qui étoit déjà entre eux depuis assez long-temps, ne manqua pas aussi de faire le sujet d'une grande querelle entre ces deux princes, dont il seroit arrivé du malheur dès lors, si Mademoiselle, qui revenoit d'Orléans, ne les eût accommodés en passant.

Ensuite de cela M. le Prince, qui ne se trouvoit pas bien en Guienne, y laissa M. le prince de Conti et madame de Longueville; et ayant traversé toute la France en habit déguisé, vint se jeter dans l'armée de M. de Beaufort et de M. de Nemours, et étant joints ensemble, ils donnèrent le combat de Gergeau, contre le maréchal d'Hoquincourt, qu'ils défirent.

On n'avoit nommé le coadjuteur au cardinalat que pour le tromper; aussi ne fit-on

pas grand scrupule d'envoyer quelque temps après un courrier pour révoquer la nomination ; pendant lequel temps le bailli de Gondi, averti par un autre courrier du coadjuteur, amusa celui de la cour, et le retarda, sur le prétexte de le bien régaler. Pendant ces moments, il dépêcha en diligence vers le pape Innocent X [1], qu'il savoit haïr beaucoup le cardinal Mazarin; et il manda à ce pontife que s'il vouloit faire le coadjuteur cardinal, il n'avoit plus de temps à perdre, parce qu'il y avoit un courrier à Florence qui alloit à Rome pour y révoquer sa nomination.

Le pape, qui considéroit le coadjuteur plus comme ennemi du Mazarin que par aucune autre raison, se hâta de lui donner le chapeau, avant qu'on pût croire qu'il eût reçu les lettres du roi qui en nommoit un autre, lequel étoit l'abbé de la Rivière; et ce fut de cette façon qu'il fit le coadjuteur cardinal, ce qui surprit et fâcha extrêmement la cour.

Du côté de la Guienne, voici comme les choses se passèrent dans la seconde guerre de

[1] Jean-Baptiste Pamphilio, appelé Innocent X, mort en 1655.

Paris ; et pour en donner une plus grande intelligence, je crois qu'il est à propos d'en reprendre le récit dès le commencement que M. le Prince y alla.

Un secrétaire du prince de Conti se mit en tête de gouverner madame de Longueville ; il fit comprendre à mademoiselle de Verpillière, qui étoit une de ses filles d'honneur, et qui avoit un fort grand crédit auprès d'elle, que tant que M. de La Rochefoucault la gouverneroit, comme il étoit fort habile, et que cette princesse n'en étoit que trop persuadée, elle ne suivroit jamais que ses conseils, et que ceux des autres personnes n'en seroient guère considérés ; qu'ainsi, pour les lui rendre plus considérables, il lui falloit donner quelque ami jeune, bien fait, qui ne fût point propre aux affaires, et qui ne pût que lui plaire et l'amuser. Ils exécutèrent donc ce dessein, et pour le faire mieux réussir, ils introduisirent M. de Nemours, quoiqu'autrefois il ne lui eût pas trop plu, et que malgré tout l'attachement qu'il paroissoit avoir pour elle, aussi bien que tout ce qu'il avoit de bonnes qualités et de grands airs, elle n'ait jamais

rien pu trouver en lui de charmant, que le plaisir qu'il témoignoit lui vouloir faire de quitter madame de Châtillon [1] pour elle, et celui qu'elle eut d'ôter à une femme qu'elle n'aimoit pas un ami de cette conséquence.

Cette intelligence la brouilla absolument avec La Rochefoucault, lequel, depuis assez long-temps, ayant envie de la quitter, prit cette occasion avec joie.

Depuis qu'il cessa de la conseiller, elle parut ne savoir plus ce qu'elle faisoit; et elle prit à Bordeaux des airs si extraordinaires et si bizarres, qu'on n'en avoit jamais vus de pareils à une personne de son rang.

M. le Prince s'étant cru obligé pour le bien de ses affaires de quitter la Guienne, sembloit y avoir laissé son frère et sa sœur pour y commander en son absence; mais le véritable pouvoir étoit demeuré à Marsin et à Lené, qui avoient son secret et ses ordres. Ce prince, au retour de Bordeaux, envoya secourir Mouron.

Mais pour revenir à ce qui se passoit pen-

[1] Elisabeth-Angélique de Montmorenci, deuxième fille de François de Bouteville.

dant ce temps-là, et à la cour et à Paris, et pour en achever le récit, je continuerai par dire que M. le Prince, à son arrivée de Guienne et de l'armée, se crut assez bien avec M. le duc d'Orléans qui le traitoit agréablement ; mais dès qu'il savoit que le cardinal de Retz lui avoit parlé quelque temps, ou bien qu'il étoit venu comme en cachette par le petit escalier, ce prince en paroissoit tout hors de lui, et il ne savoit plus quelles mesures prendre, tant il en étoit troublé.

D'un autre côté, M. de Bouillon s'aperçut, aussi bien que quelques autres qui étoient dans le secret de la cour, que ce n'étoit pas une chose impossible d'avoir part à la confiance de la reine, ni même d'être mieux auprès d'elle que le cardinal, puisqu'elle-même s'étoit plainte quelquefois assez ouvertement qu'elle n'avoit jamais eu une belle parole de ce ministre.

Comme le duc de Bouillon étoit bien plus habile et bien plus clairvoyant que le prince Thomas, il ménagea aussi, bien mieux que lui, le crédit qu'il sut s'acquérir auprès de la reine. Même le cardinal présent, il obtint

d'elle que sa maison auroit les honneurs des princes ; et le cardinal, qui ne le put empêcher, afin qu'on ne s'aperçût pas de cette faveur du duc de Bouillon, fit obtenir la même grâce à la maison de Rohan.

La reine fit dans ce temps-là M. de Créqui [1] duc; et pour empêcher qu'on ne crût tout de même que la reine fit des grâces de son chef, le Mazarin fit donner la même dignité à M. de Roquelaure [2]. Mais ce ministre ne put trouver de remède contre la résolution qu'on prit de donner ensuite la surintendance des finances à M. de Bouillon.

On dit qu'il étoit à propos que le cardinal s'éloignât pour quelque temps, afin d'apaiser Paris et les autres lieux du royaume, qui se plaignoient tous de son retour. On croyoit fortement dans le public que cet avis venoit du cardinal lui-même, qui vouloit leur donner cette satisfaction à tous. Mais un jour que Froullé lui demanda quand il partiroit,

1 Charles de Créqui, III de ce nom, duc de Créqui, mort gouverneur de Paris.

2 Gaston, duc de Roquelaure, marquis de Biran, mort en 1683.

il trouva ce discours si mauvais, et il y répondit si durement, qu'il fit bien voir que cette résolution ne lui étoit pas agréable.

Cependant il ne laissa pas que de partir peu après; mais comme son bonheur étoit au dessus de tout ce qu'on pouvoit faire contre lui, M. de Bouillon mourut du pourpre à Pontoise. Ce duc eût été le plus dangereux ennemi qu'il eût jamais eu, tant par le crédit qu'il avoit personnellement auprès de la reine-mère, que par celui que lui auroient donné les finances qu'il eut gouvernées; et encore avec cela par l'autorité que le maréchal de Turenne son frère avoit dans l'armée.

La cour s'avança fort près de Paris [1], et même les troupes du roi attaquèrent le faubourg Saint-Antoine. Elles ne le forcèrent pas comme elles le prétendoient; mais aussi ne furent-elles pas tout-à-fait repoussées: ce qui rendit l'avantage à peu près égal.

Du côté de la cour, Manchini, Saint-Maigrin, le chevalier de la Vieuville et Nantouillet furent tués; et du côté de la fronde, Flamarin, la Roche-Giffard et le baron de

1 Le 2 juillet 1652.

Castries. M. de Nemours fut blessé à la main, et M. de La Rochefoucault eut une grande blessure à l'œil.

Quoique les troupes du parti de la cour ne fussent point entrées dans Paris, c'étoit pourtant une grande affaire à M. le Prince d'y faire entrer les siennes, et elles n'étoient venues dans ce faubourg qu'en tournant par dehors autour de la ville.

Le peuple n'étoit plus affectionné à la fronde dans cette seconde guerre, comme il l'avoit été dans la première, et les bourgeois fermoient déjà leurs portes. Mais Mademoiselle, qui dans ce temps-là avoit beaucoup de crédit parmi le peuple, leur persuada de laisser passer les troupes de M. le Prince au travers de la ville. En quoi elle lui rendit un si grand service, que sans elle il couroit risque de la vie.

Ensuite de cela, Monsieur envoya demander du secours aux Espagnols et à M. de Lorraine [1]. Ce dernier vint lui amener ses troupes lui-même; et ce qui parut fort étrange et fort surprenant, c'est que M. Se-

[1] Charles VIII, duc de Lorraine, mort en 1675.

guier, chancelier de France, qui étoit dans le parti de Paris, obligea son beau-fils, le duc de Sully, à donner passage aux Espagnols par Mantes, dont il étoit gouverneur.

Si M. de Lorraine parut empressé à venir secourir Monsieur, de qui il avoit l'honneur d'être beau-frère, il ne le parut pas moins à s'en retourner, et le roi d'Angleterre [1] négocia avec lui, en lui offrant, de la part de la cour, de l'argent qu'il accepta sans paroître se mettre beaucoup en peine du parti qu'il avoit pris et qu'il abandonnoit. Madame [2] en pensa mourir de chagrin, et cela n'en inquiéta pas davantage le duc son frère.

M. de Nemours et M. de Beaufort, qui étoient en froideur il y avoit long-temps, se raccommodèrent au combat de Saint-Antoine; mais leur intelligence ne dura guère. Monsieur forma un conseil dans Paris dont ils furent tous deux, et la dispute de rang

[1] Charles II, roi d'Angleterre, alors réfugié en France, mort en 1685.

[2] Marguerite de Lorraine, fille puînée de François, comte de Vaudemont, duchesse d'Orléans, morte à Paris en 1672.

ayant rappelé leur ancienne jalousie, M. de Nemours fit appeler M. de Beaufort, qui le tua de deux balles dans le cœur. Le combat fut cinq contre cinq, dont il y en eut encore deux qui furent tués.

Peu de temps après cela, le peuple s'avisa d'une espèce de manie qui parut tout d'un coup sans qu'on ait su qui la commença. C'étoit que pour marquer qu'on étoit bon frondeur et zélé pour le parti, il falloit avoir de la paille sur soi. Cette manie alla si loin, que ceux qui n'en avoient pas étoient réputés mazarins et fort en péril de leur vie; en sorte que tout le monde, sans exception, étoit obligé de porter cette marque du parti qu'il tenoit, jusque-là même que l'on vit des religieux avoir de grands bouquets de paille sur leur froc.

M. le duc d'Orléans et M. le Prince vouloient que la ville demandât l'union avec le parlement et les princes, et qu'elle confirmât la lieutenance générale de Monsieur, laquelle avoit déjà passé au parlement.

Pour cet effet, on tint une grande assemblée dans la maison de ville, où non-seule-

ment se trouvèrent les échevins et les conseillers de la ville, mais encore beaucoup d'officiers des cours souveraines, qui y étoient comme colonels de leurs quartiers, et le maréchal de l'Hospital [1], comme gouverneur de la ville.

Aussitôt qu'ils furent assemblés on vit toute la Grève remplie de gens qui ne paroissoient être que du peuple; mais par ce qu'ils firent ils prouvèrent bien qu'ils n'étoient rien moins que ce qu'ils paroissoient.

Ils commencèrent donc par menacer tous ceux de cette assemblée de les tuer et de les brûler, s'ils ne consentoient à tout ce qu'on désiroit d'eux; et sans savoir ce qui s'y passoit, ils se mirent à tirer et à vouloir monter aux fenêtres de l'hôtel de ville, d'où, pour repousser l'injure, on voulut tirer aussi; et ce qui fit bien connoître que ceux qui attaquoient étoient des gens de guerre, c'est que bien loin de s'effrayer des coups qu'on leur tiroit, ils continuèrent à s'approcher. On dit même qu'on avoit entendu qu'ils

1 François de l'Hospital, comte de Rosni, maréchal de France, gouverneur de Paris, mort en 1668.

se disoient *: à moi, Bourgogne! à moi, Condé!* qui étoient les noms des régiments de M. le Prince.

Le désordre alla encore plus loin, et ceux qui le faisoient poussèrent leur insolence jusqu'à faire approcher auprès de la porte des fagots où ils mirent le feu. Ceux qui étoient dans la maison de ville, qui voyoient qu'on les alloit brûler, que la porte étoit déjà enflammée, et que la fumée les étouffoit, se hasardèrent de sortir; mais ils n'en rendirent pas leur condition meilleure. Il y en eut un très-grand nombre de tués; et l'on remarqua que le malheur tomba principalement sur les plus grands frondeurs, parmi lesquels périrent Miron et Janvri.

Le maréchal de l'Hospital, gouverneur de la ville, à qui on en vouloit particulièrement, se trouva fort embarrassé. Il cacha son cordon bleu, et il se déguisa si bien et si heureusement, qu'il échappa de leurs mains comme par miracle, et qu'il sortit de Paris.

On ne sait point au vrai qui fut la cause d'un si grand désordre; tout le monde le désavoua. Mais ce qui a passé pour être le

plus constant, c'est que M. le Prince, ne voulant seulement que faire peur à l'assemblée de l'hôtel de ville, pour empêcher qu'on n'y délibérât rien que ce qu'il vouloit, les soldats allèrent plus loin que leurs ordres. On dit qu'un homme de grande distinction, qui paroissoit cependant fort attaché à la cour, avoit mandé à M. le Prince qu'il falloit faire quelque action d'autorité qui marquât avec éclat son pouvoir, pour rendre son accommodement plus avantageux.

Il y a eu même des politiques qui ont pensé que des gens dévoués à la cour poussèrent ces troupes à de grandes violences, exprès pour dégoûter le peuple des princes.

Enfin, je ne sais ni quelle en fut l'intention, ni quels en furent les auteurs; mais ils demeurèrent entièrement décrédités parmi le peuple, qui commençoit à s'ennuyer beaucoup de la guerre, et qui perdit tout le goût qu'il avoit eu pour la fronde.

M. le duc d'Orléans, qu'on connoissoit incapable de ces violences, n'en fut point accusé; aussi vint-on en grande hâte l'en avertir. Mademoiselle et M. de Beaufort étant

chez lui, il les y envoya pour apaiser le peuple, et pour faire sortir avec sûreté ceux qui étoient investis dans la maison de ville.

Cette princesse et ce prince furent donc envoyés par Monsieur à l'hôtel de ville pour en apaiser le désordre. Mais au lieu de se hâter, ils s'amusèrent à disputer en chemin qui d'eux avoit plus de crédit parmi le peuple. Mademoiselle soutenoit au duc de Beaufort qu'il ne seroit pas en sûreté sans elle; et lui, qui se piquoit de l'amitié du peuple plus que de toutes choses, l'assuroit au contraire que c'étoit lui qui lui procuroit cette sûreté. Mais enfin on leur fit apercevoir que leur contestation étoit fort inutile, et même dangereuse, parce que le mal pressoit beaucoup, ce qui les obligea à ne penser plus qu'à s'avancer dans la plus grande diligence qu'il leur fut possible pour faire cesser le désordre, lequel finit cependant encore plus par les ordres secrets de M. le Prince que par leur présence.

Madame de Rhodes, qui étoit allée faire quelques négociations avec M. le cardinal, lui parloit chez la princesse palatine, lorsque les nouvelles lui vinrent du feu et du car-

nage de l'hôtel de ville ; et comme le maréchal étoit son beau-père, et qu'elle l'aimoit fort, elle s'évanouit d'effroi pour lui.

Le cardinal, jugeant bien de l'avantage qui lui reviendroit de cette violence, dont on lui apprenoit la nouvelle, et présumant qu'il n'avoit plus besoin de personne, se soucia peu de ce que madame de Rhodes lui vouloit dire, et la quitta brusquement pendant qu'elle étoit évanouie. Quand elle revint de son évanouissement, elle fut si outrée du peu de cas qu'il avoit fait, et d'elle et de ses négociations, qu'elle mourut en moins de quatre jours après ; et ce qui y contribua encore, fut le grand chemin qu'elle fut obligée de faire à pied, pour rentrer dans la ville sans être connue.

Tout le monde, au lieu de la plaindre, se moqua d'elle d'être morte, comme si elle avoit fait une action fort ridicule ; et, afin qu'elle le parût encore un peu davantage, on ajouta qu'elle avoit été déguisée en cordelier dans la conférence qu'elle eut avec M. le cardinal, et que l'on avoit trouvé dans sa garderobe des habits de carmes, de minimes,

d'augustins, enfin de toutes sortes d'ordres de religieux.

On fit M. de Beaufort gouverneur de Paris, en la place du maréchal de l'Hospital, et Broussel prévôt des marchands. Il ne faut pas oublier de faire remarquer ici que M. le Prince avoit tellement perdu la tramontane, et étoit si fort dérouté en tout ce qui regardoit sa conduite, qu'il n'envoya des troupes pour secourir Saint-Maur que lorsqu'il fut pris.

Cependant, malgré tout ce dérangement dans la conduite de ce prince, M. d'Orléans et lui députèrent vers l'archiduc pour en avoir du secours. Il envoya, pour la seconde fois, M. le duc de Lorraine en France, mais avec un ordre si précis d'y demeurer tant qu'ils auroient besoin de lui, qu'il en devint aussi attaché à leur parti qu'il l'avoit peu été la première fois.

M. de Chavigni, qui avoit tant fait de choses pour rendre celui de la fronde considérable, n'en fit pas moins pour le détruire, dans la vue de s'en faire un mérite auprès de la cour. Il commença donc premièrement

à vouloir faire l'accommodement de Monsieur et de M. le Prince tout à la fois. Après cela, il travailla à celui de M. le prince de Condé, séparément de celui de M. le duc d'Orléans ; et voyant qu'il n'y pouvoit réussir, il voulut changer de batterie, et faire celui de M. le duc d'Orléans séparément de celui de M. le Prince.

Il alloit la nuit à la cour pour ses négociations, sans la participation ni de l'un ni de l'autre; de sorte qu'on auroit pu ignorer ses démarches encore quelque temps, si des coureurs de M. le Prince n'avoient pris un homme chargé de lettres, par lesquelles on découvrit toute cette intrigue. Et comme, ensuite de cela, M. de Chavigni, qui ignoroit qu'on eût fait cette découverte, alla voir le prince de Condé qui étoit malade, ce prince, en lui montrant ses lettres, le traita si outrageusement que la fièvre l'en prit et qu'il en mourut, tant il fut pénétré de douleur et de chagrin.

Ensuite de cela, le roi ordonna au parlement de Paris de se transférer à Pontoise ; à quoi cette compagnie ne voulut point obéir,

et à l'exception du président de Novion[1] et de sept ou huit conseillers, le reste demeura à Paris.

Tout le monde étoit si rebuté des chefs de parti qui étoient sur la scène, que s'il fût venu quelque homme dont on n'eût jamais entendu parler, il eût été celui que l'on eût choisi pour l'être, et dont le parti eût été le plus considérable.

Il est cependant vrai que si l'on étoit dégoûté de la cour, on l'étoit beaucoup plus encore à Paris les uns des autres. Les parlementaires s'accommodoient mal entre eux, et ils s'accommodoient encore plus mal avec les princes. Les princes eux-mêmes n'étoient pas trop bien ensemble, et ils ne comptoient plus sur le parlement. Le peuple, de son côté, n'aimoit plus ni les frondeurs d'épée ni ceux de robe.

La cour, informée de tous ces mouvements et de tous ces désordres, résolut de revenir à Paris sans traiter avec personne,

[1] Nicolas Potier, sieur de Novion, président à mortier, et depuis premier président.

mais seulement d'envoyer des gens parmi le peuple sonder ses dispositions, et ménager les colonels et capitaines des quartiers.

L'abbé Fouquet y vint en cachette avec le duc de Bournonville, qui étoit un flamand dont on n'avoit guère entendu parler avant cela. Ils se firent beaucoup de fête d'avoir réussi à cet emploi, quoique la chose fût faite ou du moins fort préparée par la disposition où la violence de l'hôtel de ville avoit mis les esprits.

On commença à faire quelques assemblées au Palais-Royal, dans lesquelles, pour marquer la différence des frondeurs d'avec les royalistes, ceux-ci mettoient du papier à leurs chapeaux, pour opposer à la paille, qui étoit la marque de la fronde.

Les Parisiens souffrirent ces assemblées et ces distinctions sans en paroître émus ; et pour le jour de la naissance du roi on fit de grands feux devant le Palais-Royal, et même encore au delà : les bourgeois, à cette imitation, en firent de leur côté. Ceux des environs du Palais-Royal commencèrent, et

leur exemple fut suivi presque dans tous les quartiers de Paris, où les bourgeois burent tous solennellement à la santé du roi.

Le cardinal de Retz étant informé des brigues qui se faisoient sourdement à Paris pour la cour, offrit de s'en mêler, et promit de les faire réussir. La cour le remercia, comme lui en sachant gré. Mais on défendit en même temps à ceux qui conduisoient ces intrigues de souffrir qu'il y entrât, et de s'en fier à lui d'aucune; cependant il ne laissa pas d'en vouloir être.

M. le Prince voyant bien qu'il n'y avoit plus rien à faire pour lui, et qu'on ne pouvoit empêcher la ville de faire son accommodement, s'en alla en Flandres avec le duc de Lorraine, qui, par la même raison, s'y en retourna aussi.

Depuis cela, on commença à dire à la cour ouvertement que le roi et la reine venoient dans peu à Paris; ce qui donna aux mazarins un nouveau courage, et ce qui acheva d'abattre celui de la fronde. Le prévôt des marchands alla, de la part de la ville et de tous

ses habitans, supplier le roi de leur faire l'honneur d'y revenir.

Ensuite de quoi, et avant que d'y rentrer, le roi envoya ordre à M. le duc d'Orléans de s'en aller à Blois, et à mademoiselle sa fille à Bois-le-Vicomte; mais elle ne s'en tint pas là, et elle voulut aller jusqu'à Saint-Fargeau. On chassa même et le duc de Beaufort et Broussel, sans que le peuple s'en émût non plus que s'il n'avoit jamais entendu parler d'eux.

Il y eut encore quelques particuliers du parlement de chassés, sans compter madame de Montbazon, madame de Châtillon, et même quelques-uns des plus mutins de la halle, sans qu'il parût que personne y songeât.

On fit dans une galerie du Louvre des bancs et un lit de justice, comme au Palais; et le roi envoya quérir les officiers pour tenir le parlement. Mais comme le roi ne prétendoit pas que ce parlement fût en corps, parce qu'il l'avoit transféré ailleurs, au lieu d'envoyer dans la grand'chambre le maître

des cérémonies, pour les y convier selon la coutume ordinaire, on leur envoya des lettres de cachet à chacun en leur particulier; et ils vinrent tenir le parlement au Louvre, où se joignirent ceux qui composoient le parlement de Pontoise; et le roi déclara ensuite valables tous les arrêts qu'on avoit donnés à Paris pour les particuliers.

Cette hauteur avec laquelle la cour étoit revenue faisoit juger que de meilleures têtes que celles du temps de la régence se mêloient des affaires; ce qui a souvent fait soupçonner que c'étoient les conseils de M. le Tellier[1] qui faisoient agir.

Dès le lendemain que le roi fut à Paris, tout y parut aussi paisible que si jamais il n'y avoit eu de fronde, et l'autorité royale aussi bien établie qu'avant les troubles.

Cependant le cardinal Mazarin ne revenant point, on voyoit bien qu'il y avoit quelque raison secrète qui l'en empêchoit, n'y ayant plus rien à la cour ni parmi le peuple qui résistât à sa puissance; mais on ne jugeoit point quelle pouvoit être cette raison.

[1] Michel le Tellier, mort chancelier de France en 1685.

D'un autre côté, le cardinal de Retz étoit fort inquiet. Quoique l'on eût reçu ses offres et ses services, quoiqu'on l'eût même employé, quoiqu'il se fût trouvé au Louvre à l'arrivée du roi, et enfin quoiqu'il eût prêché devant LL. MM., il sentoit bien néanmoins ce qu'il méritoit, et il parut être dans une grande défiance ; il ne vouloit plus même aller au Louvre ; mais on lui fit si bien comprendre qu'il étoit impossible qu'il pût demeurer dans cet état avec la cour, qu'il se trouva forcé d'y retourner, après avoir pourtant bien balancé et bien retardé. Il y fut convaincu que ses alarmes n'étoient que trop bien fondées, car il y fut arrêté prisonnier ; ce qui mit la dernière fin aux troubles, dont il n'y eut plus que les suites, qui furent des accommodements.

Peu de temps après que le cardinal de Retz eut perdu la liberté, le cardinal Mazarin revint à Paris, où le peuple parut ne se soucier pas davantage de la haine qu'il avoit eue pour lui, que de l'amitié qu'il avoit eue pour les frondeurs.

On jugea que le Mazarin n'avoit ainsi re-

mis son retour après la prison du cardinal de Retz, que pour être en pouvoir de mander et persuader à Rome que les ministres l'avoient résolue et arrêtée sans sa participation, afin que la captivité d'un de ses confrères ne lui fût point imputée.

M. le Prince de Conti et madame de Longueville étoient si occupés du soin de reprendre du crédit dans Bordeaux et dans la province, qu'ils ne songèrent en façon du monde qu'ils avoient affaire contre la cour, et ils croyoient n'avoir d'ennemis que ces deux hommes de confiance que M. le Prince avoit laissés ; ce qui n'avançoit pas leurs affaires, ni celles de son parti.

Il y eut auprès de Bordeaux une assemblée des plus mutins, qui n'étoient que du menu peuple, lesquels s'assemblèrent la première fois dans une maison qu'on nommoit l'Ormée ; cè qui fit que l'assemblée se nomma de ce nom.

Le prince de Conti et madame de Longueville y prirent du crédit ; ils y mirent des gens fort à eux, et comme cette mutinerie s'augmentoit insensiblement et naturelle-

ment, sans le secours même des soins qu'ils y prenoient, ce prince et cette princesse voyant que le parlement, très-bien informé des intentions de M. le Prince, ne considéroit que Marsin et Lené, ils mirent dans la tête des plus mutins de l'Ormée que le parlement devenoit mazarin, et qu'il n'étoit plus dans les intérêts de M. le Prince; ce qui les obligea à le pousser si violemment, qu'il fut contraint de sortir de la ville, quoique M. le prince lui eût l'obligation d'avoir été reçu dans la province. Aussi les affaires allèrent-elles toujours en empirant, depuis que M. le prince de Conti et madame de Longueville eurent préféré une assemblée de mutins au parlement, cette assemblée de canailles n'étant pas un appui pour M. le Prince aussi solide qu'un corps de cette considération.

Ce même secrétaire du prince de Conti qui, pour gouverner madame de Longueville, avoit voulu brouiller M. de La Rochefoucault avec elle; ce même secrétaire, dis-je, trouva que le ministère de cette princesse lui étoit peu utile, et conclut qu'il lui étoit plus avanta-

geux d'avoir du crédit auprès de son maître par son maître même, que par madame de Longueville. De sorte qu'il trouva encore moyen de la brouiller avec lui, ce qui causa un nouveau désordre dans Bordeaux, et ce qui y fit aller les affaires de M. le Prince absolument de travers.

Un nommé Guyonnet, conseiller au parlement de Bordeaux, qui étoit un des hommes du monde qui avoient le plus d'esprit, fit son accommodement avec la cour et celui de toute sa compagnie.

M. le Prince, informé de tout cela par Marsin et par Lené, en eut un chagrin mortel; et cela augmentoit bien encore le mépris qu'il avoit déjà pour son frère et pour sa sœur. Enfin tous ces mécontentemens vinrent à un point à Bordeaux, qu'ils ne pensèrent plus qu'à leurs brouilleries particulières, et point du tout aux affaires de M. le Prince.

Dès que le roi y envoya, qui fut presque aussitôt après son retour à Paris, M. le prince de Conti et madame de Longueville s'accommodèrent sur la première proposition qu'on

leur en fit. Ils obligèrent la ville à s'accommoder aussi; et ce que ce prince et cette princesse en trouvèrent de plus satisfaisant, c'est qu'ils se trompèrent l'un l'autre.

M. le prince de Conti traita donc sans la participation de sa sœur avec M. de Candale, où son mariage fut conclu et résolu avec mademoiselle de Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin.

Madame de Longueville tout de même traita de son côté, sans lui en parler, avec M. de Vendôme[1] qui étoit venu à Bordeaux avec les vaisseaux comme amiral.

Une des conditions du traité de M. le prince de Conti fut que son frère et sa sœur ne reviendroient jamais à Paris, et une de celui de madame de Longueville fut qu'on travailleroit à la raccommoder avec son mari.

Après ces accommodements, il ne parut presque plus de restes de troubles dans le royaume; et le peu qu'il en restoit fut bientôt entièrement dissipé. Mais depuis cela il n'a paru dans le règne du roi qu'une suite perpétuelle et miraculeuse d'actions extraor-

[1] César, duc de Vendôme, mort en 1665.

dinaires, dignes d'une mémoire et d'une admiration éternelle, et dont la cause se doit moins attribuer à la grande fortune de ce prince qu'à ses grandes qualités, qui lui ont fait entreprendre et exécuter tant de choses si incroyables qu'elles feront croire un jour notre histoire fabuleuse, par le peu de vraisemblance qu'elles porteront dans les siècles à venir sur tout ce qu'elles leur en apprendront, et sur tout ce que nous en admirons dans le nôtre.

FIN.